6e ANNÉE — T. 12

N° 266 — 29 NOVEMBRE 1924

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (*46 fascicules par an; tables semestrielles*)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 60
Abonnements : Six mois, **11 fr.**; un an, **20 fr.** Etranger, **13** et **25 fr.**

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. Camille Jullian, successeur de M. Jean Aicard

M. CAMILLE JULLIAN, *ayant été élu par l'Académie française à la place vacante par la mort de* M. JEAN AICARD, *y est allé prendre séance le jeudi 13 novembre 1924 et a prononcé le discours suivant :*

DISCOURS de M. Camille Jullian

Un rhétoricien de Marseille, en 1875, qui raffolait de Jean Aicard [1].

MESSIEURS,

Comme on était heureux, il y a cinquante ans, dans la classe de rhétorique au lycée de Marseille ! On avait seize ans, l'âge séduisant par excellence, où notre enfance folâtre se muait en une adolescence rêveuse. Puis, on vivait à Marseille, la ville au ciel limpide et aux multitudes bruyantes, la cité enthousiaste et laborieuse dont l'humeur suscitait et réchauffait la nôtre. On se sentait fier d'être en rhétorique : car c'était encore un mot d'orgueil pour un lycée que ce nom de rhétorique, si maladroitement décrié par les rigoristes de la nouvelle Université ; il signifiait savoir parler et savoir écrire, fixer et former sa pensée. Et enfin, nous avions un professeur incomparable, Alexandre Vessiot, qui précisément nous enseignait l'art de manier des idées en arrangeant des phrases. Le merveilleux éducateur ! Je l'entends comme si c'était d'hier, et je cherche toujours à suivre ses leçons. — Ne m'en veuillez pas, Messieurs, si, avant de vous remercier de l'honneur que vous faites à ma vieillesse, j'ai d'abord songé au maître qui m'y avait le premier préparé au seuil de la jeunesse.

Notre professeur de rhétorique était de ceux qui entourent d'un même respect l'antiquité classique et la culture moderne. Il ne croyait pas que ce fût déchoir en nous lisant Emile Augier après nous avoir expliqué Térence ; et il estimait que, tout en laissant Victor Hugo au sommet, on devait admirer également Lucain, lui aussi, contre César, un auteur de *Châtiments*. Or, savez-vous quel était le poète contemporain — nous étions en 1875, et nous étions en Provence, — le poète dont il nous faisait le plus volontiers réciter les vers ? C'était Jean Aicard, alors dans tout l'éclat méridional de sa jeune gloire. Nous raffolions de Jean Aicard, qui nous faisait aimer et sentir le pays de nos aïeux, les pins de ses bois, les oliviers de ses coteaux, la mer de ses calanques, ses cigales et son mistral même, et il nous arrivait de prendre son galoubet pour la flûte de Tityre et de l'associer à Virgile. Car nous savions par cœur sa pièce sur le poète latin :

> O précurseur naïf et doux de l'Evangile,
> Poète aimant, vieux maître immortel, ô Virgile,
> ... dès qu'on eut mis entre mes mains ton livre,
> Consolé pour un jour, je me pris à revivre.

Depuis lors, un demi-siècle écoulé, jamais, Messieurs, je n'ai oublié les vers d'Aicard. Je les ai murmurés tout le long de mes visites académiques. Aicard m'a conduit jusqu'à vous, jusqu'ici. Et en m'appelant à la joie de le remplacer, vous avez réveillé les échos des années disparues. De l'un et de l'autre, Messieurs, je vous remercie.

La Provence nourricière et formatrice de Jean Aicard

La classe terminée, rentrés en la demeure familiale — excusez-moi de rappeler à nouveau mes souvenirs devant vous, mais je n'arriverai à bien connaître Jean Aicard que si je ravive les lointaines impressions de ma vie, bercée des mêmes histoires que la sienne, — revenus auprès des nôtres, nous écoutions ces savoureux propos de la Provence qui font aujourd'hui nos délices dans *Maurin des Maures* ou *Gaspard de Besse*. Aux émotions virgiliennes du lycée succédaient le rire du terroir, la gaieté de tous au récit d'une « galégeade » bien faite.

La galégeade, qui amuse et adoucit l'esprit.

Il ne faut point, vous, hommes du Nord, que vous médisiez de la galégeade provençale. C'est une plaisanterie, en acte ou en parole, sans méchanceté et sans malice même, l'homme n'y paraît ni plus mauvais ni plus bête qu'il n'est en réalité, elle est faite de situations drôles ou pittoresques, en dehors de toute vraisemblance, les bons mots n'y amènent qu'un bon rire : la galégeade repose, on en sort l'esprit amusé, heureux de s'être diverti entre amis, elle est chez nous autres Provençaux (je parle avec une pointe d'exagération méridionale), elle est un moyen d'entente civique et de communion sociale.

L'œuvre de Jean Aicard est pleine de ces fabliaux que nos pères nous avaient déjà contés. Ils n'ont pas, sans doute, narrés en français, le ton vif et la marche agitée que leur donnait l'idiome du Midi : fantaisies populaires, ils ne retiennent tout leur prix que dans le parler populaire. Mais, en somme, la prose de Jean Aicard leur a gardé le meilleur de l'arome, qui vient du thym et de l'ail de Provence.

L'héritage des fabliaux.

Voici l'aventure de Marin, conseiller au Parlement, qui s'avisa un jour de tuer, en pleine place d'Aix, un âne en train de brouter (on peut toujours brouter un peu d'herbe sur les places publiques d'Aix-en-Provence). Pour ce méfait, il est traduit devant ses confrères de la haute Cour de justice. Mais, l'audience à peine ouverte, Marin, le meurtrier de l'âne, se lève et déclare : « Je vous

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.*

récuse tous comme juges, car vous êtes proches parents de la victime. »

Personne, là-bas, n'ignore le malheur de *la Poule Verte*. C'est, sous ce nom, un pauvre perroquet égaré dans les Monts des Maures, que cet imbécile chasseur de Marius Darnagas a pris pour une poule sauvage, un gibier rare, et qu'il a blessé d'un coup de fusil. Le perroquet tombe, encore vivant : Darnagas le ramasse et le soupèse. « Qu'il est *mègre* », s'écrie-t-il en son langage accentué. Et le perroquet, qui s'était échappé de quelque hôpital de Toulon, répond aussitôt en bon français du Midi : « *Ze suis été un peu malade.* » Stupeur de Darnagas, qui soulève son chapeau, et prononce : « *Escusez-moi, Môssieu, ze* vous avais pris pour un *z-oisô*. » — J'arrange d'ailleurs un peu ces histoires, comme c'est le droit de tout galégeur.

De ces histoires-là, vous en lirez cent dans les livres de Jean Aicard, et les Marseillais en savent bien plus encore. Il y a celle des deux étameurs d'Auvergne (on doit dire *rétameurs* quand on la raconte « en français »), qui dormirent trente-six heures sans s'en apercevoir dans l'auberge de Jean Trotebas, de Pierrefeu, ce qui leur fit dire en se levant : « Comme les nuits sont longues dans ce pays ! » Il y a celle de l'émule de Bassompierre, qui terrifia *la lièvre* de l'Esterel (on dit *la lièvre* quand on chasse dans le Var) ; et celle des dames de Six-Fours, qui mirent en fuite les Sarrasins ; et celle du *Sermon de Monsieur Sistre* ; et tant d'autres qui, au milieu du siècle passé, faisaient retentir de rires la librairie du père Boy, à Marseille, le rendez-vous des champions de la gaieté provençale.

Vieille comme Ulysse et Homère, elle perpétue la très humaine tradition du rire.

Il ne faut point, vous, hommes de science, traiter avec dédain ces innocentes facéties. Elles sont très anciennes, et, malgré la vulgarité de quelques-unes, elles sont très respectables. Elles font partie de ce patrimoine éternel du rire de l'humanité que les générations se transmettent d'âge en âge aux heures de répit ou de repos. Au cours des siècles, le narrateur y remplace la flèche par le fusil, le corbeau par le perroquet, l'Aréopage par la Cour du Parlement : mais, avec des costumes différents, la scène demeure pareille. Madame de Sévigné a dû connaître l'affaire de Marin et de l'âne ; et les Grecs, fondateurs de Marseille, ont pu apporter quelques-uns de ces récits sur les « rives » du Vieux Port. N'oublions pas qu'ils ont débarqué à la Place Neuve, à l'endroit où s'élève le buste du grand chansonnier marseillais Victor Gelu ; et rappelons-nous qu'Ulysse était passé maître en galégeades, et qu'Aristophane en composera de parfaites. D'Homère à Jean Aicard, d'écho en écho, en passant par Bassompierre, la galégeade a traversé les misères du monde par une longue traînée de joyeuse humeur.

Les belles choses de la terre natale qui emplirent ses jeunes yeux.

Toulon bruyant et tendre.

Tout en écoutant les bonnes histoires des hommes, Jean Aicard regardait les belles choses de la terre ; il observait, étudiait, respirait sa Provence, cités et paysages.

Les cités, ce fut d'abord sa ville de Toulon, où il naquit le 4 février 1848 : Toulon, hérissé de bruits et « pavé d'amours », où au milieu des clameurs les plus forcenées circule la sentimentalité la plus exquise ; Toulon, à la rade éblouissante de couleur et de clarté, où Jean Aicard, sur l'exemple de Michelet, rêva de convoquer les Etats-Unis d'Europe, les escadres des nations réconciliées : — rêve magnifique de l'amitié des peuples, qui hanta son généreux esprit comme il tourmente le nôtre, foyer incertain de l'humanité pacifique, qu'Auguste Comte voulait installer à Constantinople, Michelet à Toulon, qu'on entretient maintenant à La Haye ou à Genève, et dont les étincelles brillent dans l'âme de tant de braves gens.

Les quatre cités saintes : Marseille, Aix, Arles, Avignon.

Puis, ce furent, aux yeux éblouis d'Aicard grandissant, les quatre cités saintes de la Provence : Marseille, que j'aime trop pour risquer de vous en parler une seconde fois ; Aix, qui cache sous la somnolence de ses rues tant de grâce naturelle et de pensée que façonna une aristocratie de race ; Arles, si semblable à la Rome latine avec son fleuve aux ondes jaunies, les lignes violettes des collines de son horizon, ses statues et ses femmes aux formes harmonieuses, et le souvenir de son premier apôtre, disciple traditionnel de saint Pierre ; Avignon, enfin, souple d'allure et vibrant d'allégresse, où les esprits paraissent danser comme les filles sur le pont du Rhône, la ville du pain blanc et du vin de feu, qui résonne des sons de cloches et des chansons de félibres, le berceau sacré de notre résurrection provençale.

La grand'route et ses surprises.

Ce furent en même temps pour Jean Aicard, grand coureur de routes et bon cavalier, ce furent les terroirs ruraux de la Provence, terre de surprises et de contrastes, d'épanchements et de secrets, de tapages étourdissants et d'immensités silencieuses, et en parlant ainsi de la terre il me semble parler de ceux qui l'habitent : ici, le Rhône écumeux, le plus fier et le plus turbulent des fleuves de France, que du haut des collines de Beaucaire on entend mugir à la façon d'un taureau échappé ; à côté, la Camargue muette, où les interminables rêveries ne sont coupées que par le cri lointain du berger ou par l'appel familier des cloches des Saintes-Maries, cette voix séculaire qui console les croyants en détresse ; plus loin, la Crau rude et pierreuse, brûlée et dorée par le soleil ; ailleurs, les Monts des Maures, avec leur parure de chênes-lièges, « bois dur et tendre écorce », pareils à l'homme du pays ; et le vallon verdoyant de Saint-Pons aux ruisseaux capricieux, jadis profané par Jules César, et que le christianisme a rendu à la splendeur des arbres et à la ferveur des poètes ; et la forêt de la Sainte-Baume, imprégnée de la senteur des plantes et des repentirs de Marie-Madeleine.

Nîmes la gauloise, où se leva sa jeune gloire.

A cette Provence qui fut son berceau, qui lui suggéra la moitié de son œuvre, et qui environne aujourd'hui son tombeau — heureux poète, il peut reposer là où il a vécu les meilleures journées de sa vie, et le même laurier qui ombragea le seuil de sa demeure natale abrite la pierre de son dernier séjour :

O Provence, c'est donc ainsi que tu m'accueilles :
Va, ton brin de laurier vivace aux belles feuilles,
Avec un long orgueil je le conserverai...
Car il croît près des flots parmi les myrtes verts,
Où me sourit encor mon enfance première...
Où, mes jours accomplis, toujours vert, toujours beau,
En plein sol, il pourra grandir sur mon tombeau ;

— à cette Provence de Jean Aicard permettez-moi

d'annexer Nîmes la Languedocienne, de l'autre côté du Rhône, Nîmes, souriante et passionnée, pieuse et violente, qui se croit romaine parce qu'elle a ses « Sept Collines » et ses « Arènes sanglantes », mais qui est celtique en réalité, de la forte trempe de nos aïeux, la vraie fille de sa Fontaine divine, issue des sources les plus claires et les plus profondes du sol gaulois. Nîmes, pour Jean Aicard, c'est la ville de son adolescence, où il fut sacré poète par ses maîtres du lycée ; et ce fut aussi la ville où Mistral fut sacré bachelier et d'où il écrivit à Roumanille la lettre inaugurale de sa vocation provençale. Mistral, bachelier à Nîmes, Aicard, lycéen à Nîmes, cela suffit pour rattacher à la Provence des poètes la cité mystérieuse de la mandragore.

Les deux vieillards éducateurs de son adolescence.

Dans ce cadre de sa Provence, Jean Aicard a dressé en pleine lumière la haute silhouette de son grand-père Jacques. De ceux qui l'ont précédé dans l'existence, c'est son aïeul qu'il a le mieux connu, c'est à lui seul qu'il doit les élans de son cœur et le souffle de son ouvrage :

Tu fis mon œuvre simple et ma voix attendrie,
Et je rapporte à toi ce qui vient de toi seul.

C'était, cet aïeul, une énergique nature de Provençal, droite, affectueuse, sage et décidée, âprement appliquée aux heures de besogne, et perdue ensuite dans l'imprévu des chimères, un de ces êtres qui sont faits pour l'action perpétuelle, et qui, le jour venu, entrent allégrement dans le repos suprême,

Qui de son pas égal marchait vers le tombeau,
Sans désirer la mort, sans regretter la vie.

L'éducation par le grand-père ! je ne dis pas qu'elle doive remplacer l'éducation par le père, mais je dis qu'il est bon qu'elle l'accompagne, et que la formation de l'enfant serait incomplète si aux leçons des parents ne s'ajoutaient celles des aïeux.

Les leçons de sagesse de l'aïeul.

Le père, lui, en plein dans les devoirs de la vie, ne voit trop souvent que les difficultés de la tâche quotidienne. Il se préoccupe de donner à l'enfant les moyens de subsister et de réussir, de combattre et de vaincre ; il protège les siens contre les ennuis extérieurs de la destinée, mais il lui manque le loisir pour garnir l'intérieur de leurs âmes. — Le grand-père, lui, qui a terminé sa fonction de lutteur, regarde déjà de loin et avec indifférence les batailles humaines, il est plus près de l'instant où s'oublient tous les combats, il a le temps de descendre en son âme et de voir en celle des autres. Et s'il ne fournit pas à l'enfant les instruments d'une victoire terrestre, il peut au moins lui apprendre le sens éternel des choses.

Puis le grand-père a vu, dans le demi-siècle de son passé d'homme, tant d'enfants autour de soi ! Il les a vus naître, grandir, triompher, ou dépérir, ou mourir. Il a vu, faible et petit, l'homme qui est père maintenant, qui fait son orgueilleux début dans la paternité. Et il sait, mieux que lui, ce que sont de jeunes êtres, ce qu'il faut leur dire pour exciter leurs rires ou pour sécher leurs larmes. L'expérience de la vieillesse la rapproche de tous les âges.

Enfin, comme l'enfant, le vieillard est débile, et il est sensible comme lui. Il lui ressemble en son cœur et en son corps. De même que ces chers petits s'éveillent à la connaissance du monde, et, surpris par la vie qui commence, se hâtent d'en jouir et veulent en saisir tout, de même, eux, les grands-pères, sachant qu'ils vont bientôt partir, ne veulent rien perdre de la vie qui finit et s'attardent à tout ce qu'elle peut encore donner. Grands-parents et petits-enfants, leurs tendresses et leurs émotions se rejoignent et se comprennent.

Voilà ce que je lis dans les pages de Jean Aicard, et aussi dans celles du plus grand de ses maîtres, Victor Hugo. Celui-ci nous révéla « l'art d'être grand-père », celui-là d'être petit-fils. Aicard eut le culte de l'aïeul, et c'est un peu pour cela, Messieurs, que nous l'avons aimé, car nous sommes tous, ici, à l'âge d'être grands-pères.

La rayonnante influence de Lamartine.

A côté de son grand-père, un autre vieillard, illustre entre tous, se montra à l'aurore de sa vie pour l'inviter à devenir écrivain et poète ; et ce fut Lamartine.

Assurément, Victor Hugo, par la variété de ses images, l'éclat de son verbe, la force créatrice de sa pensée, peut être mis au-dessus de Lamartine, au-dessus de tous. Il n'empêche que son œuvre a moins rayonné que celle de son rival ; on l'a pastichée plus qu'on ne s'en est inspiré, et à tout prendre Lamartine a été l'ouvrier véritable du réveil poétique de la France au lendemain de la Restauration.

Le chantre de l'antique famille française.

Il était bien le poète qu'on attendait pour émouvoir la famille française, cette famille qui par sa probe activité et sa tradition sentimentale est une des richesses morales de notre patrie, la plus précieuse, la plus durable. L'une des surprises qu'éprouvent nos amis d'Amérique en touchant notre sol, c'est la vue de cette famille avec sa maisonnée, faisant elle-même son ménage ou pourvue de son serviteur attitré, se souvenant de ses morts et mêlant leur mémoire aux entretiens de la table commune, attachée depuis des générations à l'autel du temple paroissial, lisant les mêmes livres sous la lampe coutumière, comme autour d'un Génie qui éclaire et réchauffe sa vie. Cette famille entendit avec Lamartine le seul poète qui eût parlé sa langue : juste assez d'amour pour faire rêver la jeune fille, mais au premier plan Dieu et le Christ, la prière où tous les membres se recontrent,

O Père qu'adore mon père !
Toi qu'on ne nomme qu'à genoux !
Toi dont le nom terrible et doux
Fait courber le front de ma mère !

et puis, ici l'enfant et le berceau, là « la vigne et la maison », plus loin les prés, les coteaux, les vallons et les lacs, et tous ces paysages avec ces contours imprécis et ces effluves mélancoliques qui attirent la rêverie sans fatiguer l'attention. Et la France entière sentit en Lamartine le poète de son idéal, et dans ses familles d'ouvriers et dans ses familles de bourgeois : car Lamartine ne s'adressa qu'aux sentiments d'amour et de foi, à ceux qui suppriment les classes sociales, mot d'injustice et de combat qu'il ne connut jamais.

Le protecteur de Mistral et de la renaissance provençale.

En Provence, sa gloire fut inimaginable. Il faut lire chez M. Ripert le chapitre émouvant où il nous montre Lamartine encadrant de son auréole les lettres provençales à l'heure de leur « renaissance » : le poète retient à sa table cette touchante Reine

Garde qui rêvait d'une poésie pour le peuple ; il salue un des premiers le génie de Mistral et la grandeur de *Mirèio* ; quand il vient à Marseille, il assiste aux séances de l'Académie, et il gravit le modeste escalier de l'Athénée Ouvrier, où des artisans de bonne foi s'essayaient à devenir prosateurs ou poètes. Mieux que Victor Hugo, toujours féru de Paris, Lamartine le Bourguignon aima nos provinces, il devina ce que la France leur devait. Elles le lui rendaient bien. A ses arrivées sur la Cannebière, c'était le délire de toute une cité : « Partout où vous passez », s'écriait l'un de ses adorateurs, « vous laissez après vous, tel qu'une comète, une longue traînée de lumière ». — A Marseille, on n'admire pas à moitié.

Le maître charmant qui décide de la vocation.

Or, voici ce qui advint à Jean Aicard au temps de son enfance. Il fut envoyé au lycée de Mâcon, et, les jours de sortie, il allait chez Lamartine, que son père avait connu. Ses après-midi chez le grand homme, dont l'enfant n'apercevait pas le déclin, décidèrent de sa vocation. Il sentit la dignité de l'homme, la simplicité de son abord, le charme accueillant de son intérieur. Rentré au lycée, il ne pensait plus qu'à Lamartine, et son jeune esprit confondait en une même sensation mille impressions diverses. Un jour il écrivit au poète une belle lettre qui se terminait par ces mots de politesse : « Veuillez présenter mes compliments à vos levrettes et à Mme de Lamartine. » Le proviseur lut la lettre, comme il convenait, et se borna à dire à l'enfant : « Vous devez nommer Mme de Lamartine la première. »

Les levriers de Lamartine, Jean Aicard ne les oubliera jamais, non plus que ces chevaux qui firent la fierté du grand homme aux années de sa fastueuse richesse. Nous en retrouverons le souvenir dans les chiens de *Mélita*, le Jupiter du *Diamant Noir*, dans Sultan, le cheval de *Notre-Dame-d'Amour*, Blanchet, le cheval du *Roi de Camargue*, et Cabri, le cheval de Jean Aicard lui-même. Lamartine lui avait appris qu'on pouvait traiter en figures de romans ou de poèmes de simples animaux, qui, eux aussi, ont leurs instants d'orgueil et leurs heures de fidélité.

Une grande âme habitait ce grand génie.

Vingt-cinq ans plus tard, en 1883, l'Académie française mit au concours l'éloge de Lamartine. Jean Aicard eut le prix, et, suivant l'usage de ce temps, il fut admis à lire sous cette coupole une partie de son poème. — C'est la seule fois, Messieurs, que l'éloge solennel de Lamartine a été entendu dans cette salle. Les circonstances ont fait que nous avons paru l'oublier.

Pourtant, je ne crois pas que la France ait jamais possédé une gloire aussi parfaite, une renommée aussi pure. Il a célébré tout ce que nous devons aimer. Grâce à lui, la poésie a égayé les logis les plus modestes. Ses malheurs ont ajouté à la grandeur théâtrale de sa vie. Il n'a fait tort à aucun adversaire, il n'a menti pour le compte d'aucun parti politique, il a respecté toutes les croyances et chanté Socrate aussi bien que Jésus. C'est lui qui a valu à l'histoire ce spectacle unique d'un poète dirigeant une puissante nation par le seul ascendant de son génie.

Si la France avait su continuer l'élan qui, en 1848, l'entraîna à la suite de Lamartine, elle eût évité les pires fautes et la possibilité de certains crimes. Ce sera pour Jean Aicard l'un de ses premiers mérites que d'avoir cru en Lamartine.

Jean Aicard, chantre français de la Provence

Il crut aussi en l'Académie, et l'esprit de votre Compagnie vint à son tour lui servir de guide. J'ai tout lieu de croire que, dès le lycée, Jean Aicard aspirait à le suivre. En couronnant tour à tour ses *Poèmes de Provence*, sa *Chanson de l'Enfant*, son *Miette et Noré*, vous lui avez montré que la Provence ne perdait aucun de ses attraits sous les voûtes de l'Institut. Au cénacle où il fréquentait à Paris, et où il retrouvait Coppée et M. Richepin, on percevait distinctement, dans les intervalles d'un beau tapage, que l'Académie faisait sentir ses approches. Bientôt il désira y entrer, et ce fut avec une pieuse fidélité. Il fut élu en remplacement de Coppée, et, le 23 décembre 1909, Loti, qui l'aimait particulièrement, eut le grand plaisir de le recevoir.

La querelle du « patois » et du français.

Le prestige de l'Académie, l'influence de Lamartine, indiquèrent à Jean Aicard la direction de sa vie littéraire. Il ne se détourna pas de la Provence, où le rattachaient l'exemple de son grand-père, les impressions de son passé et les joies de ses regards. Mais il s'éloigna de la langue provençale. Et j'arrive à la phase principale de la carrière de Jean Aicard, au rôle qu'il voulut jouer dans l'histoire des lettres françaises.

La fondation du Félibrige : « Mirèio ».

Le 21 mai 1854, au château de Font-Ségugne près d'Avignon, sept jeunes gens de Provence fondaient le Félibrige ; et cinq ans après, en mars 1859, appliquant les principes définis en cette assemblée, l'un de ces jeunes gens, Mistral, publiait *Mirèio* : *Mirèio*, c'est-à-dire un poème ou plutôt une épopée, à l'allure classique, en vers réguliers et de style noble, mais au sujet tiré de la vie rurale et populaire de la Provence, et écrite tout entière en langage provençal ; et le provençal reprit aussitôt sa place dans la vie littéraire de la France.

La réplique de Jean Aicard : « Miette et Noré ».

En 1880, vingt ans après *Mirèio*, dont le succès n'avait fait que grandir, Jean Aicard publia *Miette et Noré*, lui aussi un poème inspiré par la Provence, ses paysans et ses coutumes, mais écrit en vers français et en une langue très simple, à demi rustique. Et pour marquer plus nettement ce qu'il entendait faire, et qu'il voulait la bataille et opposer Miette à Mireille, Jean Aicard écrivit pour son livre une ardente préface, qui alla provoquer dans les assemblées des Félibres les mêmes colères que la préface de *Cromwell* avait jadis soulevées dans le camp des classiques.

Le provençal, disait Jean Aicard, est un « patois » et doit être désormais traité en langue morte. Il peut servir encore à narrer quelques vieux contes au coin du feu, ou même à enrichir le français de formules pittoresques ou de succulentes exclamations, mais il ne peut faire acte d'instrument d'écriture.

C'est pour toute la France qu'il faut dépeindre sa province.

« Mon grand-père, disait Aicard, parlait en patois et lisait en français. » Mais d'autre part le poète, le romancier se doivent de faire connaître et aimer leur province natale, ils en ont la charge devant leurs aïeux et devant la France. L'avenir littéraire de notre patrie est dans l'expression de ses physionomies locales. Décrivons notre Provence ou

notre Bretagne, mais en français, quitte à introduire des mots du cru et des tournures du terroir.

Sur ces derniers points, Jean Aicard a raison. Nous ne dirons pas sans doute que nos lettres ont pour devoir principal de dépeindre nos mœurs ou nos paysages provinciaux. Mais la richesse, la souplesse extraordinaires du roman français viendront de ce qu'il notera les aspects divers de notre sol et de notre race, depuis le Berry de *la Mare au Diable* jusqu'au Pays Basque de *Ramuntcho* en traversant la Camargue de *Notre-Dame-d'Amour*. Alors, vraiment, l'incomparable variété de nos émotions littéraires sera le reflet des multiples horizons et des innombrables beautés de la terre de France.

Le provençal, langue vivante...

Mais de cette terre, je ne veux pas, comme le souhaitait Jean Aicard, que l'on retranche le parler populaire, les dialectes provinciaux. Vous appelez le provençal un « patois » : le vilain mot, et combien inexact! Le patois, c'est la déformation locale d'une langue déterminée, c'est une excroissance à demi fantaisiste qui pousse sur une plante linguistique: le parler de Montmartre est en train de devenir le patois de Paris (j'ajoute aussitôt qu'il est plein d'agréments, pour ne pas attirer sur la Coupole de l'Institut les foudres des Jupiters de la Butte). Mais le provençal est une langue qui a par elle-même ses racines et ses rameaux, sa sève propre et son libre épanouissement. Il est né, il a grandi à part, sur un terrain qui était bien à lui.

Vous me dites qu'il va mourir. A quels signes, je vous prie, reconnaissez-vous qu'une langue se meurt? Il y a pour les langues, comme pour les nations et pour les croyances, des crises de fatigue et de déclin. Mais nous venons de voir ressusciter des nations qu'on disait mortes, mais des croyances qui se perdaient se sont retrouvées, et des langages qu'on croyait endormis ont proclamé leur gloire. De l'avenir d'un idiome, pas plus que de celui d'une foi ou d'une patrie, personne ne sait rien, et la science n'a qu'à se taire sur la loi du lendemain. Au siècle passé, on s'imagina que le catalan allait dépérir : et voici que maintenant, coup sur coup, il produit un très grand poète et des œuvres scientifiques de premier ordre.

et langue savante.

Le Félibrige et Mistral, dites-vous encore, ont fait une œuvre factice de résurrection artificielle: ce furent procédés de savants qui galvanisent un moribond, ce ne fut pas un malade qui se relève par ses propres forces.

A coup sûr, nous n'ignorons pas que l'école et la science sont à l'aube du renouveau provençal. Faire de Mistral un paysan est une absurdité. C'était un érudit, et de très large envergure. Son *Trésor du Félibrige*, par certains côtés, vaut et passe même le *Dictionnaire* de Littré. Il a pourvu la langue provençale de termes littéraires qui lui manquaient. Mais est-ce que la Pléiade, ce Félibrige français de la grande Renaissance, n'a point fait cela pour notre langue nationale? Est-ce que Turold n'a point fait cela pour cette même langue aux heures de son enfance? et l'expression favorite de sa *Chanson de Roland*, ce mot de « douce France », qui est peut-être le mot le plus simplement ému de toute notre langue, n'est-il pas à son origine la réminiscence d'une expression du latin classique?

Regardez donc le lendemain de Font-Ségugne et de *Mirèio* : c'est au lendemain de la bataille qu'on voit si la victoire est complète. Or, de proche en proche, le Félibrige a gagné tout le Midi. Il a pénétré les vallées les plus agrestes des Alpes et des Pyrénées, il a gravi les plateaux du Limousin et les puys de l'Auvergne. Partout on a chanté son hymne de la *Coupo santo*, et à l'instant où je vous parle, de bons ouvrages surgissent çà et là en terre de Langue d'Oc. Jamais les Félibres du premier matin n'auraient espéré une telle gloire pour la montée de leur jour. A la réussite de l'œuvre, je constate qu'elle était bonne.

Le dialecte est sacré, comme toutes les parcelles du sol de la patrie.

Faire mourir une langue! mais c'est pécher contre la vie sociale. Une langue nous apporte les idées et les sentiments de nos ancêtres, elle nous conserve les nôtres, elle les répète aux êtres qui viennent de nous. Elle est le lien moral par lequel le crépuscule de la journée humaine qui finit se rattache à l'aurore de celle qui commence. Quand j'entends du provençal, je revois des visages qui me furent chers, et le jardin même de mes premiers jeux. Il y a dans un langage des senteurs du terroir natal et des nuances de ses paysages. Nous tous qui voulons que le Français revienne au labour de son champ et à la pierre d'un foyer rural, ne touchons pas aux dialectes de nos provinces : ils sont sacrés, comme toutes les parcelles du sol de la patrie.

Ce sont « monuments historiques » au même titre que nos châteaux ou nos beffrois. Conservons-les avec le même souci. Une ville que j'aime autant que Marseille, Bordeaux, possède le beffroi de son vieil hôtel de ville, la Porte de la Grosse Cloche, et elle l'entoure de respect et de soins : car c'est une ville admirable en sa reconnaissance pour son passé, et cette Grosse Cloche a été pendant des siècles le porte-parole des libertés municipales ; elle convoquait les citoyens de la commune à la fête ou au combat, au deuil ou à l'allégresse, elle était la voix même de cette personne souveraine qu'on nommait la cité de Bordeaux. Je voudrais que Bordeaux cultivât du même amour son idiome gascon. C'est la langue que parla la Grosse Cloche en l'âge de sa maîtrise. Et c'est une si belle langue! j'en appelle à M. Bourciez, qui l'enseigne à l'Université ; et j'en appelle aussi au Béarnais et au Gascon que je vois en votre Compagnie. Elle a des sonorités de clairon, des douceurs de berceuse, des mots qui lui suffisent à résumer une scène ou à peindre un tableau, elle est solide, elle est claire, elle est rapide. Et le jour où elle rencontrera son Mistral, elle pourra nous offrir des chefs-d'œuvre. Ne brisons pas les destinées du gascon.

Dans l'unité nationale viennent se rejoindre les divers génies provinciaux.

Je sais bien ce dont avait peur Jean Aicard, Français par-dessus tout. C'est que la vogue de nos idiomes provinciaux ne compromît notre unité nationale. Ne partageons point cette crainte. Ni le breton, ni le gascon, ni le provençal n'ont empêché que la France fût acclamée par la Bretagne de la reine Anne, par le Béarn du roi Henri, par la Provence du roi René. Notre union en patrie tient à des causes telles qu'il n'y a pas à s'effrayer si elle s'énonce en manières différentes. J'ai appris de source certaine que quelques-uns de nos plus vaillants officiers sont de ceux qui parlent le plus volontiers l'*eskuara* du Pays Basque. Ce fut pour le Breton un appel au sacrifice que d'entendre parler breton sur les champs de bataille de l'Argonne. Et de s'interpeller en provençal sur les pentes du Vieil-Armand, ce fut pour

les Provençaux un motif de plus de courage et de plus de confiance. A tous il parut que la voix de l'aïeul et la voix de la terre s'unissaient à celle de la France pour repousser l'ennemi.

Non! je n'ai point peur que l'amour du provençal diminue l'énergie de la nation. Ce que je vois, au contraire, au lendemain de Font-Ségugne, c'est que les Félibres nous ont fait aimer des choses de Provence, qui sont choses de France, c'est que Mistral a écrit un chef-d'œuvre, qui a porté très loin le renom d'un Français. Et pour avoir doté notre patrie de nouveaux titres de gloire, l'Académie française doit au provençal une reconnaissance infinie.

L'œuvre de Jean Aicard

Je peux donc, sous les auspices de votre Compagnie, signer la paix entre les Félibres et Jean Aicard, et, les théories une fois combattues, louer sans restriction l'homme et son œuvre.

L'œuvre de Jean Aicard fut continue, abondante, variée et sincère. — Elle fut continue : son premier recueil de vers date de 1866, où il avait dix-huit ans, et il écrivait plus que jamais à la veille de sa mort, arrivée à soixante-treize ans, le 12 mai 1921. — Elle fut abondante : je compte 47 ouvrages, et je néglige d'innombrables discours, conférences, poésies et articles, disséminés dans cent journaux de Paris ou de province, et il reste dans ses papiers bien des écrits qui pourraient être publiés. — Elle est variée : 10 volumes de romans, 15 volumes de vers, 14 pièces de théâtre, 2 volumes de nouvelles, 2 volumes de critique littéraire ou de polémique morale, et je mets à part les 4 volumes de *Maurin des Maures* et de *Gaspard de Besse*, qui tiennent à la fois du roman d'aventures et de l'épopée comique. — Enfin, cette œuvre est sincère, car elle respire en son entier les sentiments qui ont dominé l'âme de Jean Aicard : l'amour de l'enfant, le culte du Christ, la pitié pour les hommes.

Et je vais maintenant, Messieurs, sermonner quelque peu : car sous la bonne grâce ou la jovialité des romans et des vers de Jean Aicard se dissimulent à peine la gravité des sermons ou l'ardeur des oraisons. En cette étoffe de lettré battait le cœur d'un apôtre.

Visionnaire d'idéal et passionné de bonté.

Ces prières au Christ, ces appels à la pitié, cette tendresse pour l'enfant, venaient ensemble de sa nature, loyale, expansive et sentimentale. C'était un idéaliste, un « visionnaire d'idéal », et, en même temps, il était bon, foncièrement bon, infiniment bon : ceux qui l'ont approché n'ont jamais connu d'homme qui eût au même degré le sens, la volonté, le goût de la bonté. Suivant un mot célèbre et qu'il ne faut interpréter ici que dans sa beauté morale, il aimait à aimer et à être aimé. Il eut la passion de toutes les vraies amours. Cet éprouvé de la vie garda la nostalgie de la famille, de la mère, de l'épouse, de l'enfant, de ce qui fait l'humanité bonne, joyeuse et pure. Quand il rencontra l'amitié, il s'y livra sans réserve. Voilà pourquoi, durant un demi-siècle, il eut si souvent auprès de lui, pour lui apporter confiance en son œuvre et sécurité en son travail, cette sœur dévouée que nous avons vue veillant sur son repos et protégeant sa gloire. Voilà pourquoi, aujourd'hui, tant d'amis entourent son souvenir et fortifient son renom. Voilà pourquoi, enfin, le nombre de ces amis ne cesse de croître, même après la disparition de l'homme : car, à lire ses livres, on se sent pris pour lui d'une amitié qui ne s'éteindra plus.

Il fut un instituteur qui parlait France aux enfants de France.

Des amis qu'il s'est donnés, beaucoup datent du temps où ce n'étaient que des enfants. C'est en les aimant tout petits que Jean Aicard s'est assuré la ténacité de leur affection. Et cela suffit à nous prouver la sincérité et la justesse de ses livres sur l'enfant, et qu'il a su lui parler sa langue, arriver jusqu'à son cœur et l' « acquérir pour toujours ».

A l'enfant, Jean Aicard permet beaucoup et pardonne tout. — Laissez-le donc jouer, s'agiter, se mettre en colère, au besoin déchirer une image et casser un peu de vaisselle : cela, c'est de la vie et c'est du caractère. Allons, va faire l'école buissonnière! Tu n'y apprendras ni la règle de trois ni les guerres de Louis XIV : la belle affaire que d'ignorer ces tristes inventions des hommes! Mais tu y apprendras l'aubépine qui fleurit, le fruit qui mûrit, l'abeille qui voltige, ces mille petites choses d'un jour qui embellissent la nature immortelle :

L'enfant n'aime pas voir des horizons trop larges ;
Il préfère aux plus beaux endroits du monde entier...
Un insecte, une fleur, un tout petit sentier.

Et j'aime bien mieux, pour lui, l'école du buisson qu'un manuel de sociologie.

Mais Jean Aicard arrête au moment opportun cette échappée à l'air libre. Il rappelle l'enfant, il l'installe dans la maison du travail : oh! une maison aimable, bien éclairée, avec beaucoup de fenêtres sur le dehors. — Voici, pour s'y plaire, de fort jolis contes, le chevrier de Jésus, Pierre le fils du marin ; et voici quelques leçons d'une morale très simple, où le devoir découle de la bonté ; et voici surtout ce beau précepte, qui procurera la joie véritable pour toute la vie : « La vraie liberté est dans le travail. » Il faut, mon enfant, renoncer de bon cœur à l'école buissonnière.

Mais il quittera un jour la maison d'étude, et ce sera alors « le vaste monde », la plus grande famille, l'horizon du cœur plus étendu que celui des yeux. — Tous ceux que tu rencontreras au sortir du village, ce seront aussi des frères pour toi, ce sont des fils de la France, et elle est aussi ta mère, et ceux qui portent son nom ont besoin de ton bras et de ta force :

Enfants! nous faiblissons! venez à la rescousse!
Vos aînés, les vaincus, vous disent en pleurant,
Votre mère en pleurant vous dit de sa voix douce :
Petit peuple français, vite au secours du grand!

Jean Aicard fut de ces instituteurs accomplis qui parlent France aux enfants de France.

Le poème de « Jésus » : un christianisme « qui réconcilie tous les cultes ».

Pour eux il écrivit ce délicieux poème de *Jésus*, dont le sens profond nous est donné dans le prélude, ces *Pèlerins d'Emmaüs* que Pierre Loti nous lut avec tant d'émotion le jour où il accueillit ici son ami :

Reste avec nous, Seigneur, parce que nous t'aimons,

c'est-à-dire : plaise à Dieu que la parole du Christ ne s'éloigne jamais de nous!

Le Christ de Jean Aicard n'est point rigoureusement orthodoxe. Il ressemble à celui que les enfants contemplent dans les crèches de Noël ou que les vieux Marseillais ont applaudi dans leurs Pastorales. L'âne et le bœuf jouent dans son histoire un rôle important, et notre poète les fait plus souvent parler

que saint Pierre ou saint Jean. C'est un Jésus qui mêle son âme à celle de tous les êtres de la création, il caresse les bêtes, il respire les fleurs, il est très près de saint François d'Assise et très loin de Torquemada. — Connaissez-vous le conte de Jésus et du rouge-gorge? Sur la croix, avant de mourir, Jésus souffrait horriblement de la couronne d'épines qui déchirait sa tête. Un petit oiseau entendit sa plainte, et, volant jusqu'à lui, arracha les épines. Mais une goutte du sang divin tomba sur la gorge de l'oiseau, et depuis ce temps-là elle est toute rouge de la trace de Jésus. Et quand le rouge-gorge, par les matinées de décembre, vient frapper de son bec à votre fenêtre, ouvrez-lui aussitôt, faites-lui bon accueil : car la rouge beauté de sa gorge vous rappelle qu'il a eu pitié du Christ et qu'il en a été remercié par l'éternelle parure du sang du Sauveur.

Légendes à part, le Christ de Jean Aicard demeure fidèle à l'esprit des Ecritures, et je n'hésite point à m'exprimer librement là-dessus. Sa parole se résume dans le mot de charité : sans elle, sans

l'Evangile,
Nous sentons tout le reste incertain et fragile.

Le christianisme de notre ami est une religion d'Evangile, qui concilie, qui réconcilie tous les cultes ; il nous élève à une telle hauteur de sentiments que les croyants de tous les rites peuvent communier et fraterniser en lui. Et vous trouverez à côté l'un de l'autre, parmi les admirateurs de Jean Aicard chrétien, M. Jean Calvet, prêtre de l'Eglise catholique, qui a consacré à son œuvre un dévouement intelligent et passionné, et le critique qui a le premier relevé la grandeur morale de son talent, Auguste Sabatier, pasteur de notre Eglise protestante.

Sa charité n'était ni imprudente ni aveugle.

La charité chrétienne de Jean Aicard n'est ni imprudente ni aveugle. Si le Christ a dit : « Pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font », n'est-ce point refuser le pardon à ceux qui délibérément font le mal? Et Jean Aicard, en un mouvement de légitime révolte contre les exploiteurs de la bonté, écrivit cette phrase sur laquelle il nous faut méditer, en notre vie privée et en notre vie nationale : « La pitié que sollicitent les démoniaques devient l'amorce dont ils se servent pour attirer et perdre les bons. » Car l'oubli des fautes ne doit aller qu'à une parole de repentir et à un acte de réparation.

Mais comme, dans l'œuvre attendrie de Jean Aicard, il y a fort peu de « démoniaques », la scène du pardon y revient en de nombreuses et troublantes récidives. Dans ce *Père Lebonnard* qui est le plus pathétique de ses drames, tout converge peu à peu vers l'heure où le chef de famille pardonnera pour toujours à l'épouse coupable et au bâtard révolté : il faut voir, à la Comédie-Française, la puissante et simple grandeur du doyen, de notre Silvain, interprétant la pitié de Lebonnard, qui était celle de Jean Aicard, avec la double expérience de son talent et de son cœur. Mais cette heure, ce geste de pardon qui efface tout, vous les rencontrerez même, et cette fois au travers des rires, dans ce *Maurin des Maures* où, au déclin de sa vie, Jean Aicard atteignit enfin à la pleine expression de sa gaieté provençale.

Un « Don Quichotte paysan » : Maurin des Maures.

On a été fort injuste pour *Maurin des Maures*. Si le héros a été, de son vivant, tourmenté par des gendarmes, Jean Aicard, pour l'avoir mis au monde, a été tracassé par des gens de lettres ; et on a lancé contre lui le reproche décisif d'avoir plagié Alphonse Daudet et copié *Tartarin de Tarascon*.

Le reproche porte à faux. Maurin ne ressemble en rien à Tartarin, auquel il est infiniment supérieur — je parle de la valeur des personnages et non pas de la valeur des œuvres : car *Tartarin de Tarascon* est, du point de vue littéraire, un livre inimitable, débordant de vie, de lumière et de bruit, et, pour trouver dans nos lettres françaises un morceau d'une telle allure, alerte et endiablée, il faut remonter jusqu'aux *Plaideurs* de Racine. — Mais quelle piètre figure d'homme, ce Tartarin, à côté de Maurin des Maures!

Maurin des Maures type humain supérieur à Tartarin.

Maurin ne s'émeut de rien, pas même du revolver chargé d'un « gendarme sans pitié » et qui serait Corse. Tartarin s'inquiète de tout, même de l'ombre d'un pharmacien de Tarascon, qui est la chose du monde la moins terrifiante.

Ce sont tous deux, sans doute, de grands chasseurs au soleil du Midi. Mais Tartarin n'a jamais chassé que des casquettes ; et Maurin a abattu soixante-quinze sangliers, dont les dépouilles ornent sa cabane, et un jour d'ouverture, il peut montrer au tableau, de compagnie avec son ami Pastouré, vingt-quatre perdreaux, huit lapins et deux lièvres, toutes espèces de gibier dont Tartarin n'a jamais rien vu.

Artisan du rire, il n'en est jamais victime.

Tartarin et Maurin nous font également rire : mais l'homme de Tarascon nous fait rire de lui-même, de ses propos, de ses gestes, de sa naïveté, de ses folles imaginations ; et sa vie est une longue suite de farces. Mais il n'a inventé aucune de ces farces pour son compte : il en est la victime, il n'en est pas l'artisan. Maurin, lui, est un intarrissable créateur d'aventures et de fables : pas une seule fois nous ne rions de lui, et la gaieté qu'il nous procure, il la tire d'ailleurs et d'autrui, des plaisanteries qu'il raconte, des imbéciles qu'il berne. Le ridicule jaillit de sa verve et non pas, comme pour Tartarin, de sa personne.

Je ne crains pas d'ajouter que Tartarin est à peine une âme, un être de sentiment : il n'est pas méchant, c'est tout ce qu'on peut dire de lui. Après tout, le lecteur ne s'avisera pas de faire de la psychologie à propos du Tarasconnais, il ne songe qu'à « se régaler » de lui : la personne de Tartarin n'est qu'un canevas où se brodent mille drôleries, caricature folâtre à l'opposite d'un type d'idéal.

C'est un braconnier, teinté de philosophie.

C'est au contraire ce mot d'idéal qu'il faut prononcer pour Maurin des Maures, ce « Don Quichotte paysan », ainsi que le désigna Jean Aicard lui-même. Maurin est un cœur délicat, un caractère droit, un esprit disposé aux spéculations les plus hautes : vous trouverez en lui du Socrate, un Socrate qui ferait quelque peu de braconnage, pas beaucoup, seulement deux ou trois jours avant l'ouverture. Il parle bien, il sait comment on élève les enfants, il aime les hommes, il adore ses amis. — Comme il ressemble à Jean Aicard!

C'est pour cela que Maurin des Maures vivra plus longtemps que Tartarin de Tarascon. Dieu merci! les créatures d'idéal durent plus que les images facétieuses. Tarascon ne doit à Tartarin qu'une popularité d'assez médiocre aloi, que la gracieuse cité ne mérite guère. Mais le peuple du Var, paysans et lettrés, est fier aujourd'hui du héros qu'un écrivain

a figuré et transfiguré pour lui. Maurin devient chaque jour plus populaire de Fréjus à Toulon, sur cette grande route de la montagne qui fut la voie royale de son épopée : partout il s'est fait chérir des humbles et redouter des méchants, partout il a semé son courage, son rire ou sa fantaisie ; et de tout cela a germé une moisson de saine renommée pour un beau pays et pour d'honnêtes gens. Et vraiment, d'avoir fait à un pays de France le don d'une créature superbe qui lui servira de symbole et de signe de ralliement, c'est pour Jean Aicard une bonne action autant qu'un bel ouvrage.

Un livre où fleurit l'âme lumineuse de la Provence.

Ah! Messieurs, ne lisez pas *Maurin des Maures* à la hâte, sous la lumière artificielle de vos lampes parisiennes. Allez là-bas, un jour d'été, sur cette route des Maures ; arrêtez-vous au rivage de La Foux ou de Berthaud, et reposez-vous, pour déguster lentement les longues pages du livre, à l'ombre séculaire de ces grands pins parasols où Maurin des Maures s'est assis tant de fois. Devant vous s'étale en sa courbe régulière le rivage « éternellement bleu » du golfe de Saint-Tropez, où les Grecs sont autrefois venus, et avec eux leur grand bonhomme d'Hercule, le parrain du héros provençal. A vos pieds, les roseaux de la rivière caressent la cabane de Maurin ; et fermant votre horizon tout proche, les Monts des Maures, en l'écho de leurs bois agités par la brise marine, semblent répéter son nom. Alors, vous resterez à lire des heures sans fin, heureux et rêveurs, comme en une suspension du vol du temps, et vous vous sentirez enveloppés et séduits par notre franche et radieuse Provence, tout en souriant de ses galégeades.

De la petite patrie à la grande.

Et voici, Messieurs, que je reviens sur la Provence et sur la galégeade. Il faut, coûte que coûte, que je m'éloigne de ces thèmes, ou je n'aurai plus la volonté de finir. — Mais Maurin des Maures nous ramènera à la France.

Car ce héros du Var fut un soldat et un patriote. Il a fait son service sur la flotte, il a aimé notre mer et nos marins. — Cette mer et ces escadres de la patrie, nous les voyons à tous les détours des Monts des Maures et de l'œuvre de Jean Aicard. Il a compris, lui, né à Toulon, que de Toulon à Brest et à Dunkerque, sur ces merveilleux rivages de la France, prédestinés par la nature à la liberté et à la puissance, il a compris que là aussi était une frontière à défendre et un intérêt vital de notre nation. Jean Aicard a été le chantre de cette mer pleine de nos luttes et gardienne de nos destins, que nos maîtres du jour ne savent plus regarder.

Ce demi-sauvage de Maurin est un passionné d'avenir quand il s'agit de la France. Il veut la conscience la plus nette, même pour la Chambre des députés. S'il lui arrive de houspiller des gendarmes ou des préfets, c'est qu'il ne peut sentir les mauvais gendarmes ou les mauvais préfets. Il a une sainte horreur des partis politiques, de leur faiblesse intellectuelle et de leur misère morale : il est, suivant son mot, un « révolutionnaire de gouvernement ».

Une utopie de Jean Aicard : l'école « absolument neutre ».

Cela ne vous rappelle-t-il pas Jean Aicard, président de l'Union française, et écrivant pour la France, durant cette guerre où le deuil personnel ne put ralentir sa mission de propagande, écrivant dans les journaux de toute opinion et les rapprochant par ses espérances de victoire ? Cher et noble ami ! il forma bien des utopies dans sa vie, mais ce furent les utopies d'un patriote ardent, et que la seule sottise des hommes nous empêchera de réaliser : dans toutes les assemblées politiques il y aura toujours des Caboufigue pour combattre un Maurin des Maures. Jean Aicard ne rêva-t-il pas un jour d'une école absolument neutre, mais à la neutralité chaude et lumineuse, et qui serait un foyer où pourraient s'allumer également la flamme du libre examen et les flambeaux des autels de cathédrales ?

La gloire, je veux ajouter la vertu de Jean Aicard, est d'avoir fait de ces rêves et d'en avoir inspiré tous ses ouvrages. Décidément, ses romans et ses poésies, sa Provence et son Maurin, ce sont de charmants morceaux de France, animés par l'âme d'un homme excellent et d'un bon Français.

Les problèmes sociaux

L'Union internationale d'Etudes sociales (1)

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

Au cours des sessions tenues en 1920, 1921, 1922, 1923, sous la présidence de S. Em. le card. Mercier, l'Union internationale d'Etudes sociales, dont le siège est à Malines, a adopté un certain nombre de résolutions dont le texte a été revisé et codifié en exécution d'une décision du 26 septembre 1923. Nous en reproduisons le texte d'après les *Dossiers de l'Action catholique* (juill. 1924) :

I. — Propriété privée (1923).

1. — Les biens matériels de ce monde sont destinés en premier lieu, par la Providence divine, à la satisfaction des besoins essentiels de tous.

2. — L'appropriation de la terre et des instruments de production est cependant légitime, parce qu'elle est conforme à la nature humaine et parce qu'en général ce régime assure mieux que tout autre l'utilisation des biens matériels.

3. — Mais le détenteur de la richesse doit tenir compte des vues de la Providence sur les biens dont

(1) L'Union est composée de MM. Severino Aznar, professeur à l'Université Centrale de Madrid ; Fernand Baudhuin, docteur en droit, à Louvain ; Brucculeri, S. J., rédacteur à la *Civiltà cattolica*, à Rome ; Cretinon, bâtonnier des avocats près la Cour d'appel de Lyon ; Mgr Deploige, président de l'Institut Supérieur de philosophie à l'Université catholique de Louvain ; Defourny, professeur à l'Université catholique de Louvain ; Desbuquois, S. J., de l'Action Populaire, Paris ; Eugène Duthoit, professeur à l'Université catholique de Lille ; Legrand, professeur à l'Institut agronomique de l'Etat, à Namur ; Jean Lerolle, ancien député, Paris ; chan. Juan Francisco Moran, Madrid ; Mgr Parkinson, Oscott College, Birmingham ; Dr Poels, ancien professeur à l'Université catholique de Washington, Heerlen (Limbourg holl.) ; Rutten, O. P., sénateur, Bruxelles ; Sertillanges, O. P., membre de l'Institut, Paris ; Edouard Servais, ancien député, Mons ; abbé Six, Lille ; Max Turmann, professeur à l'Université, Fribourg ; Velings, administrateur de charbonnage, Pont-de-Loup ; chan. Verdier, Paris ; Vermeersch, S. J., professeur à l'Université grégorienne, Rome ; Verwilghen, député permanent, Saint-Nicolas (Waes).

il a la gestion et en subordonner l'usage à leur destination primitive.

4. — Sous l'influence de divers facteurs tels que la géographie, la nature du sol et du sous-sol, la technique industrielle, les mœurs, la législation, etc., la propriété privée peut revêtir diverses modalités, prendre plus ou moins d'extension, être soumise à certaines restrictions.

Dans la mesure où la législation et l'initiative privée peuvent exercer une action efficace, elles doivent s'efforcer d'établir la forme qui réalise le maximum des avantages inhérents à la propriété privée (1).

II. — Héritage (1923).

1. — De même que le droit de propriété, le droit d'hérédité, qui lui est étroitement uni, est d'un intérêt social essentiel.

Il en est tout particulièrement ainsi lorsqu'il s'agit de la transmission à l'intérieur de la famille, étant donné le lien intime qui existe entre les membres proches d'une même famille et la destination particulière du patrimoine familial.

2. — L'Etat ne saurait donc, sans blesser gravement l'intérêt social et sans porter atteinte aux droits inviolables de la famille, supprimer, directement ou indirectement, l'héritage. Toutefois, il a le droit d'approprier le nombre des degrés successibles à l'organisation actuelle de la famille.

3. — Il est souhaitable qu'il dégrève le plus possible et même qu'il exonère de droits fiscaux les successions en ligne directe.

4. — Il est souhaitable en outre que soit reconnu au chef de famille un droit de tester suffisant pour assurer la transmission intégrale des petites exploitations dans la famille (2).

III. — Impôt (1921).

1. — Les lois fiscales justes et justement appliquées obligent en conscience (3).

L'effort des catholiques sociaux doit tendre à corriger l'opinion abusée en cette matière et à provoquer, au nom de la justice sociale, une loyale participation des gens de bien aux charges de l'Etat.

2. — L'impôt, c'est-à-dire la contribution aux charges publiques sans avantages immédiats pour les débiteurs, est une obligation non pas réelle, mais personnelle, des citoyens, en ce sens qu'elle grève non immédiatement les biens, mais leur possesseur.

3. — Autant que le bien commun le permet, la justice distributive demande que l'impôt soit non pas proportionnel aux revenus, ni progressif suivant une raison constante, mais établi suivant une progression qui se ralentit, pour se rapprocher au sommet de l'impôt proportionnel. Nous appelons cet impôt « progressionnel ».

4. — Dans un ordre idéal, il faudrait préférer l'impôt unique et « progressionnel » sur le revenu. Dans les circonstances actuelles, les ressources fiscales doivent en majeure partie être demandées aux impôts indirects : ils se font accepter plus aisément et se prêtent à des exigences moins oppressives.

5. — En matière d'impôts indirects, le législateur prendra garde à ces trois règles :

a) Il évitera les impôts dont les effets sont manifestement nocifs et ceux qui se prêtent aux fraudes : ces derniers favorisent des habitudes de dissimulation ;

b) Dans l'établissement de nouveaux impôts, il frappera de préférence des sources de revenus plutôt que des dépenses économiquement stériles et d'ailleurs raisonnables. Toutefois, les impôts déjà anciens sont généralement corrigés par des incidences ou répercussions qui réalisent peu à peu une distribution équitable de ces charges publiques ;

c) Les impôts somptuaires, atteignant le luxe ou des prodigalités peu louables, méritent d'être prônés. Même si leur action est peu efficace, la leçon morale qu'ils contiennent éclaire et affermit la conscience publique et sert, du moins de cette façon, le bien commun.

6. — L'impôt direct a pourtant l'avantage de solliciter des citoyens un sacrifice conscient, qui les intéresse à la chose publique.

7. — Justifiés dans les circonstances exceptionnelles, les impôts trop élevés sur les successions ébranlent le principe de la propriété, se distinguent à peine des confiscations et contrarient la formation de réserves nationales.

IV. — Nationalisation des entreprises (1922) (1).

1. — On entend par nationalisation l'attribution d'une entreprise à la collectivité nationale représentée par le pouvoir politique. Elle est limitée à l'appropriation ou étendue à la gestion et aux profits. Elle ne saurait être condamnée en principe au nom de la morale chrétienne.

2. — S'il s'agit d'entreprises déjà exploitées par des particuliers, l'expropriation est subordonnée à une juste et préalable indemnité.

3. — La nationalisation, prise dans le sens le plus étendu et appliquée à la totalité ou même à la majorité des entreprises, aboutit par la force des choses au collectivisme, condamné par l'encyclique *Rerum novarum*.

4. — La nationalisation, même limitée à la seule appropriation ou à la gestion, risque de conduire au même résultat quand elle reçoit une application généralisée.

5. — Même le régime des exploitations publiques plus ou moins autonomes ne paraît pas acceptable s'il est étendu à la majorité des entreprises.

L'initiative privée, soit individuelle soit associée, ne peut être limitée que dans la mesure où l'exige de toute évidence le bien commun. Il importe, en effet, de conserver les deux grands stimulants de la production, qui sont la perspective de l'accession à la propriété et la concurrence légitime.

6. — Des considérations d'intérêt général peuvent imposer ou conseiller dans des cas particuliers la gestion publique, nationale, provinciale ou munici-

---

(1) Sur la propriété, cf. *D. C.*, t. 2, p. 469, d'après *Questions act.*, t. 114, p. 321 : l'usage de la propriété « fonction » non de la justice, mais de la charité (Lettre du card. MERRY DEL VAL au comte de MUN, 3. 1. 13) ; — t. 4, pp. 66-67 : Légitimité du droit de propriété, et bienfaits (lettre collective des évêques de Lombardie, 29. 6. 20). — *D. C.*, t. 5, p. 367 : Le maintien de la propriété constitue l'un des objectifs de l'action sociale catholique (Mgr CHOLLET) ; — t. 6, pp. 113-114 : Charges et responsabilités dont elle est grevée (DUTHOIT) ; — *ibid.*, p. 324 : Education du sentiment de la propriété chez l'enfant (Mgr JULIEN) ; — t. 8, col. 908 : Stimulant et récompense du travail, elle s'impose au respect de l'Etat (Mgr CHOLLET) ; — t. 10, col. 215-216 : L'accession à la propriété et son influence sur la natalité. (Sauf indication contraire, les notes sont de la *D. C.*)

(2) Sur le régime successoral en France envisagé au point de vue spécial de la natalité, cf. *D. C.*, t. 8, col. 346, 469-470, 1328-1329 ; t. 9, col. 359-384, 1382-1386 ; t. 10, col. 216.

(3) Cf. *D. C.*, t. 7, col. 973-976 : Conditions morales de la légitimité des impôts (R. P. PAUL COULET).

(1) Sur la question, cf. *D. C.*, t. 2, pp. 815-828 ; t. 3, pp. 26-32, 414-416, 610-617.

pale. Dans ce cas, la constitution de corps autonomes gérant industriellement sous le contrôle des pouvoirs publics et au profit de la collectivité peut être recommandée de préférence à la régie proprement dite.

7. — Il est entendu que le droit de regard de l'Etat doit pouvoir s'exercer dans le cas où des organismes privés se trouveraient chargés d'assurer un service public, et chaque fois que l'intérêt général l'exigerait.

8. — Dans les entreprises ayant fait l'objet de concessions à des organismes privés, il est souhaitable que le cahier des charges contienne des clauses protégeant la liberté contractuelle et la juste rémunération des travailleurs.

9. — En cas de guerre ou de disette ou d'abus graves et manifestes, l'Etat a non seulement le droit, mais le devoir d'instaurer un régime spécial ayant pour but d'empêcher les accaparements et les spéculations usuraires sur les objets de consommation indispensables.

V. — Gestion des entreprises (1920).

1. — La gestion de l'entreprise appartient généralement au capital. Aucun principe de morale chrétienne ne s'oppose cependant à ce qu'elle soit attribuée au travail (1).

2. — Dans les circonstances actuelles, nous estimons qu'il y a lieu de recommander les mesures qui acheminent prudemment vers la gestion combinée du capital et du travail.

3. — Cette cogestion du capital et du travail doit s'appuyer sur l'organisation professionnelle telle qu'elle a été proposée jusqu'ici par les catholiques sociaux.

4. — Un des moyens à préconiser pour la réalisation de la cogestion souhaitée est l'actionnariat ouvrier, dans lequel les travailleurs, outre le salaire, reçoivent en rémunération de leur travail des actions dites « ouvrières », leur accordant un droit plus ou moins étendu de participer à l'administration de l'entreprise (2).

5. — En vue du même but, il y a lieu de signaler aussi le rôle utile que peuvent jouer d'autres institutions, telles que les délégations du personnel au sein des conseils directifs.

6. — En toute hypothèse, la cogestion implique de la part des travailleurs une certaine participation aux risques et périls de l'entreprise.

VI. — Juste prix (1921) (3).

1. — Tout prix demandé et payé n'est pas juste.

2. — C'est même à tort que vendeurs et acheteurs, pour se justifier des prix pratiqués, allégueraient avoir accompli leurs transactions au cours général du marché.

3. — Si le cours général du marché n'est pas nécessairement le juste prix, il y a toutefois en sa faveur une présomption de justice.

(1) Il va de soi que le travail est pris ici dans une acception large, applicable à la fois aux travailleurs intellectuels et aux travailleurs manuels, au personnel technique et au personnel ouvrier d'une usine. (Note de l'Union intern. d'ét. soc.) — Sur la question, cf. *D. C.*, t. 3, pp. 674-691 ; t. 4, pp. 115-116 ; t. 7, col. 903-904, 906, 909-911, 921-923, 925-926, 927-932.

(2) Sur l'actionnariat syndical, cf. *D. C.*, t. 6, p. 176 (Duthoit) ; — t. 5, pp. 125-126 (Reverdy) ; — t. 7, col. 1510-1512 : Une initiative du Syndicat chrétien des cheminots du P. O. (Legourd).

(3) Sur le juste prix, cf. Duthoit, « La crise de la probité publique et le désordre économique : *D. C.*, t. 6, pp. 109-116, 174-177, spécialement pp. 112-113, 176.

4. — Le juste prix est, sauf le cas où il existe un prix légal, fixé par l'estimation commune.

5. — Pour permettre à l'estimation commune de se dégager de façon objective, il y a lieu de promouvoir des organismes où les parties en cause — producteurs, intermédiaires, consommateurs — pourront faire valoir leurs intérêts.

6. — L'estimation commune est une approximation très exacte du juste prix, lorsque la concurrence des producteurs entre eux et la concurrence des consommateurs entre eux s'équivalent, la liberté des contractants étant alors respectée.

7. — Il est souvent difficile d'avoir un critérium précis de cette équivalence. Mais il est des cas où la rupture d'équilibre entre les deux concurrences est évidente, et alors le prix courant ne peut plus être considéré comme l'expression du juste prix.

VII. — Salaire (1921) (1).

1. — Le salaire vital, comprenant la subsistance du travailleur et de sa famille, l'assurance contre les risques d'accident, de maladie, de vieillesse et de chômage, est le salaire minimum dû par l'employeur en justice commutative.

2. — Le salaire minimum n'épuise pas toujours les exigences de cette justice. Au-dessus du minimum, trois causes principales entraînent, soit en justice soit en équité, une majoration : *a*) une production plus abondante, plus parfaite ou plus économe, que la normale ; *b*) la rareté de la main-d'œuvre ; *c*) la prospérité plus ou moins grande de l'entreprise à laquelle l'ouvrier est attaché.

3. — Dans le régime actuel, l'organisation de la profession par des groupements parallèles et distincts de patrons et d'ouvriers concluant entre eux des conventions collectives de travail (2) et créant entre eux, par des comités mixtes et paritaires, des organes permanents de liaison, porte au maximum la probabilité que seront respectées les règles de justice relatives à la quotité du salaire (3).

4. — La portion du salaire qui correspond à la prospérité plus ou moins grande peut être fixée et liquidée à la fin de l'exercice et en proportion de la somme des bénéfices nets. Au lieu d'être acquittée en argent comptant, elle peut être transformée en actions de l'entreprise à laquelle le travailleur a collaboré. A mesure que se créent les actions du

(1) Sur le salaire (salaire professionnel, salaire vital, salaire familial) et les questions qui s'y rapportent (allocations familiales, caisses de compensation), voir *D. C.*, t. 2, p. 472 : Déclaration du Comité national catholique de guerre (Etats-Unis) ; — t. 3, pp. 431-436 : « Le salaire familial et le sursalaire », rapport de Mlle Lafeuille au Congrès de la Fédération française des Unions de Syndicats professionnels féminins (26. 1. 20), suivi de références ; — t. 5, pp. 190-192 : Etude de Me Henry Reverdy (sursalaire familial) ; — t. 6, pp. 533-535 : Déclaration des Syndicats libres féminins de l'Isère ; — *Ibid.*, p. 533 : Note de la *Voix professionnelle*, organe des Syndicats libres féminins de l'Isère, sur le « salaire professionnel », le « salaire vital », et le « salaire familial » ; — t. 7, col. 106 : Institution en faveur du personnel des magasins de la Samaritaine ; — t. 9, col. 283-294 : Les allocations familiales et les caisses de compensation : origines, bénéficiaires, organisation, questions de principe (*Correspondance des œuvres*) ; — t. 10, pp. 859-863 : Mesures légales (salaires et traitements) actuellement existantes ou en préparation en faveur des familles nombreuses, par Maurice Eblé.

(2) Sur le développement juridique et social de la convention collective de travail en France, cf. étude de M. Maurice Eblé dans *D. C.*, t. 7, col. 171-192, 567-576, 873-895, 1005-1024 ; t. 8, col. 755-767, 1011-1023.

(3) En ce sens, cf. card. Maurin : *D. C.*, t. 12, col. 921-925.

travail, on peut rembourser, en les tirant au sort, un nombre égal d'actions de capital.

5. — Il est loisible à l'entrepreneur de ne pas acquitter la susdite portion du salaire de la manière qui vient d'être indiquée, et de n'en pas transformer le montant en actions de l'entreprise, mais il est loisible aussi aux travailleurs organisés de ne consentir au contrat de travail qu'en exigeant cette double condition.

6. — Le remplacement des actions de capital par les actions du travail ne peut se faire sagement que par une progressive évolution qui permette aux masses d'acquérir les qualités nécessaires à la gestion des entreprises.

VIII. — Allocations familiales (1923).

L'Union internationale d'Etudes sociales,

Considérant l'heureux développement qu'a pris l'institution dite des « Allocations familiales »,

Emet, au nom de la morale et de l'intérêt social, le vœu que l'attribution de ces allocations, qui tendent à la garantie d'une vie normale aux familles ouvrières, soit incorporée aux contrats, tant collectifs qu'individuels, entre patrons et ouvriers.

IX. — Assurances sociales (1923).

En présence des projets d'assurances sociales obligatoires à l'ordre du jour dans divers pays (1),

l'Union internationale d'Etudes sociales, soucieuse de préparer l'organisation professionnelle, qu'elle considère comme l'organisation idéale du travail : 1° recommande tout spécialement les Caisses corporatives d'assurances, c'est-à-dire les caisses alimentées et gérées conjointement par les patrons et les ouvriers de la profession ; 2° invite le législateur : *a*) à n'en point entraver la création et le développement ; *b*) à les encourager par des moyens appropriés.

X. — Droit de grève et services publics (1922).

1. — L'intérêt général est le premier critérium qui permette d'apprécier la légitimité ou l'illégitimité de toute suspension concertée du travail. A ce critérium doit s'ajouter le respect de la justice et de la charité.

2. — Cet intérêt général est plus immédiatement mis en cause par des fonctions instituées directement pour le bien du pays, et par des entreprises même privées qui pourvoient à des besoins communs de première nécessité. Certaines fonctions sont même tellement indispensables à la société qu'on aperçoit à peine une hypothèse qui rendrait la grève légitime.

3. — Le danger de pareilles grèves justifie les mesures législatives qui, en plusieurs pays, interdisent aux fonctionnaires l'emploi de cette arme dangereuse. Mais c'est aussi le devoir du législateur de rechercher par l'étude et de fournir par des lois des garanties qui, d'une façon moins coûteuse, assurent spécialement à ceux auxquels on interdit la grève le bénéfice ou les avantages qui peuvent résulter d'une grève justifiée dans son but et dans ses moyens.

4. — Les lois cependant sont impuissantes et même souvent impossibles sans les mœurs. Le grand remède aux abus sera toujours la diffusion dans toutes les classes d'un esprit tout opposé à l'égoïsme jouisseur, de cet esprit de généreuse entente et de fraternité qu'inculque l'Evangile du Christ.

(1) Sur le projet français (Daniel Vincent), cf. *D. C.*, t. 6, pp. 569-576 et t. 7, col. 113-121.

XI. — Unions civiques (1923).

1. — L'Union internationale d'études sociales se réfère aux déclarations qu'elle a faites dans sa session précédente concernant les dangers des grèves dans les services publics.

2. — L'autorité publique doit prendre toutes les mesures nécessaires : *a*) pour assurer la continuité du service dont l'interruption compromettrait gravement la santé publique ou la vie sociale ; *b*) pour arbitrer dans le plus bref délai possible le conflit collectif survenu au sujet des conditions de travail dans le service intéressé.

3. — En conséquence, l'autorité publique peut : *a*) faire appel aux citoyens pour assurer, dans l'intérêt général, la continuation du service ; *b*) instituer des Chambres de conciliation et, au besoin, des Comités d'arbitrage composés de façon à donner aux deux parties des garanties absolues d'impartialité.

4. — On ne saurait, d'autre part, refuser aux citoyens qui veulent, le cas échéant, se mettre à la disposition de l'autorité publique, le droit de s'associer préventivement pour fournir à cette autorité la main-d'œuvre dont elle aurait temporairement besoin.

5. — Si l'Etat ne croit pas devoir user de son droit de réquisition, l'Union civique, dont l'intervention spontanée, est légitime en principe, doit cependant s'abstenir de prendre parti dans le conflit de travail, qu'il ne lui incombe pas de trancher.

6. — L'Union doit s'interdire l'usurpation des fonctions gouvernementales, le recours à des moyens illicites, l'action en vue d'intérêts privés, et par conséquent l'intervention dans les grèves particulières qui n'atteignent pas un service public ou d'intérêt général.

HAGIOGRAPHIE

La modestie extraordinaire de saint Louis de Gonzague

Du *Month*, de Londres (août 1924), sous le titre « Saint Aloys et sa mère » :

Elle a été vivement critiquée [1].

Il n'y a aucun passage de la vie de saint Louis de Gonzague — nous pourrions presque dire : de la littérature hagiographique moderne — qui ait été plus sévèrement critiqué que le récit fait par son biographe, le P. Cepari, sur l'attitude qu'il observa jeune homme, à l'égard des femmes et particulièrement à l'égard de sa propre mère.

Ceux qui vivent dans les climats du Nord et qui ont hérité de la saine tradition anglaise et américaine des relations entre les deux sexes à l'intérieur de la famille sont particulièrement choqués par ce récit (2). Rien, dit-on — et on le répète volontiers

(1) Les sous-titres ont été ajoutés par la *Documentation Catholique*.

(2) A propos de notes publiées par Hercé sur l'Irlande (*Revue de Paris*, 1. 8. 20), l'*Ami du Clergé* (23. 10. 24) touche au délicat problème de la chasteté chez les peuples du Nord. Les races du Nord se glorifient volontiers de leur pureté de mœurs ; elles n'hésitent pas à en donner comme preuve une simplicité de manières, une candeur d'allures qui parfois déconcertent notre mentalité latine. Hercé exagéré à plaisir, en trouve des indices dans « mille petits faits qui rendent la chose sensible », des libertés, des famil

et avec force, — n'est plus apte à provoquer les idées malsaines, qu'il est souverainement désirable d'écarter absolument de l'esprit des jeunes gens, que la préoccupation qui flaire le danger dans les manifestations des affections humaines les plus pures et les plus ennoblissantes (1).

Ce n'est d'ailleurs pas notre intention de traiter ici la question théorique, mais seulement de montrer que, fût-il exagéré et répréhensible, ce sentiment de modestie n'a pas eu son origine chez saint Louis : il n'est pas le résultat d'une pratique de dévotion nouvelle que lui auraient inculquée les Jésuites ses directeurs. Très probablement le saint a cueilli cette pratique dans ses lectures ; il l'a trouvée offerte à son imitation dans un exemple du moyen âge, déjà vieux de trois cents ans.

Les biographes ont forcé le témoignage du P. Cepari.

Voici les paroles mêmes du P. Cepari qui ont donné lieu à ces vives critiques : il est bon de les relire (1). Nous empruntons la traduction du P. Goldie (2) :

Bien qu'il n'eût aucune difficulté de ce côté (en matière de tentation), toutefois par l'excès de son amour pour la pureté il se mit sur ses gardes, condamna ses sens à une vigilance constante et extrême ; en particulier, il surveilla ses yeux et les dompta de façon à ne jamais regarder (3) un objet qui pût ensuite le troubler. C'est une des raisons qui lui faisaient garder constamment dans les rues les yeux baissés.

Mais surtout — et durant toute sa vie — il eut de l'aversion pour les femmes, leurs entretiens et leur compagnie. Il fuyait à ce point leur société que, au témoignage d'une parmi elles qui l'avait rencontré, il avait à leur égard une antipathie naturelle. Si, par hasard, à Castiglione, sa mère lui envoyait une de ses dames de compagnie pour une commission, Louis venait à la porte, de manière à ne pas la laisser entrer, écoutait les yeux baissés, puis donnait réponse sans regarder son interlocutrice et aussitôt la renvoyait. Bien mieux, il n'aimait pas à parler seul avec sa mère. Etait-il avec elle au salon ou dans sa chambre, dès que les autres personnes présentes se retiraient il cherchait quelque prétexte pour s'en aller ; sinon, il rougissait fortement, tellement il était prudent et circonspect (4). Ayant remarqué sa manière de faire, un homme instruit lui demanda un jour pour quelle raison il fuyait à ce point les femmes et même sa mère. Louis essaya de lui cacher le motif qui le faisait agir, prétextant plus volontiers sa timidité naturelle qu'une intention vertueuse.

Il promit à son père, comme c'était son devoir, de lui obéir en toutes choses ; mais il fit exception pour les rapports avec les femmes. Le voyant si résolu, et voulant éviter de le tracasser, le marquis accepta cet arrangement. Et, de fait, saint Louis a pu dire qu'il n'avait jamais vu certaines dames de sa proche parenté (5). Chacun connaissait si bien sa manière d'agir qu'à la maison on le surnommait en plaisantant l'ennemi des femmes (6).

---

liarités, qui, observe l'*Ami*, seraient peut-être aux yeux de certains moralistes « un indice, non pas précisément de vertu, mais plutôt d'extinction du *fomes peccati* » ; l'*Ami* ajoute pour sa part, peut-être avec quelque ironie : « Nous aimons mieux n'y rien voir du tout. » Ces faits, en tout cas, témoignent de la « curieuse logique » de Hercé.

Après tout, ce « ne sont sans doute que des faits divers, des faits isolés », que Hercé généralise sans scrupule, « tel l'Anglais qui, débarquant à Calais et la première femme sur laquelle tombent ses yeux étant rousse, saisit sans retard son calepin et note : En France, les femmes sont rousses ». « A chaque instant, écrit-il, on reçoit comme un nouveau petit choc cette sensation rafraîchissante et vive d'innocence. » Et voici deux de ces traits de mœurs : « Un soldat dans le tramway prend tranquillement sa femme sur ses genoux, sans que nul cille seulement des yeux. [...] Le samedi après-midi, en été, passent des mail-coaches qui emportent à la campagne, où ils vont passer ensemble les deux jours du *week-end*, des dizaines de jeunes gens : la voiture est étroite, les passagers nombreux, bien des jeunes hommes ont une jeune fille sur les genoux, le bras autour de sa taille. »

A cette occasion, l'écrivain de la *Revue de Paris* célèbre la chasteté légendaire de l'Irlande : « Très bien, dit l'*Ami*. Il est certain que de sa vertu l'Irlande ne tire pas peu d'orgueil. Elle prétend hautement, en ces matières, détenir le record du monde. C'est un article du *credo* national. » Hercé dit que l'Eglise s'attribue la gloire de cette pureté de mœurs : « Très bien encore », constate l'*Ami*. Il en fait honneur aussi ensuite au « calme extrême » que l'homme « semble avoir de nature, ici comme chez les autres races du Nord, dans l'imagination et dans les sens » : « Races du Nord ? reprend l'*Ami*. Voyez plutôt, sur les débordements de la sensualité chez les Scandinaves, les terribles témoignages de Joergensen. » L'imagination méridionale, plus vive, plus réalisatrice, passe rapidement à l'acte ; elle réagit naturellement à toutes les émotions du moment. Plus lente, moins riche, plus passive, l'imagination des peuples du Nord semble habituellement endormie ; les tentations sont moins fréquentes et ordinairement moins vivaces ; mais, quand la passion s'empare de l'âme, comme aucune impression contraire ne vient la distraire, elle atteint facilement son paroxysme et établit sa domination pour une période prolongée : le travail en profondeur fructifie généreusement pour le mal comme pour le bien. (Sauf indication contraire, toutes les notes sont de la *D. C.*)

(1) A l'occasion, des journaux français anticléricaux qui se piquent de dévotion reviennent sur la pudeur de saint Louis de Gonzague. Une citation suffira. « L'ami d'Erasme » dans ses « Petites variations sur de vieux textes : lectures de Toussaint » (*Peuple*, 1. 11. 23) reproduit avec des (*sic*) et des (! ! !) le passage que nous citons plus loin du P. Cepari et conclut : « Pouah ! J'ai jeté de dégoût ce mauvais livre qui, prétendant à la sainteté, n'est propre qu'à mettre aux cabinets. »

---

(1) Le P. Virgile Cepari, S. J., condisciple et ami de saint Louis de Gonzague, directeur de conscience de sainte Marie-Madeleine de Pazzi à Florence, promoteur à Rome de nombreuses causes de béatification, composa, d'après les souvenirs et les informations qu'il avait recueillis de ceux qui avaient connu saint Louis de Gonzague et d'après les procédures faites en divers lieux pour sa canonisation, la première vie de saint Louis de Gonzague. La première édition parut en 1606 chez Zannetti à Rome. Approuvée par le vice-gérant de Rome, Gypsio, et par le Maître du Sacré-Palais, le P. Brasichellen, elle fut, en outre, soumise à la révision de quatre religieux de différents Ordres ; ensuite, elle fut approuvée par le P. Aquaviva, général de la Compagnie. Cepari désirait donner dans son livre à Louis le titre de Bienheureux. Avant de lui accorder cette autorisation, Paul V nomma une commission présidée par trois cardinaux : Jérôme Berneri, d'Ascoli, Dominicain, Robert Bellarmin, Jésuite, et Jérôme Pamphili, futur Innocent X ; après cinq ans d'examen, le Pape, par un bref du 19 octobre 1605, permit de publier le livre et décerna à Louis le titre de bienheureux. En 1618, la Rote mentionnait six éditions italiennes du livre de Cepari et des traductions en polonais, en allemand, en français, en espagnol, en portugais et en latin. (Cf. L. MICHEL, *Vie de saint Louis de Gonzague, patron de la jeunesse*.)

(2) Traducteur anglais. C'est sa traduction anglaise que nous retraduisons en français.

(3) Dans sa nouvelle traduction française de Cepari (Benziger, Einsiedeln, 1891), le P. L. Michel, S. J., écrit avec une nuance : « ne les fixant jamais sur un objet... ».

(4) Le P. Michel a supprimé ce dernier passage : « tellement il était prudent et circonspect ».

(5) Le P. Michel traduit : « qu'il n'avait jamais vu aucune de ses proches parentes ».

(6) Voici, du reste, d'après les *Acta Sanctorum* (juin, tome VII, p. 803), les témoignages donnés au procès instruit à Castiglione. Nous empruntons la traduction du P. Michel : « Le 15 juillet 1608, Clément Ghizoni, conseiller d'Etat et majordome de la maison de Gonzague, atteste ce qui

Tout cela paraîtra de la pruderie, ou même pire, à nos idées anglo-saxonnes. Il n'est pourtant pas sans intérêt d'observer que les paroles du P. Cepari n'ont pas été exactement rapportées par ses traducteurs et par les principaux biographes de saint Louis. Après tout, Cepari dit seulement que le jeune saint évitait les femmes et même sa mère. On demandait à Louis, écrit-il, « pour quelle raison il fuyait à ce point les femmes et même sa mère » ; le traducteur latin écrit : « pourquoi redoutait-il tant la vue des femmes, même celle de sa mère » ; le premier traducteur anglais (1) reprend : « pourquoi avait-il une si grande répulsion pour regarder une femme, fût-elle sa propre mère ». Dès lors, on a couramment répété que Louis n'aurait même pas regardé sa mère (2) ; mais le P. Cepari ne dit pas exactement cela.

---

suit [...] : « Depuis l'âge de sept ans, où j'ai commencé » à le servir, jusqu'à son entrée au noviciat, je n'ai jamais » rien remarqué dans sa conduite qui pût blesser la plus » délicate vertu. Il ne permit jamais à d'autres qu'à moi » de l'habiller. Quand il fallait lui mettre sa chaussure, » à peine présentait-il l'extrémité du pied hors du vête- » ment. Sa pudeur virginale ne pouvait souffrir de laisser » à découvert une partie quelconque de son corps. Il » fuyait toute conversation avec les femmes, même avec » sa mère. Tout Casal put le constater quand des princesses » d'une beauté remarquable vinrent dans la ville ; non » moins désireuses d'être vues de Louis que de le voir, » elles n'y purent jamais parvenir. Le même fait se repro- » duisit à Mantoue, en Espagne et ailleurs. Enfin, Louis » fut toujours un ange de pureté et de chasteté. Je le » sais, moi qui ai vécu continuellement à ses côtés. »

» Le 14 juillet de la même année, le docteur de Bonis ajoute : « Louis évitait partout et toujours la présence des » femmes et ne consentait point à rester ou à s'asseoir » près d'elles. Je tâchai plusieurs fois de lui faire accepter » les invitations à dîner que lui faisaient des princesses. » Je ne pus jamais le déterminer à accepter de prendre » place, à table, avec elles. Il me répondait : « J'éprouve » à faire cela une insurmontable répugnance, même à » l'égard de ma mère. » Ce sont ses propres expressions. » Ailleurs, comme à Mantoue, il ne cessa de se montrer, » en actes et en paroles, ami très zélé de la plus parfaite » chasteté. »

(1) *Life of Blessed Aloysius Gonzaga*, Paris, 1627, p. 30. (Note de l'auteur.)

(2) Plusieurs auteurs modernes ont heureusement remplacé le mot « regardé » par « fixé ». Nous avons cité plus haut le P. Michel. *Les Petits Bollandistes* (Paris, Bloud, 1888, t. 7, p. 193) écrivent : « Il ne regardait jamais les femmes fixement, pas même la marquise sa mère. » De même, le P. Charles Clair, S. J. (*La vie de saint Louis de Gonzague*, Paris, Firmin-Didot, 1891, p. 61) : « Il n'avait jamais regardé cette princesse (l'impératrice Marie) en face. » Le P. Pierre-Xavier Pouplard, S. J. (*Souvenir du troisième centenaire de saint Louis de Gonzague*, Paris, Retaux, 1891, p. 50) : « Il n'osait même pas regarder en face le visage de la princesse sa mère. » P. 92 : « Non seulement il évitait toute apparence de familiarité avec les personnes du sexe, il fuyait même toute conversation avec elles. Jamais il n'arrêtait les yeux sur leur visage. »

Ce sont, du reste, les termes dont s'est servi Benoît XIII dans la bulle de canonisation du 31 décembre 1726 : « La pudeur de ce saint enfant fut si grande qu'il évitait de fixer ses regards sur les femmes et de s'entretenir avec elles, fussent-elles ses parentes, fût-ce même sa propre mère. » (Traduction du P. A.-L. Voir *Œuvres de saint Louis de Gonzague*, par le P. Pruvost, p. 266.)

Enfin la légende du bréviaire, au 21 juin, dit : « Dès l'âge de raison il se consacra à Dieu et mena une vie chaque jour plus sainte. A neuf ans, à Florence, au pied de l'autel de Marie, qu'il considéra toujours pour sa mère, il fit le vœu de chasteté perpétuelle : par un insigne bienfait de Dieu, il conserva cette vertu intacte sans aucune tentation du corps ou de l'âme. Vers le même âge, il se mit à réprimer avec tant de vigueur les autres passions de la nature qu'ensuite il n'en ressentit même pas les premiers mouvements. Il surveilla à ce point ses sens,

Saint Louis de Gonzague a voulu imiter son patron, saint Louis d'Anjou.

Dans notre pays on appelle ordinairement Aloys le saint désigné par le Saint-Siège comme patron des jeunes gens ; il est cependant entendu partout qu'Aloys n'est qu'une variante de Luigi ou Louis ; et de fait saint Aloys a toujours été appelé saint Louis de Gonzague dans les contrées où l'on parle français.

Aujourd'hui, qui parle de saint Louis veut presque invariablement dire saint Louis, roi de France. Bien peu de personnes savent qu'il existe un autre saint Louis, lui aussi canonisé et lui aussi de sang royal ; dans l'art italien du XIVe, du XVe et même du XVIe siècle il tient une place beaucoup plus grande que le roi de France (1).

Nous ignorons si on a jamais remarqué les ressemblances qui existent entre saint Louis d'Anjou, le Franciscain, et saint Louis de Gonzague, le Jésuite (2) ; mais certainement les biographies jésuites de ce dernier, biographies qui me sont très familières, n'y insistent pas. Tous deux sont morts au même âge de vingt-trois ans, tous deux sont de haute naissance (Louis d'Anjou était l'héritier du trône des Deux-Siciles), tous deux ont passé quelque temps à la Cour d'Espagne, tous deux ont renoncé au monde et à ses honneurs et se sont faits religieux. Mais il y a une autre similitude très étroite entre eux : c'est leur identique attitude à l'égard des femmes. Je choisis, comme une source plus à la portée de tous, le récit de l'*Auréole séraphique* du P. Léon sur saint Louis d'Anjou (3) :

Le Seigneur avait inspiré au jeune Saint un amour tout particulier pour la vertu angélique ; aussi ne négligea-t-il aucun moyen de conserver, dans toute sa fraîcheur, le beau lis de l'innocence. [...] Toute sa vie, il se montra extrêmement modeste dans ses paroles et dans ses regards ; plein de la plus grande réserve dans ses relations, il ne parlait aux personnes du sexe que par nécessité et sous les yeux d'un témoin. [...]

Les biographes de notre Saint nous rapportent quelques autres traits, qui nous révèlent son angélique modestie et la grande délicatesse de son âme. Vers la fin de sa capti-

---

et en particulier ses yeux, qu'il ne regarda jamais en face Marie d'Autriche, bien que, page du prince d'Espagne, il dût la saluer tous les jours pendant plusieurs années ; bien plus, il détourna ses regards du visage de sa mère. Aussi mérita-t-il d'être appelé un homme sans chair ou un ange dans la chair. »

(1) Voir l'article de Beda Kleinschmidt, « *St. Ludwig von Toulouse in der Kunst* », dans le *Archivum Franciscanum*, avril 1909. (Note de l'auteur.)

(2) Le P. Cepari, en parlant de la mort de Louis de Gonzague, fait cependant cette remarque : « Il avait 23 ans, le même âge que saint Louis fils de Charles II, Frère mineur de l'Ordre de saint François et évêque de Toulouse ; dans la pratique de plusieurs vertus il lui ressemble beaucoup. » (Note de l'auteur.)

(3) Nous donnons le texte français (Bloud, Paris, [1895], t. 3, pp. 228-229). (Note de la *D. C.*) — Nous avons cité le P. Léon parce que son récit sur saint Louis d'Anjou est probablement le plus accessible aux lecteurs anglais (*Lives of the Saints and Blessed of the 3 Orders of St. Francis*, Taunton, 1886, vol. 3, pp. 31-32). Le P. Léon paraphrase simplement Wadding (année 1296, n. 4). Les faits essentiels se trouvent dans la vie latine publiée au moyen âge : « Lorsqu'il revenait de pays lointains, il refusait d'embrasser ses sœurs et sa propre mère ; il fuyait tout entretien avec les femmes et ne les regardait pas. *Cum de longinquis partibus veniret, nolebat sorores suas nec matrem propriam osculari. Omnino colloquia et aspectus mulierum evitabat.* » (Cf. *Analecta bollandiana*, t. IX, p. 300.) (Note du P. Thurston.)

vité (1), Blanche, sa sœur, qui devait épouser le roi d'Aragon, vint à Barcelone pour visiter les princes, ses frères ; Louis garda une telle modestie durant cette visite que la princesse ne put, malgré ses prières, obtenir de lui un regard. Comme ils revenaient dans leur patrie, les trois princes rencontrèrent à Florence leur pieuse mère. [...] En revoyant ses enfants après une longue absence, la reine se précipite dans leurs bras et les presse contre son cœur ; mais Louis détourne son visage du visage de sa mère ; en vain celle-ci lui rappelle qu'elle est sa mère, et que la tendresse d'une mère ne saurait déplaire à Dieu ; le jeune prince répond avec modestie : « Vous êtes ma mère, je le sais ; mais je n'ignore pas non plus que vous êtes une femme, avec laquelle il n'est point permis à un serviteur de Dieu de prendre une telle liberté. » (2)

Faut-il ne voir entre la pratique de Louis d'Anjou, mort en 1297, et celle de Louis de Gonzague, mort en 1591, qu'une ressemblance accidentelle ? Nous ne le pensons pas. Il est tout à fait vraisemblable que le saint plus jeune regarda son aîné comme son patron spécial et qu'il se modela complètement à son exemple. L'hypothèse devient presque une certitude quand on se rappelle qu'il aimait lire les *Vies des Saints* de Surius, et que celui-ci insiste sur l'éloignement que gardait Louis d'Anjou à l'égard des femmes.

H[ERBERT] T[HURSTON], [S. J.]

[Traduit de l'anglais par la *Documentation Catholique.*]

(1) Il était otage en Espagne. (Note du P. Thurston.)
(2) D'après Marc de Lisbonne (Saint Antonin, p. III, t. 24, c. 4, § 1). (Note de *L'Auréole séraphique.*)

BIBLIOGRAPHIE

Mystiques anglais. « Scala perfectionis », par WALTER HILTON. Trad. par Dom M. NOETINGER et Dom E. BOUVET. — Deux vol. in-12 de 335 et 372 pages. Prix : 15 francs. Mame.

« On ne sait pas grand'chose de l'auteur de cette *Echelle*, sinon qu'il a dû être docteur en théologie, probablement de l'Université de Paris, qu'il vivait au XIVe siècle, qu'il fut chanoine de Saint-Augustin et prieur de Saint-Pierre de Thurgarton, où il mourut en 1396. La *Scala* n'est pas son seul ouvrage, mais le plus étendu, et, je crois, le meilleur. Il fut très apprécié et assez souvent cité ou copié au XVe et au XVIe siècle. Il était un peu oublié depuis deux siècles. Deux Bénédictins de Solesmes ont retrouvé un incunable de la *Scala* dans la bibliothèque de l'évêché de Portsmouth, et c'est sur cet exemplaire, qui paraît bon, qu'ils ont fait leur traduction, laquelle est excellente. Les traducteurs ont écrit une bonne introduction historique, qui n'a que le défaut d'être un peu courte et de ne pas donner une appréciation assez motivée de la valeur du traité. Il est vrai qu'elle est complétée au cours de l'ouvrage par des notes qui sont excellentes aussi, où sont relevées les erreurs théologiques de l'auteur : il y en a quelques-unes où les explications nécessaires sont fournies. Je ne citerai que celles qui nous indiquent les sources où Hilton a puisé ; saint Anselme est un de ses maîtres, il a probablement connu les livres de sainte Catherine de Sienne, et la question est de savoir s'il s'est inspiré de Julienne de Norwich, ou si celle-ci a connu ses ouvrages. La note sur l'allégorie du pèlerin à Jérusalem, celle sur la liturgie, la prière de l'Eglise, le Bréviaire des recluses, sur les chartes de pardon, et quelques autres, sont aussi des plus intéressantes. Tous les éditeurs d'ouvrages de ce genre devraient y apporter le même soin et le même souci de perfection. La table analytique devrait être aussi de rigueur, qui permet en peu de temps de se renseigner et de trouver le détail cherché.

» Quant à l'ouvrage lui-même, il mérite d'être lu par tous ceux qui gravissent les degrés de cette échelle, laquelle conduit à la perfection. C'est une doctrine très sûre, sauf les rares exceptions que nous avons signalées et que les éditeurs ont, du reste, soigneusement relevées, saine et large, inspirée par l'étude des bons modèles, par la méditation et par une expérience personnelle sans laquelle une exposition de ce genre paraîtrait bien froide. Il y a des chapitres d'une grande élévation.

» Il est dommage que DD. Noetinger et Bouvet n'aient pu bénéficier de l'édition de la *Scala Perfectionis* que vient de donner Evelyn Underhill (« *The Scale of Perfection* », *by* WALTER HILTON, *newly edited from mss. sources, with an introduction by* E. U., London, J. M. Watkins, 1923, in-12, LXVI-464 p., 7 sh. 6 d.). Cette édition, que l'auteur ne destine pas aux *Scholars* et qu'elle refuse modestement d'appeler une édition critique, est basée sur dix manuscrits, dont l'un est certainement contemporain de Walter Hilton et un second de la fin du XIVe siècle. Les autres s'échelonnent le long du XVe siècle. L'étude des manuscrits de la *Scala* a amené l'éditeur anglais à des conclusions nouvelles. Il y aurait eu *deux* éditions, faites par W. Hilton lui-même, du 1er livre de la *Scala* : une première « theocentric », où l'Humanité du Christ n'a qu'une part restreinte, et une deuxième, augmentée de nombreux développements « Christocentric ». La pensée du mystique aurait donc évolué dans un sens fort intéressant. Autre conclusion importante : le livre 2e de la *Scala* est absolument indépendant du premier, il est une œuvre de la vieillesse de W. Hilton. Il sera intéressant de connaître l'opinion des deux RR. PP. sur ces conclusions.

» E. Underhill ne croit pas que W. Hilton ait jamais été prieur et ignore son doctorat parisien.

» Elle connaît parfaitement l'édition imprimée de 1494 (l'incunable de Portsmouth, sur lequel est faite la traduction des deux Bénédictins), qu'elle dit être la première de la *Scala*. — F. C. » (*La Vie et les Arts Liturgiques*, févr. 1924, pp. 190-192).

La France en ordre, par H. PINEAU, docteur en médecine, docteur en droit. — Un vol. 20 × 14 cm. de 251 pages. 3 francs. F. Rieder et Cie, 101, rue de Vaugirard, Paris.

Projet de refonte total et minutieux de la justice, de la Constitution et de l'administration ! Il y a dans cet ouvrage un peu gris la matière au moins de cinq ou six codes. L'auteur paraît étranger à toute préoccupation d'ordre religieux. Mélange monotone de technicité et d'idéologie qui mérite par moments l'attention. Voici la table : 1re partie : *Organisation des pouvoirs* (y compris la question régionaliste, que l'auteur déclare mal posée) ; 2e partie : la *question fiscale* (l'auteur préconise la régie des blés, sucres et carburants. La 3e partie est consacrée à toutes les réformes possibles et imaginables (agricole, crédit, commerce, industrie, hôtels et villes d'eaux, voies de communications et transports, expansion nationale, natalité, etc., etc.), à commencer par le droit de propriété que l'auteur subordonne en fait à la volonté de la société. Impression d'ensemble plutôt défavorable. Quelle manie de tout bouleverser ! Quand s'apercevra-t-on que, *en principe*, dans des matières aussi vastes et générales, rien ne vaut le *statu quo*, même quand il ne donne pas toute satisfaction ? Quand aurons-nous la nausée des *réformes pour les réformes* ?

R. T.

Pour réaliser un projet, on choisit un homme; pour l'enterrer, on nomme une Commission.

AU TERME DU CONFLIT DE LA RUHR

La politique rhénane de la France vue de l'étranger

Le 3 mars 1923, paraissait dans le premier numéro des Échos de l'Allemagne catholique *un « Appel des évêques allemands à l'étranger ». Le cardinal-archevêque de Cologne, les évêques de Munster et de Paderborn, y condamnaient l'occupation franco-belge, au nom de « sept millions de catholiques « de leurs diocèses » dont environ les deux tiers gémissent sous le joug » (1). Le troisième fascicule de la même publication, daté du 26 avril 1923, était consacré à « l'invasion française de la Ruhr, un tort inappréciable pour la société chrétienne et le nom catholique » (2). Et dès les premières lignes, on y regrettait « qu'en dehors des évêques protestants suédois nulle voix ne se soit élevée pour stigmatiser, comme il convient, la tentative brutale de violation de conscience » (3) que constituait, aux yeux des catholiques rhénans, la politique des Alliés.*

Un mois, en effet, avant la protestation de l'épiscopat de Rhénanie, le 2 février 1923, les évêques luthériens de Suède étaient intervenus, dans un manifeste adressé « aux chrétiens de tous les pays », pour juger la prise de gage effectuée par la France et la Belgique contraire aux exigences de la loi morale comme à l'esprit chrétien de paix et de charité. Parmi ceux qui reçurent personnellement le texte de l'adresse, M. Raymond Poincaré, S. Em. le cardinal Dubois, les protestants de France et de Belgique répondirent par des explications « franches et sincères » (4) sur l'initiative militaire alliée (5). Cette polémique juridique et morale, dont la presse se fit l'écho, renseignait l'opinion française sur un état d'esprit assez commun dans les Pays scandinaves.

Mais on doit à la vérité de dire que chez des nations neutres, telles que la Hollande, et même chez des nations amies ou alliées, telles que l'Italie et l'Angleterre, une partie de l'opinion regarde également notre action dans la Ruhr comme un fait de guerre injuste, provocateur et gros de conséquences périlleuses pour la tranquillité européenne. Intérêts commerciaux lésés, effets d'une propagande germanique intensément organisée, désirs de paix déçus, tous ces éléments se retrouvent sans aucun doute dans les sentiments et le jugement des peuples à notre égard. Pour aussi opposés que nous puissions les croire à la vraie notion du juste et de l'injuste, qui exige « la réparation des dommages causés volontairement par les adversaires » (1), il est bon d'en faire le recensement, à l'heure où l'on semble vouloir dresser le « bilan » matériel et moral « de tout ce qui fut notre politique rhénane » (2).

C'est pourquoi on trouvera ci-dessous, outre l'adresse des évêques de Suède et les commentaires qu'elle suscita, des documents de longueur et d'importance diverses qui montrent sous quel angle déformateur furent considérées au dehors les intentions de la France. Sur le fond même du débat, sur les avantages ou les inconvénients de l'occupation de la Ruhr, les erreurs qui ont pu la fausser, les résultats acquis et ceux qu'on aurait pu acquérir, nous donnons les opinions contradictoires de M. le comte Jean de Pange et de M. Raymond Poincaré.

(1) Cf. *D. C.*, t. 9, col. 1585-1600, texte de l'Appel, réponses de deux évêques français et plusieurs extraits des *Echos de l'Allemagne catholique*. (Sauf indication contraire, toutes les notes sont de la *D. C.*)

(2) *Ibid.*, col. 1599.

(3) *Ibid.*, col. 1600.

(4) Réponse de M. Poincaré au Dr Sœderblom, archevêque luthérien d'Upsal. Nous en donnons le texte plus loin.

(5) M. Harding, président des Etats-Unis ; M. Bonar Law, premier ministre de Grande-Bretagne ; M. Cuno, chancelier du Reich ; M. Motta, représentant la Suisse à la Société des Nations ; l'archevêque anglican de Canterbury ; M. le pasteur Wilfred Monod, furent aussi directement atteints par le document (*Débats*, 7. 4. 23 ; *Bulletin quotidien de la Presse étrangère*, 24. 3. 23).

Les protestants de Suède contre une politique de «force» et d' «égoïsme»

ADRESSE DES ÉVÊQUES DE SUÈDE

aux chrétiens de tous les pays, aux hommes d'État responsables et particulièrement à M. Harding, président des États-Unis, à la Maison-Blanche, Washington.

« Personne ne peut compter le nombre de ceux qui, partout dans le monde, sont révoltés au plus profond d'eux-mêmes par ce qui se passe actuellement.

» Nous espérions après la guerre les bénédictions de la paix, mais les rapports des peuples entre eux ont encore empiré. La faim, le poison de l'amertume, nourrie par des âmes blessées, les épidémies spirituelles et matérielles ravagent de nobles parties de l'humanité dans l'Europe Centrale. Et voilà que la force des armes arrache sous le manteau de la paix de grandes zones du territoire du pays d'un voisin désarmé, rendant par là encore plus aiguë une détresse déjà criante. La malédiction ainsi semée portera ses fruits, ce seront de nouvelles guerres, encore plus épouvantables. Car l'homme récolte ce qu'il sème. C'est là une vérité que la guerre mondiale a suffisamment affirmée.

» La cause du malheur de l'Europe saute aux yeux. On laisse la force et l'égoïsme à courte vue décider

(1) Réponse de M. Poincaré au Dr Sœderblom.

(2) « Le bilan de notre politique rhénane », par le comte Jean de Pange (*Correspondant*, 10. 10. 24).

en dernière instance, au lieu d'écouter le message du Christ. Nous ne voulons juger personne, car l'homme n'aperçoit qu'un côté des choses. Nous condamnons seulement les méthodes de violence.

» Les consciences et les cerveaux sont partout consumés par cette question : que peut-on faire ? Nous, serviteurs de l'Eglise de Suède, nous invitons nos frères chrétiens de France et de tous les pays à invoquer avec nous Dieu afin qu'il nous donne la lumière et la force d'agir avec courage. La question tout entière de la paix et des réparations nécessaires doit sortir de l'ornière où elle est actuellement enfoncée et où elle n'aboutit plus qu'à ces menaces de guerre et de représailles. Il faut qu'elle s'élève à un point de vue plus haut, celui de la confiance réciproque et de la bonne volonté. Il faut que les hommes se pardonnent les uns les autres, s'ils veulent toutefois espérer être pardonnés à leur tour. Nous demandons respectueusement aux hommes d'Etat responsables et nous vous demandons parculièrement à vous, Monsieur le Président de la République, d'amener sans retard une détente, en réunissant les représentants des Puissances et en provoquant un loyal arrangement entre eux, car la tension devient chaque jour plus intolérable.

» Signé : NATHAN SŒDERBLOM, archevêque d'Upsal, Primat de Suède ; J. W. PERSONNE ; HJALMAR DAVIELL ; U. L. ULLMAN ; V. E. RUNDGREN ; EINAR BILLING ; K. L. LINDBERG ; GOTHFRIED BILLING ; E. H. RODHE ; J. A. EKLUND ; E. F. LŒNEGREN ; O. BERGQUIST ; NIDS WILNER. » (1)

(1) Texte et signatures reproduits d'après le *Dagens Nyheter* (de Stockholm), 2. 2. 23, traduit par le *Bulletin quotidien de la Presse étrangère*, 9. 2. 23.

Cet appel diffère en plusieurs points du télégramme adressé à M. Poincaré, que nous reproduisons d'après le *Christianisme au XXe siècle* (8. 3. 23, pp. 143-144) :

« Stockholm, le 2 février 1923, 12 h. 35. [Reçu le 2, à 15 h. 30.]

» MONSIEUR POINCARÉ, président du Conseil, Paris.

» Appel évêques suédois aux chrétiens de tous pays et hommes d'Etat. Personne peut compter ceux qui partout sont troublés fond leurs cœurs par événements actuels.

» Espérions bénédictions paix après horreurs guerre. Mais relations internationales s'aggravent. « Faim et poison » d'amertume dans âmes, outrages et contagion physique, morale, ravagent nobles parties de l'humanité d'Europe centrale, empirant misère déjà atroce. Malédiction semée produira nouvelles guerres aussi. Voilà ce que guerre mondiale a pleinement prouvé. Raison du désastre Europe est évidente.

» On fait du pouvoir brutal et de égoïsme myope la loi suprême au lieu d'écouter la voix du Christ. Nous ne jugeons personne, car homme connaît en partie, mais nous condamnons les méthodes de violence. Les cœurs consciencieux sont brûlés partout par la question : que faire ?

» Nous autres serviteurs des Eglises Suède invitons nos frères chrétiens en France et dans tous pays d'implorer avec nous le Dieu clarté et force pour action digne de notre vocation.

» Toute question de paix et réparation nécessaire doit forcément être élevée de sphère de menace et rétribution [représailles ?] jusqu'à plate-forme plus haute de confiance mutuelle et bonne volonté. Hommes doivent pardonner aussi bien qu'ils espèrent pardon.

» Prions humblement les hommes d'Etat responsables et particulièrement Votre Excellence de tâcher d'organiser dans une Conférence un arrangement humain et sincère entre les représentants des Puissances et de dénouer ainsi la tension chaque jour plus en plus insupportable et fatale.

» Signé : NATHAN SŒDERBLOM, » *archevêque d'Upsal*.
» Tous autres évêques Suède » et Primarius Stockholm. »

Ce texte est identique à celui qu'ont reçu S. Em. le cardinal Dubois et M. Wilfred Monod, sauf que pour ce dernier l'appel n'était pas rédigé en style télégraphique, remarquent les *Débats* (8. 3. 23).

Le même jour (2. 2. 23), les journaux suédois publiaient une déclaration de l'archevêque d'Upsal, dont nous reproduisons les passages principaux (1) :

(1) D'après le *Stockholms Dagblad* (2. 2. 23), traduit par le *Bulletin quotidien de la Presse étrangère* (9. 2. 23). — Sur le Dr Sœderblom, cf. *D. C.*, t. 11, col. 134, note 1. On trouve aussi dans le *Figaro* (28. 3. 23) quelques notes de M. LOUIS MARTIN-CHAUFFIER. Citons ces lignes : « L'archevêque d'Upsal, Mgr Sœderblom, a été, durant deux ans, professeur à la Faculté de théologie de Leipzig [...] ; on sait aussi (ce que nous apprend dans la *Gazette de Lausanne* M. Maurice Muret, et dont j'ai reconnu, après vérification, l'exactitude) qu'un des fils de l'archevêque avait contracté, au début des hostilités, un engagement dans l'armée allemande. Le désintéressement du prélat en est singulièrement diminué qui devient, de haut dignitaire dans l'Eglise d'un pays neutre, un simple agent de propagande allemande. Simple pasteur, le docteur Sœderblom habita Paris et reçut le diplôme de docteur de notre Faculté de théologie protestante. Il semble avoir quelque peu oublié la courtoise hospitalité qu'il y reçut alors. »

A cet article le Dr Sœderblom fit une réponse dont M. Martin-Chauffier nous a communiqué (*Figaro*, 6. 5. 23) quelques extraits : « Pourquoi, interroge Mgr Sœderblom, m'avez-vous traité d'agent de l'Allemagne ? La raison est celle-ci. Tourmentés par la situation actuelle, créatrice de nouvelles misères et de nouveaux cataclysmes sans donner les réparations dues et nécessaires, mes frères dans l'épiscopat en Suède et moi nous nous sommes adressés aux chrétiens de tous les pays et aux hommes d'Etat responsables, pour que la question de paix et de réparation soit élevée de la sphère des menaces et des représailles jusqu'à la plate-forme plus haute de la confiance et de la bonne volonté. »

M. Martin-Chauffier répond : « On voit que Mgr Sœderblom ne songe point à se défendre contre mes critiques, mais discerne leur vérité et s'attache à les mériter de nouveau. Abandonnez le gage, dit-il, et faites confiance. Nous connaissons ces conseils-là, ou ces prières : depuis des mois, l'Allemagne les propose, les gémit, les inspire à ses amis du dehors. Depuis des années, pourrait-on dire, en variant le premier terme : ne prenez point le gage. Cela sort de partout, on entend de tous les points du ciel répondre les échos des paroles d'outre-Rhin. Que signifie cette « situation actuelle créatrice de nouvelles misères et de nouveaux cataclysmes », sinon que Mgr Sœderblom attribue à notre occupation tout le malheur des temps et les méfaits que nous réserve l'avenir ? Paroles d'Allemand, d'agent de l'Allemagne, d'ami de l'Allemagne. Que l'archevêque d'Upsal soit un germanophile convaincu ou intéressé, je n'en ai point souci : il est germanophile et agit en vertu de son goût ou de ses amitiés, voilà ce qu'il faut retenir. Cela même serait de peu de prix s'il n'invoquait pour répandre sa détestable propagande, en lui donnant ainsi plus de portée, le nom de la religion, la vertu, la morale, s'il n'usait peu honnêtement de l'autorité que lui confère sa dignité archiépiscopale. Ici, la religion proteste : on la fait servir à des desseins bien vils, surtout on invoque sa vérité pour défendre l'erreur. Les protestants français ont noblement répondu à ce prince de leur Eglise et m'ont loué de ma riposte, qui les défendait contre cet ennemi intérieur.

» Qu'importe après cela que Mgr Sœderblom proteste qu'il sent « battre son cœur plus fort à la musique de la » langue française ». Qu'importe même qu'il nous dise « qu'aucun ecclésiastique suédois n'a jamais fait, par ses » livres, par ses paroles et par ses actes », autant que lui pour éveiller en Suède « l'étude des choses françaises dans » les domaines qui appartiennent à sa vocation, pour » augmenter la connaissance et l'admiration du génie fran» çais et pour avancer la langue française dans l'ensei» gnement ». Je veux le croire, je vois qu'il reconnaît, qu'il utilise les vertus spirituelles de la France, et que cela ne l'empêche point de détester la victoire française, de justifier un ennemi vaincu qui se dérobe à la justice. Aveuglement assez commun : la France serait si aimable si elle n'était inquiétante ; sa force est un danger pour l'Europe, sa faiblesse lui donnerait un charme de plus. Politesse sous laquelle ne manque jamais de percer l'intention hai-

Déclaration de l'archevêque Nathan Sœderblom.

« L'Eglise ne peut se taire plus longtemps. De manière à la fois publique et privée, nous avons été invités à intervenir, mais nous avons hésité, parce que nous avons considéré que ce ne serait là qu'u vaine démonstration. Mais aujourd'hui, la situati est devenue telle que quelque chose doit être fa

» La question avait depuis longtemps fait l'obj de conversations ici, ainsi qu'en Norvège et Fi lande. En effet, une intervention simultanée des tr

---

neuse. Ici, le trait dénonciateur apparaît sous les fleurs au terme de la lettre. Goûtez cette louange empoisonnée sur quoi se clôt l'épître :

« Ma sympathie est insignifiante, peut-être est-il même
» ridicule d'en parler, surtout dans un moment où la
» France, ayant passé, avec son énergie d'acier, par des
» horreurs et des douleurs sans nom, est devenue encore
» une fois, à côté du voisin désarmé, maîtresse absolue du
» continent, par son armée victorieuse et glorieuse, l'armée
» la plus forte qui ait jamais existé sur cette terre. »

» Hyperboliques éloges qui ne servent qu'à rendre plus digne de pitié la pauvre petite Allemagne désarmée, pliant sous tout ce déploiement de forces. Vous avez gagné la guerre, n'abusez pas de la victoire, semble dire avec une bienveillance pacifique Mgr Sœderblom. Malheureusement, il se trompe : nous n'avons pas encore gagné la guerre, nous sommes en train de la gagner, parce que l'ennemi félon n'a pas voulu payer son crime : la justice et l'honneur, notre sécurité exigent qu'il expie et qu'il ne puisse songer à renouveler des horreurs dont on lui laisserait les moyens et le goût. »

Mme Marcelle Tinayre écrit, de son côté, dans la *Revue des Deux Mondes* (15. 5. 23) :

« J'allais partir pour Upsal, un matin, et j'attendais ma voiture dans le salon du Grand Hôtel.

» Un amoncellement de journaux couvrait la table, et c'étaient, avec des journaux suédois, quantité de journaux allemands. Le texte, incompréhensible pour moi, avait cependant des transparences... *Ruhr... Poincaré... Bochum... Essen... Franzosischen soldateska...* Et puis, il y avait les images !

» Dans cet océan de papier boche, un journal français, vieux de huit jours — il était arrivé par l'Angleterre, — attira mes yeux. Je le feuilletai. C'était un numéro du *Temps*. « Dernière heure... Réponse de M. Poincaré à l'archevêque d'Upsal... Lettre des protestants français aux évêques suédois... »

» Je n'eus pas le loisir d'en lire davantage. Il fallait partir. Je partis, me demandant ce que l'archevêque d'Upsal avait bien pu écrire à l'archevêque de Paris, aux protestants de France et au président du Conseil ! [...]

» Tout en visitant la cathédrale, je pensais à l'archevêque et je déplorais, intérieurement, que ce haut dignitaire ecclésiastique fût très probablement un germanophile. Redoutable effet de la propagande allemande ! Cependant, il y avait eu contre-manifestation de la part des Français et protestation officielle... J'aurais donné cher pour connaître le détail de cette histoire, mais par une sotte timidité où il y avait aussi de la discrétion, je n'osai parler de l'archevêque à mes hôtes, et je me dis seulement à part moi : C'est bien la dernière personne d'Upsal que j'aurai l'occasion de connaître.

» Le soir, je fus présentée, par le professeur Staaf, à un nombreux et juvénile public d'étudiants et d'étudiantes, auquel je parlai de la « Parisienne inconnue », c'est-à-dire la femme du peuple et la femme de la bourgeoisie, que les étrangers ne rencontrent pas à Montmartre. Il y avait, au premier rang des auditeurs, un monsieur en redingote noire, blond grisonnant, la figure fine et vive, et qui portait une croix pectorale suspendue par une chaîne d'or. Il souriait avec bienveillance, applaudissait avec ardeur, et je me persuadai que ce devait être une sorte de « grand vicaire » ou de « coadjuteur » de l'archevêque. Quand j'eus terminé ma causerie, M. Staaf prononça quelques paroles ; puis le personnage à la croix d'or se leva :

« Je n'ai pas l'habitude, dit-il en français — et en très bon français, — de parler dans les réunions de l'Alliance,
» mais j'ai été si ému par ce que je viens d'entendre que
» je ne puis m'empêcher d'apporter ici mon témoignage.
» J'ai habité Paris pendant sept ans. J'ai vu de près le
» foyer français, la femme française que les étrangers
» ignorent et calomnient, et j'ai admiré les vertus fami-
» liales de ce peuple qu'on ne peut pas connaître sans
» l'aimer... »

» Voilà qui est parler ! me disais-je. Voilà un ami éclairé, sincère, courageux !... C'est ce monsieur à la cr d'or et non pas l'autre, le germanophile, qui devrait ê archevêque d'Upsal.

» Après la séance, le personnage qui avait si bi parlé vint encore me féliciter, me baisa la main s'excusa de ne pouvoir rester pour le souper.

« J'espère, dit-il, que nous nous reverrons avant vo
» départ. » « Monsieur, répondis-je dans toute la si
» cérité de mon cœur, croyez que j'en serai charmée.

» Il partit. On se mit à table. Le souper fut excellent gai. La glace étant rompue avec mes voisins, je demand discrètement : « Quel est donc ce monsieur à la croix d'
» qui a si bien parlé et qui aime tant la France ? »

« Madame, me répondit mon voisin de droite, on
» vous a donc pas prévenue ?... C'est l'archevêq
» d'Upsal. »

Voici encore un témoignage plus récent, émanant de revue *Evangile et Liberté* (13. 2. 24), dont la rédacti se félicitait de publier une « belle et émouvante déc ration d'amitié pour le protestantisme français de l'émine archevêque d'Upsal ». Il s'agissait d'un discours pronon par ce dernier dans le temple protestant français Stockholm, le dimanche 27. 1. 24, au bi-centenaire l'organisation définitive de son Consistoire et de l'in tation que le roi de Suède adressa en 1724 aux huguen persécutés de chercher asile en ses Etats. En voici texte d'après *Evangile et Liberté :*

« Chers Frères et honorés Membres
du Consistoire français de Stockholm.

» Le protestantisme français en Suède n'a qu'une vin taine d'années de moins que la Réforme elle-même da notre pays. Car, en 1543, Denis Beurré, ancien étudia de la Sorbonne et fervent adhérent du grand Calvin, f chargé d'un poste au service du roi Gustave Vasa. L relations établies ainsi entre la Réforme en notre pa et en France sont devenues plus importantes lorsque, à fin du XVIIe siècle, après la révocation de l'édit de Nant comme nous venons de l'entendre, notre pays lointa a été désireux de profiter, de même que les autres natio évangéliques, de la dispersion des huguenots.

» Nous nous félicitons d'avoir parmi nous un temp protestant français, foyer fidèle et vaillant de la foi de la sainteté qui furent celles de Coligny, et de la lang que parlait Adolphe Monod.

» Le Consistoire réformé français de Stockholm, étak il y a deux cents ans, et la paroisse suédoise à Paris, q pourra fêter l'année prochaine le troisième centenaire « commencement du culte suédois au bord de la Seir forment un lien béni entre l'Eglise nationale évangéliq en Suède et le culte protestant en France. Je suis fier prendre dans mes mains, avec votre permission, ch pasteur et frère, ce document d'une amitié sacrée, doc ment dont vous avez fait des extraits si intéressants et bien commentés. Et je vous remercie, au nom de l'Egli suédoise, de vos paroles éloquentes et véritablement év géliques. L'âge de ces deux institutions, l'Eglise françai à Stockholm et l'Eglise suédoise à Paris, symbolise l'i fluence française, devenue traditionnelle chez nous. cela nous rappelle surtout ce que nous devons à ce manifestation particulière, pas toujours assez connue utilisée à l'étranger, mais authentique et glorieuse, génie français, je veux dire les prouesses intellectuelles l'énergie morale de la race huguenote.

» Si en ce jour, voué aux louanges du Tout-Puissant, me revient de marquer la part que l'Eglise suédoise pre à la joie et aux actions de grâces de notre Eglise sœ française, et s'il m'est permis aussi d'implorer ici av vous la bonté de Dieu pour que Celui qui est la véri éternelle soit dorénavant comme auparavant glorifié da le culte et dans la vie de ceux qui prient et entendent Parole de Dieu, et qui parlent et chantent dans ce temp cela ne tient pas seulement à la charge qui m'a été confi dans notre communauté, mais aussi et surtout au f

ys aurait produit un effet plus grand, mais on considéré que nous ne devions pas attendre plus ngtemps, et lorsque finalement j'ai eu hier entre mains les réponses de tous les évêques suédois, i expédié l'adresse sans tarder...

» Il ne reste plus qu'à voir l'effet que produira tre adresse, conclut l'archevêque. Partout dans le onde, elle va provoquer une répercussion dans les lieux ecclésiastiques, et spécialement en Angleterre en Amérique. Mais je sais aussi que les sentiments qui nous animent sont partagés par des mmes d'Eglise en France, et j'espère du fond du eur que les hommes d'Etat comprendront enfin le monde a besoin de la paix pour se relever ses malheurs. »

RÉPONSES FRANÇAISES

Lettre de M. Raymond Poincaré (1).

La France agit dans les limites de son droit, sans brutalité ni violence (2).

« Paris, le 15 février 1923.

» Monseigneur Sœderblom,
» archevêque d'Upsal, Stockholm,

» J'ai bien reçu l'appel des évêques de Suède, ansmis par votre télégramme du 2 février.

» Trop de grands souvenirs unissent la Suède à France pour que je ne tienne pas à donner au us haut représentant de l'Eglise suédoise des explications franches et sincères.

» La France, attaquée sans provocation en 1914, ors que tous les efforts de son Gouvernement tenaient à faciliter le maintien de la paix, a vu une artie de son territoire envahie et systématiquement accagée par les armées allemandes.

» Son moral n'a pas faibli ; contrainte de repousser a force par la force, elle a tenu bon contre l'envahisseur, et, avec l'appui et le concours de ses Alliés unis avec elle pour la défense du droit, cyniquement violé dans la personne de la Belgique, elle a triomphé.

» Dans les négociations de la paix, les Alliés ont tenu à montrer leurs sentiments d'humanité et leur modération en renonçant à exiger des vaincus, comme il était jusqu'ici d'usage dans les traités de paix, le remboursement des frais de la guerre.

» Ils ne pouvaient toutefois, sans porter à la loi morale les plus graves atteintes, renoncer à exiger la réparation des dommages causés volontairement par les adversaires.

Après trois années d'attente, elle recourt aux sanctions prévues par le traité.

» Bien que la responsabilité de l'Allemagne à cet égard ne puisse faire de doute, les Gouvernements qui se sont succédé dans ce pays depuis l'armistice se sont ingéniés à éluder leurs obligations. Loin de hâter par une loyale exécution du traité la fin des mesures d'occupation que les Alliés avaient dû prescrire, ils semblent n'avoir eu d'autre souci que de ruiner leur Etat, de pratiquer une politique de prodigalité et d'avilir leur monnaie. N'ayant aucun égard aux souffrances qu'ils imposaient à la grande masse de la population, au seul profit de quelques-uns, ils ont poursuivi cette politique de désastre dans le dessein d'éviter de réparer les maux que leur prédécesseur avait causés à la France et à la Belgique.

» Après avoir attendu pendant trois longues années un changement de conduite des coupables, après avoir même, dans le vain espoir de faciliter ce changement, consenti des atténuations à leurs droits, la France et la Belgique se sont vues forcées, devant les manquements volontaires dûment constatés de l'Allemagne, de recourir à des sanctions, prévues d'ailleurs par le traité.

» Fermement résolues à faire valoir leurs droits et conscientes qu'elles agissent dans la limite de ces droits, la France et la Belgique ne se sentent pas atteintes par les calomnies qui les représentent comme animées d'un esprit de violence et de haine. Elles sont résolues à user de leur droit avec modération sans recourir aux brutalités ni aux violences surtout envers les ouvriers et la population allemande trompée par de mauvais bergers.

La première condition du pardon est le repentir.

» La France souhaite ardemment qu'un jour vienne où elle pourra pardonner le crime commis par l'Allemagne en déchaînant la plus terrible des guerres. Elle sait que la condition première du pardon est que le coupable se repente et change de conduite. Elle ne veut donc pas douter que les sages conseils des évêques de Suède inclineront les cœurs des dirigeants de l'Allemagne vers cette repentance et hâteront le jour du pardon.

» Poincaré. »

Lettre de S. Ém. le cardinal Dubois, archevêque de Paris (1).

La France veut la paix, mais dans la justice.

« Paris, le 21 février 1923.

» Son Excellence Mgr Sœderblom,
» archevêque d'Upsal.

» Excellence,

» Je vous remercie de la communication que Votre Excellence a bien voulu me faire au nom du concile des évêques de Suède.

» Vos désirs de paix sont aussi les nôtres. Il n'est pas un Français qui ne les partage.

u'autant que je sache aucun serviteur de l'Eglise en uède n'a jamais contracté envers le protestantisme franais une plus grande dette spirituelle que moi.

» Le protestantisme français se distingue par deux qualités éminentes dans la famille chrétienne.

» D'abord, aucune section de l'Eglise tout entière n'a eu istoire plus héroïque que celle des huguenots de France.

» Ensuite, ce glorieux passé a été dignement continué. On est extrêmement étonné quand on apprend combien e nombre des protestants en France est restreint, tellement qu'on refuse de se fier aux statistiques. Car leur nombre limité n'est pas en proportion avec leur rôle moral, intellectuel et social dans la vie de leur nation, ni avec la place qu'ils occupent dans la chrétienté universelle. Regardez leurs œuvres de charité, et leurs Missions évangéliques, étudiez leur littérature, leurs travaux philosophiques, leurs recherches d'érudition théologique, et leurs efforts pour l'application pratique du christianisme. Lisez les justes éloges et le grand regret exprimés par les autorités suprêmes de l'Université de Paris lors de l'exclusion forcée de la Faculté de théologie protestante de la Sorbonne en 1905. Ecoutez l'accent viril et pénétrant, l'élévation et la pureté classique de leur prédication. Et encore, admirez cette sainteté trempée dans le sel de l'Evangile, quelquefois austère, mais toujours franche et réelle chez les fils légitimes de la Réforme évangélique en France.

» C'est une initiation salutaire à une netteté sobre et forte, et à de hauts idéaux chrétiens et humains revêtus sans atours, d'une vie simple et ardue, que de subir l'influence de cet esprit, dont nous avons grandement besoin.

» Nous saluons en vous, mon cher frère, et en votre troupeau, la vraie lignée spirituelle de la piété huguenote. Nous bénissons Dieu avec vous, et nous le prions de nous faire croître ensemble dans la foi et dans l'amour chrétien. »

(1) Texte emprunté aux *Débats* du 7. 3. 23.

(2) Les titres et sous-titres des documents et des articles reproduits dans le présent « Dossier » sont de la *D. C.*

(1) *Temps*, 8. 3. 23.

» La paix repose sur la justice et la charité. Mais sur la justice d'abord. Or, la justice, il est démontré qu'on nous la refuse en éludant des obligations consacrées par les traités et sans l'accomplissement desquelles la France, victorieuse pourtant, courrait à sa ruine.

» Nous réclamons seulement ce qui nous est dû. A maintes reprises, des appels ont été adressés vainement à la bonne volonté du débiteur. Si, après une constatation officielle de manquements appuyée sur les faits, le Gouvernement français s'est vu obligé de recourir à une légitime contrainte, qui n'est pas dans nos mœurs, ç'a été pour recouvrer une créance indispensable à la France et non pas, ce qui serait criminel, pour user de la force au profit d'un égoïsme national.

» La France a conscience ainsi de respecter la justice sans violer la charité.

» Notre très sincère souhait est que toutes les nations — sans exception — la cherchent comme nous, sans arrière-pensée, pour que le monde retrouve enfin sa tranquillité dans la paix.

» Dieu veuille réaliser ce vœu, qui doit être au fond de tous les cœurs chrétiens : *Iustitia et Pax*.

» Je vous prie d'agréer, Excellence, l'hommage de mes sentiments respectueux et tout dévoués.

» Louis, cardinal Dubois,
» archevêque de Paris. »

Lettre de la Fédération protestante de France (1).

« Messieurs et très honorés Frères,

» M. le pasteur Wilfred Monod, membre du Conseil de la Fédération protestante, nous a communiqué un appel que vous lui avez envoyé personnellement et qui a été adressé à M. Poincaré, au cardinal-archevêque de Paris, à M. Bonar Law, à l'archevêque de Canterbury et à M. le président Harding. Il estime avec raison que ce document, qui met en cause notre pays lui-même, doit recevoir une réponse du corps qui représente officiellement le protestantisme français dans son ensemble. Nous ne pouvons nous refuser à l'accomplissement de ce que nous considérons comme un devoir envers la vérité, envers notre patrie, envers les chrétiens de Suède, envers le Christ lui-même.

» C'est au nom du Christ que vous avez cru devoir élever la voix, et nous rendons hommage au souci douloureux qui vous a dicté votre démarche. Quel que soit, sur tel ou tel point, même essentiel, notre dissentiment avec des frères vénérés, nous nous savons en communion spirituelle avec vous, et notre unique désir est de rendre cette communion toujours plus réelle et plus intense. Seules, des explications très franches y aideront.

Le texte anglais du document porte de graves accusations, omises dans le texte français.

» Permettez-nous tout d'abord de vous marquer notre étonnement devant un fait qui reste pour nous inintelligible. Le document qui a été transmis en Amérique et en Angleterre contient une phrase qui formule, à l'égard de notre nation, l'accusation la plus grave et qui est de nature à provoquer une vive émotion contre la France (2).

» Or, cette phrase n'existe ni dans la version qui a été télégraphiée à M. Poincaré, ni dans celle [illegible] a été communiquée à M. Wilfred Monod. Nous [illegible] la connaissons que par les journaux étrangers. [illegible] même cette omission n'a été qu'accidentelle, elle [illegible] quait d'avoir des conséquences funestes.

» Le pire des griefs a été mis en circulation con[tre] la France à l'insu des chrétiens de notre pays, [illegible] nous étions exposés à vous répondre en ayant l'[illegible] de n'avoir rien à dire contre ce grief. Nous ne co[m]prenons pas qu'on puisse répandre à travers [le] monde un tel document sans en collationner av[ec] un soin scrupuleux les différents textes.

C'est contre les Empires centraux, qui ont voulu et fait la guerre au mépris du droit [illegible] que les neutres auraient dû d'abord protester.

» Notre surprise n'est pas moins doulour[euse] devant votre démarche considérée en elle-même. A[h] certes, nous sentons combien la chrétienté doit ê[tre] impatiente de voir une paix fraternelle s'établir en[fin] parmi les hommes. Les plaies causées par la gue[rre] ont besoin d'être pansées avec amour. Les rui[nes] amoncelées sur le sol et dans les âmes exige[nt] un travail patient et calme de reconstruction. T[out] retard prolonge les souffrances, aggrave l'amertu[me] des sentiments et rend chaque jour plus malais[ées] les réconciliations nécessaires. Avec vous, et du fo[nd] du cœur, nous appelons de toutes nos prières [le] jour où le message de Noël ne retentira plus s[ur] la terre comme un reproche ou une accusation.

» Malheureusement l'appel que vous venez [de] lancer nous rappelle d'une façon pénible l'attit[ude] que trop de chrétiens des pays neutres ont adop[tée] pendant la guerre mondiale. Jamais ces chréti[ens] n'ont accepté de condamner la Puissance qui, [au] mépris des traités signés par elle, a violé la neut[ra]lité de la petite et faible Belgique et a piét[iné] les droits les plus sacrés d'une nation simplem[ent] loyale. Jamais ils n'ont eu une parole de rép[ro]bation contre les Empires centraux, qui ont préméd[ité] la guerre, qui l'ont voulue de longue date, qui l'o[nt] déclarée sous un prétexte mensonger, qui l'ont co[n]duite contrairement à toutes les conventions int[er]nationales. Jamais ils n'ont consenti à faire éc[ho] aux cris de détresse des populations du Nord de [la] France ni à recueillir les plaintes de nos jeunes fil[les] séparées de leurs familles, déportées et outragé[es]. Inactifs et muets devant toutes les violations [du] droit, ils n'ont pas perdu une occasion de rappel[er], non pas à ceux qui commettaient ces violations, m[ais] à ceux qui les subissaient, les enseignements éva[n]géliques, dont ils faisaient ainsi les protecteurs [in]justes. Croyez bien que, devant cette attitude co[n]stante de chrétiens dont nous avons toujours vén[éré] le caractère et la piété, mais que nous savions éga[rés] par des faussetés audacieuses, nous avons atroceme[nt] souffert.

» Comment ces souvenirs, que nous voudrio[ns] effacer de notre mémoire, n'y reviendraient-i's [pas] quand nous voyons les mêmes chrétiens se mépren[dre] si complètement sur la conduite actuelle de la Fran[ce], accepter l'interprétation odieusement caricatur[ale] que trop d'Allemands présentent de cette condui[te], ne la juger qu'à travers cette interprétation calo[m]nieuse, s'obstiner à ne tenir aucun compte d[es] déclarations les plus formelles de notre Gouver[ne]ment, ne prêter à celui-ci que les intentions pré[ci]sément répudiées par lui ?

Depuis la paix, la France a toujours fait confiance à la bonne volonté déficiente de l'Allemagne.

» Nous l'affirmons devant Dieu. Au sortir de [la] guerre, la France ravagée, appauvrie, saignante, [n'a] jamais eu aucune pensée d'impérialisme, ni aucu[ne]

(1) Publiée par le *Christianisme au XXe siècle*, 8. 3. 23. — Ce texte a été transmis en même temps à M. Poincaré, à M. Bonar Law, à l'archevêque de Canterbury et au président Harding.

(2) Voici cette phrase : « Et voilà que la force des armes arrache sous le manteau de la paix de grandes zones du territoire du pays d'un voisin désarmé, rendant par là encore plus aiguë une détresse déjà criante. »

velléité de conquête. Elle ne demandait qu'à reconstruire ses foyers détruits par la pire dévastation et les usines saccagées systématiquement. Elle s'attendait à voir l'Allemagne — comme elle l'avait fait elle-même après 1871 — s'appliquer à réduire, par le payement le plus rapide possible de sa dette, la durée d'occupation. A une bonne volonté qui se serait manifestée, elle désirait répondre par une bonne volonté égale. Mais cette bonne volonté qu'elle espérait a toujours refusé de se montrer.

» Après chaque Conférence, qui réduisait la créance de la France, l'Allemagne, dont les usines étaient debout, l'outillage intact et les ouvriers en plein travail, affichait régulièrement une résolution arrêtée d'éluder tous les jours un peu plus et de détruire, peu à peu, le traité de Versailles. Au lieu de consacrer ses ressources disponibles à entreprendre les réparations nécessaires, tantôt elle les a consacrées, dans des proportions énormes, à la réfection de ses propres moyens de transport, à l'extension de son réseau fluvial, à l'encouragement, sous toutes les formes, des grands magnats de l'industrie, qui, dans le même temps, se dérobaient au devoir fiscal. Elle a préféré risquer une banqueroute, qui a semblé parfois frauduleuse, de ses propres finances, que de payer les dettes entraînées par son agression criminelle de 1914.

Elle occupe la Ruhr pour réclamer simplement son dû.

» C'est fermer les yeux et les oreilles devant la réalité que de présenter l'occupation de la Ruhr comme une tentative dissimulée d'annexion, ou comme un effort à la fois hypocrite et brutal pour détruire l'Allemagne. La France ne nourrit pas les noirs desseins qu'on lui attribue. Elle réclame tout simplement son dû. La seule chose qu'elle veuille briser, c'est une mauvaise volonté qui entend continuer effectivement la guerre sous la forme d'un refus têtu de remplir aucune des obligations imposées par le traité.

» Ce n'est pas la France qui empêche la paix de s'établir, c'est l'Allemagne qui perpétue des hostilités déguisées.

» Nous ne vous demandons pas de nous croire sur parole. Mais nous vous demandons de ne pas croire davantage sur parole ceux qui soutiennent la thèse allemande. Nous vous conjurons d'étudier vous-mêmes les documents authentiques, d'examiner, dans leur texte véritable, les affirmations de notre Gouvernement, de ne pas voir tout, les hommes, les événements et les choses, à travers le prisme déformant de la propagande allemande. Alors, vous découvrirez que la France était toute prête à accorder sa confiance à des hommes qu'elle aurait sentis de bonne foi et à collaborer avec eux au rétablissement matériel et moral de l'Europe.

Sa véritable intention est de travailler au désarmement des soldats et des âmes.

» Vous découvrirez qu'il lui en coûte beaucoup — car la rancune n'est pas dans ses traditions — de ne pouvoir accorder dès maintenant cette confiance. Vous découvrirez que son vrai souhait est d'arriver, le plus tôt possible, au véritable désarmement, non pas seulement à celui des soldats, mais à celui des âmes. Vous découvrirez aussi que le meilleur moment de hâter la démobilisation nécessaire des esprits est de ne pas méconnaître les intentions profondes de ceux dont la patrie a été dévastée et qui réclament, tout simplement, des auteurs des ravages, la réparation du mal commis.

» Les neutres ont devant eux une grande tâche : celle de voir les faits tels qu'ils sont, de dire hautement la vérité, de dissiper, d'un geste énergique, les nuages asphyxiants des mensonges, de susciter partout les bonnes volontés en rendant toujours justice aux intentions vraies, de rappeler avec intransigeance que tout mal commis doit être réprouvé et, dans la mesure du possible, réparé, de préparer et de faciliter, par l'observation scrupuleuse de l'équité, le retour général à la bienveillance, à la confiance, à la concorde.

Confiance en l'aide de Dieu et en l'avenir de la Société des Nations.

» Nous restons obstinément convaincus qu'avec l'aide de Dieu les chrétiens des pays neutres seront à la hauteur de cette tâche, pour laquelle ils trouveront toujours à leur côté les chrétiens de France.

» Forts des promesses de notre Dieu, pénétrés des espérances des prophètes, attendant tous les miracles du Crucifié, qui a donné sa vie pour les hommes, nous saluons, dès maintenant, comme une lueur annonçant l'aube des temps nouveaux, cette Société des Nations, qui n'est plus seulement un idéal théorique, qui a commencé d'être une réalité bienfaisante, et dont nous voulons, dans l'avenir le plus proche, le rayonnement triomphant.

» Nous vous prions, Messieurs et très honorés Frères, d'agréer l'hommage de notre profond respect.

» Au nom du Conseil de la Fédération protestante de France :

» *Le secrétaire* . E. Bonnet.

» *Le président* : E. Gruner. »

RÉPONSES DES PROTESTANTS BELGES

L'occupation de la Ruhr, sanction légitime, prévue par le traité de Versailles.

L'Union des Églises évangéliques protestantes de Belgique et l'Église chrétienne missionnaire belge ont adressé au Dr Sœderblom, archevêque d'Upsal, une lettre dont voici les passages essentiels (1) :

L'Allemagne a mis la Belgique au pillage, après l'avoir attaquée sans provocation.

« En août 1914, l'Allemagne a renié sa parole et déchiré sa signature ; la raison d'Etat ne suffit pas à l'absoudre. Elle a attaqué la Belgique sans provocation et pour réaliser un rêve de domination et d'orgueil.

» Combien d'hommes, combien de chrétiens, qui protestent aujourd'hui contre l'occupation de la Ruhr et font appel à la bonne volonté humaine, se sont-ils élevés, dans ces heures tragiques, contre la violation du droit et de la justice ?

» Notre pays a été mis au pillage : soixante-dix-huit mille maisons ont été détruites ; Louvain, Aerschot, Diest, Termonde, Dinant, villes prospères, ont été en partie détruites ; Ypres, la vieille cité, n'est plus qu'une ruine. Nos usines, qui assuraient la substance de la moitié de notre peuple, ont été systématiquement dévastées sans aucune nécessité militaire. Nous avons été les témoins de cette œuvre de violence et d'iniquité.

» Lorsque les conditions de la paix ont été discutées à Versailles, la Belgique n'a réclamé que la reconnaissance sans réserve de son indépendance et la juste réparation du dommage qu'elle avait subi. Nul n'a songé dans le monde à contester son droit aux réparations. Le chef du Gouvernement allemand en reconnaissait lui-même le principe : « Le tort que » nous avons fait, nous le réparerons. »

(1) *Temps*, 18. 3. 23.

Créancière privilégiée, la Belgique veut que l'Allemagne exécute ses obligations.

» Des accords interalliés n'ont pas seulement consacré le droit de la Belgique aux réparations, ils lui ont reconnu une priorité légitime. La Belgique est ainsi la créancière première inscrite et privilégiée de l'Allemagne.

» La France et la Belgique ont espéré que l'Allemagne exécuterait honnêtement l'engagement de réparer qu'elle avait accepté ; qu'elle s'efforcerait loyalement de guérir les maux qu'elle a causés et dont elle est responsable. Les Puissances alliées ont facilité sa tâche en réduisant ses obligations à la seule réparation des dévastations sans lui imposer aucune contribution aux dépenses de guerre. Cette espérance a été déçue.

» L'Allemagne n'a eu d'autre souci que d'éluder ses obligations ; elle a dissimulé sa fortune, avili son crédit et sa monnaie, dispensé de l'impôt les magnats de son industrie, qui exportaient à l'étranger les bénéfices immenses réalisés au prix de la misère de tout un peuple. L'Allemagne excipe de sa faillite frauduleuse pour justifier sa défaillance.

L'occupation de la Ruhr n'est que temporaire.

» La France et la Belgique, contraintes et forcées, ont occupé la Ruhr pour obliger l'Allemagne à exécuter ses obligations. Cette occupation est temporaire ; elle n'a d'autre but que d'assurer l'exécution du traité de Versailles ; elle n'est pas dictée par la haine et par la violence ; elle est une sanction légitime, fondée sur le droit, prévue par le traité de Versailles.

» La France, notre alliée, n'est pas guidée par un rêve de domination impérialiste ; comme la Belgique, elle ne songe qu'à panser ses plaies, elle ne souhaite que la paix.

» Nous protestons contre l'accusation de cruauté adressée aux troupes françaises et belges. Nous déplorons que votre bonne foi ait été surprise et nous mettons votre loyauté en garde contre le mensonge et la calomnie. »

Les conditions d'une paix durable.

D'autre part, M. P. Teissonnière, pasteur-président de l'Eglise protestante libérale, ancien aumônier militaire à l'armée belge, écrivait le 21. 3. 23 (1) :

« A Monseigneur Sœderblom,
» archevêque d'Upsal, Stockholm.

» Monseigneur,

» Votre lettre pastorale témoigne d'une infinie pitié des souffrances que la guerre traîne après elle, et vous souhaitez que s'organise enfin, « dans la confiance et la bonne volonté », la paix de l'Europe.

» Comment les Belges ne partageraient-ils pas ce saint désir, eux qui furent les premiers engloutis par la catastrophe et qui se croyaient assurés, par leur neutralité, d'une paix perpétuelle !

» Pour rétablir cette paix, vous nous invitez à un effort de générosité : nous y sommes prêts.

» Voulez-vous me permettre de vous demander aussi d'y contribuer ?

Réparer les dévastations « fantastiques » faites par l'Allemagne.

» Beaucoup de neutres accusent le traité de Versailles de prolonger les hostilités par ses exigences financières qui sont inexécutables et qui ont conduit à l'occupation de la Ruhr.

» Or, d'où viennent ces exigences, si ce n'est d[es] dévastations fantastiques, inouïes, folles, qui ont fa[it] de la Belgique occidentale et de dix départemen[ts] français un monceau de ruines ?

» Réparer ces dévastations est une nécessité ; pui[s]qu'elles sont faites. Si l'Allemagne ne les paye, q[ui] les payera ?

» La France, la Belgique, qui en furent les vi[c]times ?

» C'est depuis quelque temps, autour d'elles, u[n] concert d'exhortations à la modération, au désint[é]ressement, à la renonciation...

» On oublie que la France et la Belgique o[nt] déjà emprunté plus de cent milliards, qu'elles o[nt] gardé à leur charge leurs frais de guerre, qu'ell[es] doivent à leurs alliés, qui ne les en tiennent p[as] quittes, des sommes formidables, et que leur vi[e] s'écoule par toutes ces blessures économiques...

Enrichis par la guerre, les neutres pourraient y contribue[r]

» Pourquoi les neutres ne contribueraient-ils p[as] à cette libéralité qu'ils nous demandent, et qui risqu[e] de nous mener à la faillite ?

» La guerre ne les a pas appauvris, comme nou[s] mais enrichis : leur change en fait foi. A se place[r] sur le terrain de la charité chrétienne, ne leur appar[tient]-il pas aussi de soulager l'Allemagne d'une parti[e] de son fardeau ? Qu'ils avalisent son crédit, qu'il[s] gagent ses emprunts, qu'ils l'aident à s'acquitter

» Ils nous verront alors rivaliser avec eux pour l[a] réduction de la dette allemande.

Assurer la sécurité aux nations qu'elle menace.

» Une seconde préoccupation, pour nous qui avon[s] horreur de la guerre, c'est d'assurer notre sécurité une paix provisoire, ce ne serait pas la paix.

» Malgré leurs fidèles alliés, quarante mille sol[]dats belges, quinze cent mille soldats français son[t] tombés pour la défense de leurs foyers. Et combie[n] de civils, par suite de la misère, de la désolation des mauvais traitements, et surtout des déportation et du travail forcé, ont succombé, ou sont devenu invalides !

» Il nous serait impossible de recommencer de tel[s] sacrifices. Nous ne pouvons admettre cette éventualit[é] que l'Allemagne, une fois rétablie, puisse à nou[]veau nous menacer. Nous avons besoin de vivre e[n] paix, nous voulons déposer le harnais de guerr[e] qui nous est à charge.

Les neutres devraient travailler à la leur garantir.

» Cette sécurité indispensable, qui nous la don[]nera, qui nous la garantira ?

» Pas la Société des Nations, aussi longtemps d[u] moins qu'elle n'aura pas rendu l'arbitrage obli[]gatoire, et ne disposera pas d'une armée de polic[e] capable de dominer tous les impérialismes, de sanc[]tionner tous ses arrêts.

» L'Amérique ? l'Angleterre ? Elles nous avaien[t] fait espérer un traité de garantie que, finalement elles n'ont pas cru devoir signer.

» L'Allemagne elle-même ? Cela dépend d'elle Mais encore faudrait-il que sa garantie ne laissât l[a] porte ouverte à aucune trahison.

» Ne pourriez-vous pas user de votre influence pou[r] que l'une ou l'autre de ces solutions nous soit loya[]lement offerte ? Comme cela dégagerait le chemin d[e] la paix !

Ceux qui gardèrent le silence en 1914 n'ont-ils rien à se reprocher ?

» Un dernier mot, dont vous excuserez la fran[]chise un peu rude. La paix est notre vœu commun Mais le chemin de la paix ne passe-t-il pas par l[a] vérité avant d'aboutir à la réconciliation ?

---

(1) *Evangile et Liberté*, 11. 4. 23.

» A lire votre lettre, surtout dans son texte anglais, ai le sentiment qu'un malentendu profond nous pare. Vous semblez adresser vos exhortations relieuses, vos remontrances, surtout aux Français et ix Belges, comme s'ils avaient à vos yeux posture accusés.

» Les tiendriez-vous pour responsables de la uerre ?

» Il y eut une heure, en août 1914, où l'Allemagne, ayant médité d'enfoncer la porte de son oisin de l'Ouest, mais la jugeant trop solidement errouillée, fit à un autre de ses voisins, la Belgique, ette infâme proposition : « Je ne peux atteindre la rance par Belfort... Laisse-moi passer, j'irai la rapper dans le dos... Si tu t'interposes, gare à oi ! »

» Placée entre la vie et l'honneur, et parce qu'elle hoisit l'honneur, la Belgique fut envahie, piétinée, nise à feu et à sang, par cette même Allemagne ui pourtant s'était portée garante de sa neutralité.

» En apprenant cela, qu'avez-vous fait ? Vous avez gardé le silence, et votre fils s'est enrôlé... dans 'armée allemande.

» D'autres, dont je suis, ont entendu crier le ang d'Abel et se sont engagés à l'armée belge...

» Partis de points si opposés, comment ne porterions-nous pas sur la suite des faits des jugenents contradictoires ?

» Je ne vois qu'un moyen d'élever, suivant votre lésir, le problème de la paix « de la sphère des nenaces et des contraintes » à la sphère plus haute « de la confiance et de la bonne volonté », c'est que nous fassions tous notre examen de conscience, pas seulement les Français et les Belges, mais aussi les Allemands et aussi les neutres.

» P. Teissonnière. »

LES PROTESTANTS ALLEMANDS S'UNISSENT AUX SUÉDOIS

L'Allemagne a toujours voulu travailler dans la paix.

La Délégation officielle des Églises protestantes de l'Allemagne, à la suite d'une décision prise à l'unanimité, dans la séance du 27. 2. 23 tenue à Berlin, adressait aux Églises protestantes de l'étranger un nouvel appel dont voici la teneur (1) :

« La Délégation des Eglises évangéliques allemandes, réunie ici, à Berlin, dans des journées fatidiques, ne peut pas garder le silence devant les événements extraordinaires de ces sept dernières semaines. C'est avec une profonde émotion qu'elle s'associe aux remerciements que son président a dernièrement exprimés à l'épiscopat suédois, et en première ligne au vénéré archevêque Dr Sœderblom, pour leur manifeste du 2 février. Ce manifeste restera comme un document important de l'histoire ecclésiastique et mondiale, un document d'une signification impérissable, non seulement pour l'Église évangélique d'Allemagne et le peuple allemand, mais encore en ce qui concerne la mission de l'Eglise chrétienne tout entière, en tant qu'interprète autorisée des commandements immuables de Dieu.

La culpabilité de l'Allemagne n'a jamais existé.

» Les événements qui se passent sur l'antique sol allemand des bords du Rhin et de la Ruhr ne sont pas moins contraires à ces commandements de Dieu qu'aux sentiments élémentaires d'humanité. Quand nous, Allemands, nous verrions un peuple quelconque du vaste monde, fût-ce le plus retardé de ces peuples, exposé sans défense à de pareilles violences, nous envisagerions comme un devoir chrétien d'élever notre voix contre cette contrainte. Et maintenant qu'il s'agit d'une question de vie ou de mort pour notre propre Eglise, comment resterions-nous muets ? Comment nous tairions-nous quand nous savons que la culpabilité morale que le malheureux document de Versailles nous imputa n'a jamais existé ; que, bien au contraire, l'intention et l'action du peuple allemand n'ont jamais tendu à autre chose qu'à un travail de civilisation pacifique dans la possession tranquille d'une unité et d'une liberté chèrement conquises ?

La France ne veut pas laisser vivre le peuple allemand.

» Celle des Eglises de notre patrie qui a été atteinte la première, et durement, l'Eglise de Prusse, a fait entendre ce message à ses coreligionnaires, sévèrement éprouvés : « Tenez ferme dans la fidé-
» lité, comme le doivent les hommes et les femmes
» de l'Allemagne ! Préservez votre dignité ! Faites
» honneur à votre foi ! Obtenez par la prière de
» nouvelles forces pour souffrir, pour vous sacri-
» fier, pour résister et pour surmonter l'épreuve ! »

» Mais notre conscience chrétienne nous oblige à faire également entendre notre voix au delà des limites de l'ancienne Eglise prussienne et de l'ensemble de la patrie allemande, et à nous adresser à tous ceux auxquels notre foi évangélique nous relie pour le temps et pour l'éternité.

» Au nom des Eglises nationales allemandes comprises dans notre Fédération, au nom de l'Allemagne protestante tout entière, nous nous tournons du côté de toutes les Eglises évangéliques de l'étranger, sans distinction, et nous les invitons à unir leurs voix à celle de la Suède et à la nôtre.

» Nous avons été et nous sommes encore prêts à vivre en paix, dans les limites de nos frontières, avec nos voisins de l'Occident. Mais ce sont eux qui ne veulent pas laisser vivre le peuple allemand et qui nous infligent des traitements injustes au regard de Dieu comme au regard des hommes. Et cette conscience publique du monde, dont on parle souvent, se tait !

» Puisse la conscience chrétienne de nos Eglises-sœurs de l'étranger ne pas se rendre complice d'un pareil silence !

» Dr Mœller,
» *président de la Délégation*
» *des Eglises protestantes allemandes.* »

Une appréciation suisse sur l'appel des Eglises d'Allemagne.

La *Semaine religieuse de Genève* publie l'appel des Églises d'Allemagne et le fait suivre, sous la signature de M. Francis Chaponnière, des réflexions suivantes (1) :

L'Allemagne, dont l'agression a été préméditée, doit réparer.

Avant que cet appel eût pu parvenir à leur connaissance, l'Union des Eglises protestantes de Belgique et l'Eglise missionnaire belge avaient répondu conjointement au Manifeste de l'épiscopat suédois par une lettre parallèle à celle de la Fédé-

(1) *Evangile et Liberté*, 11. 4. 23.

(1) *Témoignage*, 3. 4. 23.

ration protestante française, que nous citions l'autre jour. Et cette lettre au Dr Sœderblom constitue en elle-même une réponse suffisante à l'appel du Dr Mœller [...]

Que la France et la Belgique aient choisi le moyen le plus sage et le plus sûr pour amener la prompte réalisation de cet idéal de paix, c'est ce dont beaucoup de bons esprits, dans les pays neutres et dans les pays belligérants eux-mêmes, se sont permis et se permettent encore de douter. Mais de là à s'associer aux protestations indignées de l'Allemagne et à l'approuver dans son refus de réparer d'une manière suffisante les ruines causées par son agression dûment préméditée, il y a un long chemin à parcourir. Si l'Eglise de Suède a cru devoir faire un ou deux pas dans cette voie, la Fédération des Eglises suisses ne paraît pas disposée à suivre, les yeux fermés, ceux de ses conseillers qui voudraient la voir se conformer à ce mot d'ordre. Et les nombreux protestants de l'Empire britannique et des Etats-Unis d'Amérique, dont la *Volkskirche* du mois de mars escompte déjà l'appui, semblent encore moins disposés à faire tort à leurs ci-devant alliés des pays ravagés pour rendre service à leurs ci-devant adversaires du pays resté relativement intact. Le Consistoire supérieur d'Autriche a suivi l'exemple de l'épiscopat suédois, et l'on se remue aussi en Hollande. Mais, dans l'ensemble du monde protestant, la cuirasse de propre justice dont l'appel du Dr Mœller est tout enveloppé sera presque partout envisagée comme dénotant ou une singulière ignorance des fautes commises par le pangermanisme, ou une déconcertante méconnaissance de leur gravité.

Le bilan des dévastations allemandes dressé par M. Clemenceau.

A l'appui de ce dernier jugement, continue M. Chaponnière dans un post-scriptum, nous croyons devoir placer nos lecteurs de Suisse et d'ailleurs devant le bilan que voici, établi, le 22 novembre [1922], par M. Clemenceau, dans son mémorable discours de New-York, qui a été reproduit intégralement dans le journal l'*Illustration* :

« La France a été dévastée systématiquement et cruellement. Ne parlons pas ici des vies perdues et des santés ruinées ; ne parlons que des biens annihilés. On a enregistré 4 000 villes ou villages et 600 000 bâtiments détruits ; les envahisseurs ont, en outre, saccagé et renversé 20 000 manufactures, qui produisaient avant la guerre 70 % des sucres fabriqués en France, 94 % de ses tissus de laine, 90 % de ses lins, 80 % de ses aciers, 60 % de ses cotonnades, 55 % de son charbon, et qui représentaient 17 % du revenu de ses impôts. A l'heure actuelle, un tiers de ces usines attendent encore leur rétablissement. Ces dévastations avaient été calculées aux fins de mettre toute l'industrie de cette région de la France hors de service pour un très long temps, pendant lequel l'Allemagne, dont les manufactures n'avaient jamais cessé de travailler, accaparerait la production industrielle interrompue ailleurs (1).

» Lors de l'armistice, l'Allemagne a prévenu l'invasion de son propre territoire en acceptant le devoir de restaurer les départements qu'elle avait envahis. Pour les frais de cette restauration — y compris, cela est vrai, les pensions servies aux mutilés de la guerre et aux familles des soldats tués, — la France a déjà avancé plus de 54 milliards de francs, qu'elle a dû emprunter en bonne partie et dont elle paye les intérêts, tandis que l'Allemagne ne lui a rembours[é] *à titre de réparations*, que moins de 2 milliar[ds] de marks-or. Malgré cette carence manifeste, le m[i]nistre des Finances de l'Empire, M. Schroede[r] déclarait, il y a quelques mois, que l'Allemag[ne] devrait désormais rayer de son budget de dépens[es] le chapitre « Réparations », attitude d'autant moi[ns] justifiée que, sous la pression de l'Angleterre, [la] France avait déjà consenti à abandonner la moit[ié] de sa créance. »

Telle est la situation intenable qui a fini par pr[o]voquer l'occupation militaire de la Ruhr, de s[es] mines et de ses usines. Nous sommes persuadés q[ue] 99 % des protestants allemands ignorent complèt[e]ment ces données, que nous n'avons jamais v[u] exposer dans leurs journaux religieux, et que, [de] leur côté, les évêques suédois les connaissent fort ma[l]. Nous avons juqu'ici toujours évité nous-mêmes d'e[n]trer ici dans ces questions économiques et fina[n]cières, mais, enfin, puisqu'on cherche aujourd'h[ui] à compromettre nos Eglises suisses dans ce déb[at] international et à provoquer leur intervention an[ti]française au moyen d'une sorte de surprise de le[ur] sensibilité chrétienne, nous sommes bien forcés [de] sortir, pour un jour, de nos habitudes pour éclair[er] la religion de nos lecteurs.

COMMENTAIRES SUR L'ADRESSE ET SES DIFFÉRENTES VERSIONS

De la *Semaine religieuse de Genève* (7. 4. 23)

Il paraît qu'en Suède le Manifeste signé par l[es] évêques a été adopté, à l'unanimité des voix, p[ar] une assemblée générale de l'Eglise « constituée, [d'après] M. Sœderblom, par un millier de représentan[ts] choisis par les paroisses et les diocèses et appartena[nt] à toutes les classes du peuple ». Il a également é[té] souscrit « par environ deux milliers d'autr[es] membres sans vote ». Cette explication a éviden[m]ment pour but de relever le caractère démocratiq[ue] et laïque du mouvement dont il s'agit. L'arch[e]vêque insiste aussi sur l'importance de la prote[s]tation émise par les associations ouvrières soci[a]listes contre ce « crime inouï » qu'est l'occupati[on] de la Ruhr par l'armée franco-belge.

M. Jacques de Coussange écrit dans les *Déb[ats]* (29. 3. 23) :

On sait que l'assemblée ecclésiastique qui réun[is]sait dernièrement à Stockholm des évêques et d[es] pasteurs protestants de tous les pays du Nord, jusqu['à] un Ecossais et deux Allemands, en tout 2 500 pe[r]sonnes, a adhéré unanimement à la lettre des évêqu[es] suédois au Président Harding et à M. Poincaré.

Divergences des textes.

Du *Christianisme au XXe siècle* (8. 3. 23) :

Le texte envoyé en Angleterre et aux Etats-Un[is] au lieu de contagion physique, morale, dit : *physic[al] contamination and sexual degradation* [contagi[on] physique et dégradation sexuelle].

Le texte envoyé en Angleterre et aux Etats-Un[is] contient une phrase qui n'existe pas dans le tex[te] envoyé soit à M. Poincaré, soit à M. Wilfred Monod : « Durant la soi-disant paix, des armées entraîné[es] (*skilled armies*) arrachent à leur voisin sans arm[es] de larges portions de territoire, aggravant ainsi d[es] misères atroces. »

Le texte envoyé en Angleterre et aux Etats-Un[is] ne parle pas de réparation nécessaire, mais dit : *[It] is necessary that the reparation question should be*

(1) Cf. *D. C.*, t. 11, col. 835-852, « Un document du G. Q. G. allemand : les buts économiques de l'Allemagne en 1916 ».

l est nécessaire que la question des réparations oit...].

Des *Débats* (9. 3. 23) :

Un fait symptomatique doit être signalé. Des ifférences existent entre le texte expédié à M. Poinaré et autres destinataires français d'une part, et es textes anglais et allemands à l'usage de la Grande-retagne, de l'Amérique, de l'Allemagne et de la uisse d'autre part. Voici la plus grave, la seule ui mérite d'être relevée. Au milieu du premier aragraphe, après les mots : « Europe centrale », e message rédigé en anglais contient la phrase suiante, omise dans le texte français : « Durant a prétendue paix, des armées entraînées arrachent leur voisin sans armes de larges portions de terriroire, aggravant ainsi des misères atroces. » Dans e texte allemand figurent les lignes suivantes anaogues : « Maintenant, sous le masque de la paix, a force des armes coupe de larges morceaux d'un voisin désarmé et augmente ainsi une misère qui rie au ciel. » L'omission de ce passage est évidemment volontaire ; on n'a pas osé faire connaître aux destinataires français l'accusation de conquête violente que l'on formulait contre la France. l n'est pas nécessaire de qualifier ce procédé. La manœuvre est claire.

Pour ceux que ce détail peut intéresser, indiquons que le message en anglais a paru dans la *Pall Mall Gazette* du 2 février et l'appel allemand dans la *Christliche Welt*.

De M. Serge de Chessin (*Echo de Paris*, 21.3.23):

Le texte de la protestation des évêques suédois envoyé en Angleterre et aux Etats-Unis contenait une expression et une phrase absentes du texte expédié en France. Aux yeux de l'opinion anglo-saxonne, le haut clergé suédois nous accusait carrément de répandre « la dégradation sexuelle » dans la Ruhr et flétrissait le traité de Versailles comme « une soi-disant paix pendant laquelle des troupes bien dressées enlèvent de vastes territoires à leur voisin désarmé ». Pour se disculper de cet inqualifiable procédé, l'archevêque Sœderblom s'est borné à déclarer, en toute simplicité, qu' « une ligne a été oubliée lors de la traduction ». Or, comme certains organes de la presse suédoise l'ont fait observer, il ne s'agit pas d'une seule, mais bel et bien de quatre lignes : omission tout au moins bizarre et qui diminue singulièrement, de l'aveu de l'*Aftonbladet* — un journal qui n'est pourtant pas tendre pour la France, — l'autorité de l'intervention épiscopale. En toute hâte, l'archevêque Sœderblom a publié une « deuxième » édition de ses élucubrations pro-allemandes : par écrit, nous ne sommes plus accusés de dépraver la chaste et pure Allemagne ; mais, verbalement, nous continuons toujours à être traités, par l'archevêque, de satyres et traînés dans la boue.

Il est permis de juger, d'après cet exemple, quelle abominable campagne de mensonges est déclanchée à travers la Scandinavie, et combien solide doit être la résistance d'une opinion publique pour demeurer réfractaire à cette intoxication. Comme le constate encore la *Nya Tidning*, d'Upsal, les auteurs de ce remue-ménage endossent une bien lourde responsabilité en tâchant d'altérer des amitiés séculaires. Les avertissements, de source suédoise, ne manquent guère cependant, aux contempteurs professionnels de la France : je n'en veux d'autre preuve que l'article adressé à la *Gœterborgs Handelstidning* par son correspondant parisien sur le changement d'attitude qu'il a observé chez les clients français ordinaires de la Suède (dont les exportations en France atteignent 400 millions de couronnes).

Explications de l'archevêque d'Upsal.

Dans une lettre adressée le 16. 3. 23 au *Temps* (23. 3. 23), le Dr Sœderblom s'explique sur les divergences constatées dans le texte de son appel. Nous reproduisons ci-après le passage principal de sa lettre :

L'appel des évêques suédois, adopté par ladite assemblée sur la proposition d'un ex-ministre, exprime clairement notre préoccupation purement humaine, partagée par tant de cœurs avec une angoisse croissante dans le monde civilisé entier. Je cite : « Nous ne jugeons personne, car l'homme connaît en partie. » « Toute la question de paix et de *réparation nécessaire* doit forcément être élevée de la sphère de menaces et de rétribution [représailles ?] jusqu'à la plate-forme plus haute de confiance mutuelle et de bonne volonté. »

Lorsque notre appel fut traduit en trois langues par des personnes compétentes, copié et expédié, quelques mots ont été omis dans le texte français par un accident inexplicable. Ces paroles qui par malheur ne se trouvaient pas dans le texte français disent qu'au milieu de la paix des forces armées occupent des régions entières du voisin désarmé. Elles ne sont donc pas « injurieuses », s'il n'est pas une injure de mentionner l'action dans la Ruhr. Cet accident déplorable, qui a éveillé quelque part un considérable intérêt philologique, ne change en rien le sens de notre appel. Nous nous sommes adressés à nos frères et au Gouvernement dans chaque pays auquel l'appel fut envoyé. Mais nous attribuons une importance particulière dans cette crise de notre civilisation aux chrétiens de la France parmi nos frères dans tous les pays, comme, parmi les hommes d'Etat responsables, au président des Etats-Unis. Voilà pourquoi nous en avons appelé, dans notre humble lettre, surtout à leurs prières et à leur action.

Excusez-moi de maltraiter la plus belle des langues, et veuillez agréer, très honoré Monsieur le Rédacteur, avec l'expression de mon admiration à jamais reconnaissante pour la France, l'assurance de ma haute considération.

Nathan Sœderblom,
archevêque d'Upsal.

De M. Francis Chaponnière (*Semaine religieuse de Genève*, 7. 4. 23) :

Il est un point sur lequel le Dr Sœderblom ne donne aucune explication [...]. Il reconnaît que dans son discours il a qualifié d'*atroces* les souffrances subies par l'Allemagne, mais il dit avoir alors appliqué la même épithète aux souffrances subies par la France. Nous lui donnons acte de cette déclaration. Cependant, la phrase du Manifeste des évêques qui manque dans le texte français envoyé à M. Monod ne déplore, suivant le texte allemand, d'autre misère que celle du « voisin désarmé », laquelle est qualifiée de *Himmelschreiend*, c'est-à-dire de « criant (vengeance) au ciel ». Est-ce que les « personnes compétentes » qui ont traduit le texte suédois dans les divers idiomes étrangers auraient aussi manipulé sa version allemande ? Le terme suédois que M. Sœderblom traduit lui-même par « atroce » — ce qui est déjà fort — se serait-il encore renforcé sous la plume d'un traducteur germanique ou germanophile, qui aurait cru bon d'y introduire subrepticement un appel à la vengeance du ciel ? Ne possédant pas l'original suédois du Manifeste, nous ne pouvons pas préciser ce point, ou le faire préciser à côté de nous par un interprète autorisé.

Mais, tant que cette question n'aura pas été éclaircie, nous ne pouvons pas nous défaire du sentiment que l'appréciation que les évêques luthériens ont donnée de l'état des choses a manqué d'équité et d'impartialité. Le fait est que leur Manifeste a été envisagé dans divers organes de la presse allemande comme donnant entièrement raison à la thèse allemande et à la résistance allemande.

LES RAISONS DE L'HOSTILITÉ SCANDINAVE A NOTRE ÉGARD

La France inactive à se justifier.

De M. Jacques de Coussange (*Débats*, 18. 3. 23)

Notre action dans la Ruhr a provoqué dans une grande partie des peuples qui ont été neutres durant la guerre une réprobation très marquée ; elle a donné lieu à des légendes qu'on aura de la peine à détruire. Chez les Scandinaves, cet état d'esprit s'est traduit par des actes : la protestation des évêques suédois, celle des évêques norvégiens adressée au président Harding, celle des socialistes et des radicaux danois et celle des juristes finlandais. Il faut, pour diminuer la portée de ces manifestations, rappeler que notre action dans la Ruhr gêne la marche des affaires dans les pays du Nord ; quelques usines ont dû chômer en Danemark faute de charbon ; les détenteurs de marks se montrent de plus en plus inquiets, quoiqu'ils n'aient à s'en prendre qu'à leur folie de spéculation et à leurs illusions sur l'Allemagne des pertes qu'ils font ou sont menacés de faire. Pourtant, dans cette hostilité à l'égard de la politique française, il y a des sentiments sincères, sinon réfléchis, qui doivent attirer notre attention.

Les journaux francophobes nous attaquent avec violence.

Politiken de Copenhague, *Stockholms Dagblad*, *Gœteborgs Handelstidning*, *Verdens Gang* de Christiania ont entrepris de véritables campagnes contre nous. Ils n'annoncent rien de moins que la ruine, la famine, la révolution sociale, la guerre, comme des fléaux que la France va répandre en Europe ; l'occupation est d'ailleurs, selon eux, un fait de guerre. Ils parlent des violences exercées par nos soldats sur les populations de la Ruhr, violences dont le récit reproduit en tout point les rapports sur les atrocités allemandes en Belgique et dans le nord de la France. Les correspondants de Berlin, d'Essen, envoient les interviews qu'ils ont eues avec les bourgmestres des pays occupés, les directeurs d'usines et de charbonnages, qui font, cela s'entend, l'apologie de l'Allemagne ; ils donnent de longues biographies des Thyssen. Les correspondants scandinaves à Paris ne montrent pas la même activité. Les dépêches allemandes sont beaucoup plus nombreuses que celles de Paris.

Et la presse francophile nous défend mollement.

Par contre, le *Social-Demokrat* de Stockholm, après une période où il s'est montré franchement défavorable à la France, a écrit, lorsque nous sommes entrés dans la Ruhr, que notre droit aux réparations était reconnu par toute l'opinion digne de ce nom ; mais, ajoutait-il, que sert d'avoir le droit de son côté si, pour faire rentrer sa créance, on emploie des méthodes qui entraînent la mort du débiteur ? » Telle est l'attitude de nos amis. Le *Tidens Tegn* de Christiania a exposé une première fois avec beaucoup de chaleur que nous usons de notre droit : il déclare aussi que nous n'avons aucune chance de le faire valoir par les moyens dont nous nous servons et que nous mettons la paix du monde en péril. avertit pourtant ses lecteurs de ne pas acce[p] comme fidèle le tableau que fait la propagande [al]lemande d'une France exempte de soucis et de [diffi]cultés, prise du vertige des conquêtes et dominée [par] la hantise napoléonienne. On peut se deman[der] comment cette propagande ne produirait pas [d']impression sur les esprits puisqu'on la laisse pé[né]trer là même où elle est la plus dangereuse pour [nos] Etats. En février, le général von der Goltz a don[né] librement pour les cercles allemands des villes [du] Slesvig rendu au Danemark des conférences où [il] prêchait la haine de la France.

L'insuffisance de notre action à l'étranger permet aux Allemands de « caricaturer » notre politiq[ue]

Il est vrai que nous ne cherchons pas à combat[tre] les effets de l'action allemande. Il ne s'agit pas [de] propagande, mot qui sent la réclame ; il faut s[eu]lement informer. C'est, comme pendant la guer[re,] des renseignements et des nouvelles que nous dev[ons] fournir aux journaux. Durant le conflit, en f[ace] d'une nécessité pressante, nous avons accompli [un] certain effort qui s'est arrêté avec l'armistice. [Le] travail scolaire, universitaire, s'est poursuivi heur[eu]sement, mais il ne portera ses fruits que plus ta[rd.] Il y en a un autre actuel, urgent aussi, qui a [été] négligé depuis quelques années. Le traité de pa[ix] que nous aurions dû expliquer, a été défiguré et m[al] compris. La Société des Nations, dont tant de Sca[n]dinaves ont rêvé autrefois, a été caricaturée de te[lle] façon que les Parlements suédois et norvégien [ont] fait quelques difficultés pour voter l'envoi de dé[lé]gués à Genève. Notre politique a passé pour réactio[n]naire ; et certains Français n'ont pas craint, afin [de] gagner les milieux conservateurs, d'abonder en [ce] sens. On a cru que le mot de *Bloc national* sign[i]fiait conjuration des forces *nationalistes*. Par sui[te] nous avons perdu en Suède les sympathies des soc[ia]listes, qui nous étaient acquises pendant la guerr[e.] nous avons bien l'amitié de M. Branting, amitié [qui] conserve son indépendance ; mais il a peut-êt[re] aujourd'hui, à cause de sa haute situation et de [ses] nombreux séjours à l'étranger, moins de conta[ct] avec son parti.

Notre insouciance se révèle à mille détails. Le Cl[ub] des journalistes de Stockholm n'a pas un journ[al] français. Récemment, les Norvégiens de Paris, out[rés] de voir la presse de leur pays souvent si partia[le,] ont voulu lui procurer des documents précis et ir[ré]futables sur la base juridique de nos droits, sur [la] reconstitution des provinces dévastées. Ils n'ont p[u] les obtenir par la voie officielle ni par aucune autr[e.] Et pourtant, combien les Allemands, souples, acti[fs,] sachant dépenser, n'ont-ils pas joué de la pitié qu'[ils] ont su exciter pour en tirer non seulement une ai[de] pécuniaire, mais aussi le soutien moral que donn[e] l'opinion !

L'Allemagne prompte à nous accuser.

De M. Jacques de Coussange (*Débats*, 29. 3. 23

Nous avons lu nombre de lettres écrites par d[es] Suédois auparavant francophiles et prétendant l'êt[re] encore, où ils expriment les sentiments d'indignatio[n] que fait naître « la barbarie française ».

Récits allemands
des « atrocités » françaises dans la Ruhr.

Comment s'est formée une opinion si général[e] et qui paraît si prononcée ? Evidemment sous l'in[-] fluence des dépêches allemandes et en l'absence d[e]

oute information venant de notre côté. Les télégrammes d'Essen, de Buer, de Düsseldorf, de Berlin, e La Haye, occupent la plus grande place dans les journaux. Dans un seul numéro, le *Hufvudstadsbladet*, de Helsingfors, annonce l'exécution, avec ou ans jugement, de seize Allemands dans la Ruhr, le illage d'une automobile postale, la mainmise sur l'argent contenu dans la caisse d'une gare que nous avons ccupée. Un correspondant du *Svenska Dagbladet* de Stockholm], qui signe de simples initiales et intiule son article « Les Français réintroduisent la torure dans la Ruhr », assure qu'il a d'abord été sceptique à l'égard des récits qu'il a recueillis : mais « la masse de traitements atroces, d'un caractère sadique », qu'il a vu appliquer aux habitants de la Ruhr, a ini par le convaincre. « Un fait, entre cent », lui été rapporté par les victimes mêmes qu'il a rencontrées à Münster, ville non occupée où elles s'étaient réfugiées. C'étaient des élèves du gymnase le Bochum que les Français avaient arrêtés. D'après ui, ils les firent passer dans un corridor, entre deux rangs de soldats qui les frappèrent avec leurs crachches, leurs clés, leurs crosses de revolver. Se couvrant le visage de leurs mains, saignants, presque incapables de se tenir sur leurs jambes, ils furent poussés dans une cave, où ils restèrent plusieurs jours, transis de froid, en butte aux moqueries grossières que leur lançaient les soldats à travers les soupiraux. Au dire du journaliste suédois, le témoignage de ces enfants n'était jamais empreint d'exagération ; il avait tout le caractère de la vérité (1).

Les auxiliaires anglais et français
de la campagne allemande.

Voilà le genre d'histoires dont on repaît l'opinion scandinave. Elles sont corroborées par celles que l'on trouve dans certains journaux anglais. Mme Evelyn Sharp a visité des écoles à Berlin et à Magdebourg. Elle y a vu des enfants qui portaient la faim et la misère peintes sur leur visage, dont la taille indiquait généralement la moitié de leur âge (ce qui ne peut évidemment être le résultat de l'occupation de la Ruhr). Les paroles de M. Lloyd George, dénonçant notre brigandage longuement prémédité, viennent apporter leur confirmation à des idées déjà faites, et les révélations sensationnelles de l'*Humanité* au sujet des violences exercées par nos soldats et nos gendarmes achèvent de convaincre des neutres par trop naïfs et ignorants de notre situation politique (1).

On mêle plusieurs questions : l'illégalité de notre occupation de la Ruhr, le dessein qu'on nous prête de l'annexer, la misère que produit en Allemagne cette occupation, la terreur qui régnerait parmi les gens de la Ruhr, et cette diversité dans l'accusation entretient une indignation confuse, mais durable. Cependant, on peut discerner que l'effort des Allemands vise surtout à faire croire que nous sommes coupables d'une agression semblable à celle que nous leur imputons et qui a mis le feu à l'Europe en 1914.

Il appartient à notre service d'information
de détruire cette légende infâme.

Les lettres de l'archevêque de Paris, des protestants français et belges aux évêques suédois et norvé-

(1) Dans le *Matin* (28. 5. 23), M. Stéphane Lausanne résume le rapport officiel sur notre action dans la Ruhr d'un Américain, M. William Seaman Bainbridge, commandeur de l'Association d'anciens combattants *Military Order of Foreign Wars*. Ce témoin y a passé un mois d'enquête et, sur la demande de plusieurs sénateurs des États-Unis, son rapport a été imprimé et distribué comme document officiel aux membres du Congrès : « Ce qui l'a le plus frappé, c'est d'abord la mauvaise volonté allemande.
« Les Allemands, raconte-t-il, se refusent à coopérer » avec les Français, même dans les détails... C'est ainsi » qu'à Düsseldorf j'ai offert plusieurs dîners. J'ai voulu » avoir du vin. Impossible. On me donna cette explication : « Il y a une taxe de 25 % sur le prix de vente » au détail du vin. Les Français veulent que nous leur versions cette taxe. Les Allemands nous défendent de la » verser aux Français. Pris entre les deux, nous préférons » ne pas vendre de vin du tout. »
» Même chose dans les hôpitaux : « J'avais tellement » entendu de plaintes sur la façon dont les Français faisaient marcher les hôpitaux, écrit le commandeur Bainbridge, que j'ai voulu voir par moi-même. J'ai trouvé » que tout allait très bien et sans friction. Aucun intendant » allemand, aucun chirurgien allemand ne m'a adressé la » moindre plainte. Mais fréquemment j'ai entendu dire : « Si nous pouvions faire à notre guise, tout serait » parfait. Mais nous avons à obéir aux ordres de notre » Gouvernement. Les Français sont là ; ils n'y seront pas » toujours. Et plus tard on nous repincera... »
» Ce qui l'a ensuite le plus frappé, c'est la bonne volonté française. « On a, écrit M. Bainbridge, parlé de famine : » nulle part je n'ai vu de trace de famine. Mais dans de » multiples endroits j'ai vu des soupes populaires où » Français et Belges distribuaient en abondance d'excellente » soupe à tous ceux qui se présentaient, sans qu'on leur » demandât même leurs noms. Par contre, je n'ai trouvé » nulle part d'aide allemande pour les pauvres Allemands. »
» Cette bonne volonté française se traduisait la plupart du temps par de la bonne humeur française. « En maints » endroits, la nuit, rapporte le témoin, j'ai vu placarder » au coin des rues des affiches diffamatoires pour la » France... C'est ainsi qu'à Essen on montrait M. Poincaré » mangeant son « plat favori », c'est-à-dire de la cervelle » de petite fille allemande... Le matin, à l'aube, des » escouades de jeunes soldats français se contentaient de » passer sur ces affiches provocatrices une bonne couche » de peinture noire. D'autres, parfois, les recouvraient » d'autres affiches rappelant les causes de la guerre et les » souffrances endurées par la France envahie. »
» Et le commandeur Bainbridge termine son rapport en rappelant ce que, à Berlin, pendant la guerre même, deux officiers allemands lui avaient dit : « C'est après la guerre » qu'aura lieu la lutte la plus acharnée. L'arme employée » sera la propagande, où nous excellons. Nous jetterons les » Alliés à la gorge les uns des autres, comme une meute de » chiens enragés. Et, quand la France sera seule dans » un coin, nous lui ferons son affaire... »
» Prenons garde au danger, pendant qu'il est temps » encore », dit le témoin d'outre-Atlantique. Convaincra-t-il les Américains ? Hélas ! il y a bien des Français qui ne sont pas convaincus ! »

(1) La Belgique n'est pas davantage épargnée par les amis de l'Allemagne. M. Nitti, ancien président du Conseil d'Italie, a publié, dans le *New-York American*, un article dont l'*Action Française* (22. 5. 23) donne des extraits pris dans la *Nation Belge*. Le titre en est « La Belgique militariste, infectée des poisons de la réaction et de la violence, est maintenant menacée de tous les symptômes d'un désastre financier. » En voici le début : « La Belgique est l'un des phénomènes les plus typiques de dégénération qui aident à expliquer l'état présent de malaise et de désordre en Europe. » Autrefois, dit M. Nitti, la Belgique était une terre d'expérience intéressante et réconfortante à étudier. « Nous prenons encore intérêt à l'étudier, poursuit-il, mais seulement comme le laboratoire où sont préparés avec soin les poisons les plus violents de réaction et de violence. » M. Nitti reproche à la Belgique d'avoir trop réclamé à l'Allemagne, « comme si les Allemands avaient détruit toutes les villes, tous les villages, et jusqu'au sol même ». Et pour l'obliger à payer, elle a été la seule à suivre la France dans la Ruhr : « Tous nous sommes accourus à l'aide de la Belgique quand le traité de 1839 a été violé à son détriment. Après la victoire, la Belgique n'a pas hésité à violer, au détriment des Allemands, le traité de Versailles, qui ne date que de 1919. Aucun autre des pays de l'ancienne Entente ne s'est joint à l'occupation de la Ruhr. La Belgique seule a envoyé ses troupes avec celles de la France. »

giens, la réponse des juristes français aux juristes finlandais, ont eu l'avantage de présenter une démonstration de nos droits et d'offrir un exposé des événements à des personnes qui n'entendent jamais un mot pour notre défense. Le *Hufvudstadsbladet*, qui semble plus animé de sentiments germanophiles que de l'envie de connaître la vérité, prémunit ses lecteurs contre l'effet que pourraient produire dans leur esprit les arguments des juristes français.

Combien l'aveu d'une pareille crainte ne doit-il pas nous engager à opposer des démentis aux fausses nouvelles, à expliquer l'obligation où nous nous sommes trouvés de saisir des gages, à prouver l'inanité du reproche d'impérialisme que l'on nous adresse ! De même qu'au commencement de la guerre, on ne voit jamais de rectification de notre part. Nous trouvons ces jours-ci dans le *Tidens Tegn*, de Christiania, un article dû à un de nos amis norvégiens, celui-ci inébranlable dans son attachement à la France, M. Trampe Bœdtker, où il donne l'état des versements allemands, l'évaluation des dévastations qui ont été réparées et de celles qui ne l'ont pas encore été. Mais cet article, peut-être parce que l'auteur a eu, ainsi que cela s'est présenté si souvent, de la peine à obtenir les renseignements nécessaires, vient tard et il est presque unique. Ne serait-il pas possible que des hommes dont la véracité serait au-dessus de tout soupçon, et non des correspondants de journaux dont l'opinion dicte les appréciations, y fissent des séjours ? Il importe de détruire au plus vite une légende infâme qui nous déshonore et qui risque de rester à jamais ancrée dans les esprits.

L'action pacifique en Hollande pour un arbitrage international

Une entente entre les peuples par l'intermédiaire des Églises.

Dans un article intitulé « Le peuple néerlandais et le conflit de la Ruhr », et publié par l'*Algemeen Handelsblad*, d'Amsterdam (25. 2. 23), le Dr KOHNSTAMM, professeur à l'Université d'Utrecht, écrit :

L'attention du monde entier est fixée sur la Ruhr. Rien de plus naturel, puisque pour les siècles futurs le sort de l'Europe va s'y décider. Si, grâce à ses mitrailleuses, tanks et baïonnettes, le Gouvernement français réussit à contraindre une population désarmée à travailler pour lui, la preuve sera faite que les idées de Norman Angell (1) et autres pacifistes ont fait faillite. La guerre continuera à régir le monde « *because it does pay* ».

Mais si la tentative française devait se briser contre la volonté inébranlable de cette ma[sse] désarmée de ne pas s'incliner devant la force, m[ais] seulement devant la sentence d'un tribunal int[er]national, alors la voie se trouverait ouverte à [un] règlement des conflits internationaux analogue [à] celui qui au cours des derniers siècles a été norm[a]lement appliqué aux différends entre citoyens [et] parties d'un même pays.

La France a droit aux réparations.

La question de savoir qui sortira vainqueur [de] cette lutte inégale dépend en majeure partie de [la] force morale de la cause pour laquelle on lutte [des] deux côtés. La France a droit aux réparations. [Et] l'Allemagne doit y contribuer jusqu'à la limite [de] ses moyens sans compromettre l'existence de s[on] peuple. Seul un jonker prussien à la vieille mo[de] peut le contester. Et le Gouvernement allemand [n'a] pas toujours montré qu'il était dans de telles disp[o]sitions. Jusqu'ici la France est sans nul doute da[ns] son droit. Mais la faute du Gouvernement franç[ais] fut de n'avoir jamais manifesté une confiance suf[fi]sante dans la force de ce droit. S'il avait été d[is]posé à soumettre le montant que doivent coûter [les] réparations et que peut fournir l'Allemagne à [un] tribunal d'arbitrage éclairé par des experts au[ssi] impartiaux que possible, nous serions à l'heu[re] présente beaucoup plus près de la paix. Mais [le] Gouvernement français a repoussé une telle méd[ia]tion avec une rudesse sans cesse accrue. Il ne se [fie] pas à son droit, mais à la force de ses armes.

Mais les populations de la Ruhr ont raison de résister passivement à la force des armes.

Le peuple allemand, et notamment la populati[on] de la Ruhr, ne voit dans l'invasion française que [le] moyen de contraindre le peuple allemand à [un] travail servile au profit d'un oppresseur étrange[r]. Elle s'y oppose avec le seul moyen à sa disposition : la résistance passive organisée. Les organes de [la] presse, interprètes de l'opinion des classes ouvrièr[es] déclarent que le but de cette résistance est l'obte[n]tion d'une médiation internationale. Si tel est bi[en] le but de cette résistance, *et dans ce cas-là seu[le]ment*, elle mérite la sympathie et l'appui de qu[i]conque est attaché à la liberté et au droit d[es] peuples de disposer librement d'eux-mêmes, de qu[i]conque désire que les conflits internationaux soie[nt] traités par la juridiction internationale et non p[ar] le moyen de la violence. S'inspirant de ces idées, [la] section néerlandaise de la *Ligue mondiale en fave[ur] de l'établissement de bonnes relations entre [les] peuples par les Eglises* a pris l'initiative d'u[ne] action du côté néerlandais. Elle a, par un manifes[te] publié dans la presse (21. 2. 23), convié les intéress[és] à une réunion qui se tiendra à Utrecht, le 27 févrie[r]. On s'efforcera d'y aboutir à la constitution d'u[n] Comité d'action dont la tâche sera : 1° éclair[er] l'opinion publique sur l'esprit sus-indiqué et coll[a]borer avec des Comités analogues dans d'autres pa[ys] en vue d'amener l'opinion publique à se pronon[cer] en faveur d'une médiation internationale ; 2° obten[ir] des secours moraux et matériels pour les populatio[ns] de la Ruhr à la condition formelle que le mouveme[nt] respectera strictement les limites prescrites, c'es[t]-à-dire qu'il se bornera à la résistance passive et qu[e] les Allemands continueront à se montrer dispos[és] à se soumettre à la décision d'un tribunal inte[r]national.

La réunion annoncée par le professeur Kohnstamm eut lieu à Utrecht, à la date indiquée. Apr[ès] des débats assez animés, le bureau fut chargé [de]

(1) M. Norman Angell, journaliste et conférencier, se fit avant la guerre l'apôtre de cette idée que tout conflit armé serait aussi funeste au vainqueur qu'au vaincu et ruinerait économiquement l'Europe entière. Né le 26. 12. 1874 en Angleterre, il fit ses études au lycée de Saint-Omer, en France, et aux Etats-Unis ; là, il s'occupa d'élevage et de mines avant de faire du journalisme. Revenu en Europe en 1898, comme correspondant de divers journaux américains, il fut, de 1899 à 1903, directeur du *Galignani's Messenger* ; de 1903 à 1905, rédacteur à l'*Eclair* de Paris ; de 1905 à 1914, directeur de l'édition parisienne du *Daily Mail*. Il réside actuellement à Londres. Il avait publié avant la guerre *Patriotism under Three Flags* (1903), *Europ's Optical Illusion* (1909) et sa fameuse étude *The Great Illusion* (1910), éditée en Angleterre, Amérique, France, Allemagne, Hollande, Danemark, Suède, Espagne, Italie, Russie, Japon et Chine.

[con]stituer un comité d'action qui recherchera [d]e quelle manière on peut exercer une influence [en] vue de soumettre le conflit de la Ruhr à une [mé]diation internationale et d'accorder un appui [m]atériel et moral à la population du territoire [oc]cupé tant qu'elle se bornera à une résistance [pa]ssive et se montrera disposée à agréer la sen[te]nce d'un tribunal international » (1).

[L]es préoccupations morales et politiques de l'opinion anglaise

Les milieux catholiques anglais sont extrê[m]ement attentifs à favoriser de leurs approba[ti]ons et de leur concours toutes les initiatives en [fa]veur d'une détente dans les relations interna[ti]onales. Peu inquiets du problème de la sécurité, [il]s appellent parfois de leurs vœux des mesures [q]ue beaucoup de catholiques français regarde[r]aient volontiers comme l'apanage des socialistes [a]ntipatriotes.

LA JUSTICE ET LA CHARITÉ CHRÉTIENNE DOIVENT PRÉSIDER AUX RAPPORTS INTERNATIONAUX

La revue des Jésuites anglais *The Month* d'août [1]923 déclarait, après un compte rendu de la lettre *[Q]uando nel principio* adressée par S. S. Pie XI [a]u cardinal Gasparri sur le conflit de la Ruhr (2) :

[«] Il n'y aura aucune paix tant qu'on ne suppri[m]era pas les bénéfices réalisés par des particuliers sur les armements, et tant que la fabrication des munitions de guerre ne sera pas sévèrement réglementée. Les armées de l'Europe d'aujourd'hui comptent un demi-million d'hommes de plus qu'avant la guerre, et l'on voit des nations en banqueroute trouver cependant des ressources financières pour entretenir des armées colossales. Si seulement on pouvait obtenir l'abolition de la conscription, héritage de la Révolution française, cause et conséquence à la fois du militarisme, un pas immense serait fait vers l'idéal chrétien.

Dans son numéro de novembre 1923, le P. Joseph Keating, S. J., marquait « les progrès du mouvement vers la paix ». Impuissants à établir la paix, c'est-à-dire à substituer l'arbitrage à la contrainte dans le règlement des litiges pendants entre les nations, les traités ne servent qu'à justifier l'usage de la force pour exiger le droit. L'atmosphère européenne reste ainsi lourde de menaces de guerre; un changement radical des méthodes politiques comme de l'esprit international peut seul les dissiper; et seuls encore peuvent y réussir la restauration des principes chrétiens dans la vie publique, le rapprochement des nations dans la charité, une organisation internationale où l'influence de la Papauté se ferait largement sentir. Voici le début de cette étude du directeur du *Month* :

(1) *Bulletin périodique de la Presse hollandaise*, 25-26. 3. 23.
(2) *Cf. D. C.*, t. 10, col. 67-69.

La faillite des traités de paix et le devoir des catholiques.

Par-dessous l'agitation convulsive qui tourmente encore la surface de notre Europe d'après-guerre, on aime savoir que des forces travaillent à fonder une paix durable. C'est assurément le devoir d'un chrétien de noter les manifestations de ces forces et de faire tout son possible pour en augmenter la puissance. L'horrible et dernier conflit n'est un souvenir tolérable que par l'espoir que du glorieux sacrifice des morts et des ruines matérielles du monde sortira une terre purifiée, assez sage pour abjurer l'orgueil racial, l'avidité commerciale et l'injustice internationale, assez courageuse pour renier les funestes méthodes du passé et suivre en tous ses actes les principes chrétiens, véritable noyau de notre civilisation.

L'après-guerre a déçu les espoirs du monde.

Hélas ! cet espoir est presque entièrement évanoui. Quand, à la lumière des événements ultérieurs, on relit les nobles déclarations des différents hommes d'Etat, les articles inspirés de la presse, les discours, les publications, les proclamations des premiers mois du conflit, et où s'étale un zèle magnifique pour la justice et le droit, on éprouve un sentiment d'amère déception. La guerre n'était pas plutôt finie — que dis-je ? bien longtemps avant son terme, car l'esprit du début ne cessa de dégénérer — que les rêves d'un nouvel ordre international étaient déjà reniés. Quand la Conférence de la Paix se réunit à Paris, cette ville, pour emprunter le langage du général Smuts, devint « un lieu de désillusion, à certains moments presque de désespoir, une chaudière bouillonnante de passions et de convoitises humaines ». Les funestes résultats de cette « Paix dictée », dont les clauses, en bien des cas, dépassaient sciemment et méchamment les clauses de la capitulation, sans parler du blocus meurtrier qui les aggravait, nous les voyons aujourd'hui.

Causes de l'échec des traités.

M. Lloyd George, qui écrit maintenant comme si la libération du pouvoir le libérait de ses responsabilités passées, dépeint dans son dernier livre (1) l'altération qu'ont subie les vieux principes, encore que bien imparfaits, de la justice internationale.

La force reste toujours l'arbitre suprême en Europe.

« En Europe, la force est toujours l'arbitre suprême du bien et du mal dans les affaires internationales. Depuis la guerre, il vaut la peine de le noter, un nouveau code de droit international est en voie de se créer. Les armées françaises envahissent le pays d'un voisin, l'occupent, y proclament la loi martiale, s'emparent des voies ferrées et les exploitent, règlementent la presse, bannissent des dizaines de milliers d'habitants, emprisonnent ou fusillent tous ceux qui résistent et déclarent ensuite que ce n'est pas un acte de guerre. C'est seulement une paisible occupation destinée à garantir les droits consacrés par un traité de paix. Le Signor Mussolini bombarde une ville, occupe de vive force un territoire appartenant l'une et l'autre à un pays avec lequel il vit en paix, puis il proclame solennellement que tout ceci n'est pas un acte de guerre, que c'est uniquement un acte de légitime précaution diplomatique. »

Cette rhétorique, évidemment, exagère quelque peu (2), mais en fait elle est loin de manquer d'ar-

(1) *Is it Peace ?* (Hodder and Stoughton).
(2) Par exemple, dans le traité qui lui fut imposé, l'Allemagne s'engage à ne pas voir un acte de guerre dans une

guments. Nous sommes revenus aux vieux et pernicieux principes du passé. Parmi les causes éloignées de la guerre figure la violation du traité de Berlin par l'Autriche, le jour où cette Puissance occupa la Bosnie et l'Herzégovine. Les autres Puissances s'inclinèrent devant cet outrage au droit international et, en agissant ainsi, firent tomber encore un peu plus bas l'étiage de la morale internationale. Mais tous les actes d'après-guerre sont exactement du même type. La loi est mise de côté, parce que les pays se jugeant lésés ont la force pour eux. Et les Gouvernements qui se comportent ainsi ont l'appui de leurs peuples, dont « l'égoïsme sacré » se trouve ainsi flatté. Bref, le sentiment d'une justice internationale, basée sur les principes chrétiens, est presque inconnu du monde.

L'immoralité des égoïsmes nationaux.

Et cependant, le monde européen est soi-disant chrétien. En tout cas, abstraction faite de la Russie, la grande majorité de ses habitants appartiennent à l'Eglise catholique et peuvent être atteints par son enseignement moral, aussi net qu'impérieux. Ils savent que les intérêts nationaux, pour grands et manifestes qu'ils soient, ne peuvent jamais excuser une violation de la loi de Dieu, que l'amour des ennemis est non seulement un conseil mais un précepte chrétien, que le pardon des injures est une condition de leur propre salut. Les Etats, il est vrai, n'ont qu'une existence purement temporelle ; par suite, ils doivent se faire rendre justice en ce monde ou jamais ; si pourtant ils ont le droit théorique d'exiger à la lettre l'exécution des contrats, ils ne sont pourtant pas libres d'agir sans le moindre souci des intérêts des autres Etats et de poursuivre leurs fins sans se préoccuper du bien général. Que dans le passé les Etats aient ainsi et constamment agi, que même en ce moment ils ne fassent aucun effort pour agir autrement, il ne s'ensuit pas qu'une pareille conduite soit légitime; elle prouve simplement et d'une manière éclatante à quel point la morale la plus vulgaire a cessé de régner dans les conseils des nations.

L'impérialisme économique, facteur incessant de conflit.

La maxime la plus immorale et la plus discréditée de l'école économique de Manchester était que la poursuite illimitée de l'intérêt personnel favorisait au plus haut point la prospérité de l'Etat pris dans son ensemble. C'est à cette doctrine monstrueuse que des générations entières d'ouvriers, hommes, femmes et enfants, furent impitoyablement sacrifiées. Pour un Etat il est certainement tout aussi immoral d'établir sa prospérité ou de chercher son avantage dans l'oppression ou l'exploitation des autres. « Pourquoi remettre l'Allemagne sur pied ? » tel était le titre d'un article récemment paru dans un journal du dimanche ; pour l'auteur, c'était une folie que d'aider à la restauration d'un aussi formidable rival du commerce britannique. Cet égoïsme nationaliste fleurit partout ; il semblerait vraiment que l'intérêt d'une nation exigeât que ses voisins fussent faibles et pauvres. Mais en tout ceci il n'y a pas le moindre sentiment de solidarité humaine, aucune notion des droits des autres entités nationales, pas l'ombre de charité chrétienne. Et c'est ainsi qu'on nous rebat les oreilles du droit supposé de l'Empire britannique à dominer dans tell… telle branche commerciale, dans telle ou telle … de l'organisation militaire. Les écrivains politi… à leur tour — tel M. Belloc dans *The Illust… Review* — raisonnent constamment en partan… la vieille théorie de l'incompatibilité des int… nationaux, de l'inéluctable hostilité des Puissa… et de la garantie que sont seuls à donner les a… ments militaires ou navals. Partout la suprémati… son propre pays sur les autres, l'aveugle pour… de son avantage particulier, est considérée co… un droit et une chose naturelle, car c'est seule… par cette suprématie, pense-t-on, que les peuple… voie d'accroissement peuvent s'assurer des mo… d'existence.

occupation territoriale, au cas de défaut volontaire dans l'acquittement des réparations (traité de Paix, VIIIe Partie, Annexe II, § 18). Toutefois la légalité de la politique française, même au point de vue du traité, est contestée par les juristes anglais. (Note de l'auteur.)

Oubli de la tradition chrétienne, qui soumet les nations à la loi morale.

Ces écrivains semblent incapables de conce… un état de choses dans lequel, renonçant à l… ambitions coupables, les nations conviendraient… vivre et de laisser vivre en se garantissant leur s… rité mutuelle par un pacte solennel, universel, … suivrait une réduction générale des armements. … grossier matérialisme de leurs conceptions, leur ig… rance voulue de la Divine Providence et de to… les fins que la Divinité a pu se proposer à l'ég… des peuples de la terre forme un contraste vio… avec les vues idéalistes qui, pour beaucoup, in… raient la guerre. Ils n'ont pas une pensée pou… loi divine imprimée dans toute conscience huma… exprimée dans le Décalogue et destinée à gouver… toutes les relations humaines, individuelles ou … lectives. A leurs yeux, la loi des nations est ce … d'usages, d'expédients, de règles, qui sont le f… des rapports entre les nations civilisées et … indiquent après tout comment elles sont conve… d'agir les unes envers les autres, mais non … nécessairement comment elles devraient agir. B… ils ont perdu la tradition chrétienne, qui cons… rait les nations comme des entités morales soum… elles-mêmes à la loi morale.

Cependant, les hommes se sont battus pour la paix.

Au second anniversaire de la Grande Gue… M. Asquith montra en termes splendides le … auquel tant d'hommes, des deux côtés, sacrifiai… leur vie, leur santé ou leurs biens. Parlant de … restauration du droit public comme arbitre des … tions, il s'exprimait ainsi :

« Je veux vous dire comment je comprends c… restauration : des perspectives et une indépenda… égales pour les grands aussi bien que les petits Et… pour les faibles comme pour les forts ; des garan… appuyées sur la commune volonté de l'Europe … je l'espère, de plus que l'Europe) contre les ag… sions, les convoitises et la mauvaise foi interna… nales, contre le recours abusif à la force en cas … conflit ; enfin, comme conséquence du tout, … grande association de nations, fédérées entre e… dans le but commun de donner une vie plus large … plus libre à ces innombrables millions d'hom… qui, de génération en génération, assurent le prog… et enrichissent le patrimoine de l'humanité au p… de leur travail et de leurs sacrifices. »

Ce que doit être l'action pacificatrice des catholique…

Depuis l'armistice, l'état de l'Europe est un tri… commentaire de ce texte magnifique. Mais somm… nous catholiques pour nous associer aux vues, t… prépondérantes, des matérialistes et des militarist… pour tourner le dos à un idéal qui, jusqu'ici, n… échappe ? Agir ainsi serait désespérer de la nat…

maine et, qui plus est, oublier la grâce divine. erchons plutôt les causes de notre échec et, avec e nouvelle énergie, tâchons d'y remédier.

« La guerre, dit le général Smuts, est l'œuvre de omme. L'intelligence et la bêtise humaines, les éfiances et les cupidités humaines forment la base cette calamité. Mais ce que fait l'intelligence maine, l'intelligence humaine peut le défaire. »

Étudier sincèrement la situation.

Dès lors, en présence du spectacle qui nous est fert — cet état de trêve armée qu'on appelle, bien tort, la paix et qui maintient sous les armes, pour s seuls Alliés, plus d'un million d'hommes de us qu'on n'en levait en 1913 (1), — notre premier voir est d'y appliquer notre intelligence et d'en terminer les causes. Il nous faut chercher ce qui, i fond des visées et des politiques nationales des fférents Etats, entretient la guerre et pourquoi cet strument constitué par le traité de Versailles, « dans but de promouvoir la coopération internationale parfaire la paix et la sécurité internationales », si lamentablement échoué dans son action.

Revenir à l'organisation chrétienne des nations.

Nous devons faire ce que nous avons mis une nteur si pitoyable à faire, même dans notre propre ie civile : rechercher l'influence des principes chréens sur la vie publique, qu'il s'agisse de la vie d'un tat ou de la vie d'une race. Et, quand nous y verons plus clair, notre second devoir est d'agir en onséquence de ce que nous aurons appris. Car c'est ux catholiques, détenteurs de la tradition, qu'incombe la tâche de remettre en honneur dans la vie ublique et les rapports internationaux ces principes ue la Réforme a fait oublier du reste du monde (2).

L'OCCUPATION DE LA RUHR, OPÉRATION ILLÉGALE ET CONTRAIRE AU TRAITÉ DE VERSAILLES

Les visées annexionnistes de la France.

La *Contemporary Review* de mars 1923 publiait une étude sur *France and the Ruhr* [la France et la Ruhr] de Lord Beauchamp (3) :

Depuis la fin de la guerre, en novembre 1918, il y a eu peu d'occasions où l'opinion publique ait été aussi unie qu'elle l'a été sur cette question de l'invasion française dans la vallée de la Ruhr. Les dangers qu'elle entraîne sont manifestes pour nous tous, et les gens qui fermaient avec obstination les yeux sur la tendance de la politique française pendant les douze derniers mois sont maintenant obligés de reconnaître les faits désagréables, avec tout ce qu'ils entraînent. La part de blâme, je crois, n'est pas mince qui est due à ceux qui, comme moi, avaient été persuadés qu'il fallait dire aussi peu de choses que possible pouvant, en quoi que ce soit, heurter les susceptibilités françaises. Nous avons gardé le silence, alors que nous eussions dû parler haut, et le peuple de France a été complètement trompé sur ce que serait notre attitude. [...]

...Citant l'article 13 du traité de Versailles, l'article 18 de l'annexe 2 de la section I de la partie 8 du traité, Lord Beauchamp considère que l'occupation militaire de la Ruhr est illégale et contraire au traité. Continuant sa démonstration, il dit :

Aucune stipulation du traité ne prévoit de sanctions militaires...

En ce qui concerne le premier point (les droits des Alliés en cas de défaut de la part de l'Allemagne), il est parfaitement clair, d'après l'article que je viens de citer, qu'aucune stipulation d'aucune sorte n'a été faite en prévision de sanction militaire. Il est vrai que la France a plus d'une fois déclaré que les mesures qu'elle prend sont de caractère économique et financier. En même temps, d'après les rapports des journaux, il est évident qu'il y a actuellement dans la Ruhr une armée complètement équipée avec toute la machinerie de la guerre moderne.

ni d'occupation territoriale.

En ce qui concerne le second point (garanties pour l'exécution du traité de Versailles), il n'y a rien non plus qui autorise l'occupation de la vallée de la Ruhr ou d'aucun territoire, excepté ce qui est mentionné aux articles 428 et 429, c'est-à-dire le territoire allemand situé à l'ouest du Rhin, avec les têtes de pont. Vraiment, nous pouvons bien demander comment il se fait que la France et la Belgique soient actuellement en possession de Düsseldorf, Duisburg et Rührort, qu'elles ont prises en mars 1921 ?

Mais il s'est produit beaucoup de choses depuis que la France et la Belgique ont agi ainsi indépendamment, et le temps de l'arbitrage est passé. La France est engagée dans une voie manifestement pleine de dangers pour l'avenir et où il lui sera impossible de revenir sur ses pas sans de grandes difficultés [...].

Sous prétexte de sécurité, la France veut démembrer l'Allemagne.

... Bien des gens se refusaient à croire que le Gouvernement français entendît réellement suivre une politique aussi imprudente. Mais d'après tous les exemples que je viens de citer l'intention est claire. La France demande comme sécurité contre une agression future que les provinces rhénanes deviennent françaises ou du moins indépendantes.

Il n'y a personne dans ce pays qui ne sympathise avec le désir des Français d'avoir une sécurité complète et parfaite. Aucun de nous ne désire voir une nation pacifique, et désirant la paix, encore obligée de combattre pour son territoire. Mais certainement, avec l'expérience des cinquante dernières années devant nous, nous savons que rien n'est moins capable d'assurer la paix que de créer de grands et légitimes griefs en arrachant contre leur volonté des provinces à la nation à laquelle elles appartiennent. L'annexion de l'Alsace-Lorraine a été une plaie ouverte en Europe de 1870 à 1914. Il n'y a probablement pas eu d'autre cause qui ait autant contribué à l'explosion de la Grande Guerre. N'est-ce pas le comble de la folie de croire que par la répétition de la même erreur nous pouvons assurer une paix permanente ?

(1) En 1913, les forces militaires de l'Europe s'élevaient à 3 745 179 hommes ; maintenant, bien que les armées de l'Allemagne, de la Hongrie, de l'Autriche, de la Bulgarie et de la Turquie aient été immensément réduites, elles s'élèvent à 4 354 965. (Note de l'auteur.)

(2) Le plus vieil évêque du monde, Mgr Redwood, archevêque de Wellington (Nouvelle-Zélande), dans le *New Zealand Tablet* de Dunedin, 27. 9. 23, a justifié l'occupation de la Ruhr.

(3) William Lygon, 7e comte Beauchamp, est un des 25 *Knight Companions* qui, avec le souverain, quelques princes de la famille royale et quelques souverains et princes étrangers, composent les membres du *Most Noble Order* de la Jarretière.

Il y a peu de gens dans ce pays à l'heure présente qui n'apprécient pas la sagesse de M. Bonar Law quand il a refusé d'appuyer les Français dans leur action. Le rapide succès qu'espérait M. Poincaré a manqué à se réaliser. L'action du Gouvernement français a été progressivement violente. Les Allemands y ont répondu par des actes qui ne sont pas d'une nature dissemblable...

L'Allemagne de moins en moins en état de payer.

Il est tout à fait impossible pour n'importe qui de voir quelle est la conclusion probable d'une semblable guerre. A l'origine, le plan était de n'envoyer qu'une mission économique, et les soldats dont j'ai déjà parlé ne devaient être qu'une sorte de garde du corps. Le peuple français avait été assuré que l'Allemagne céderait immédiatement, et que les petites sommes pour lesquelles elle était en défaut seraient payées sur-le-champ, et qu'elle accepterait n'importe quelles conditions économiques que la France imposerait. Les résultats ont été fort différents. Les Français ont commencé avec une force de 40 000 hommes. Nous n'avons aucun chiffre officiel publié récemment. Au commencement de février, toutefois, un correspondant de journal a donné le chiffre de 100 000 hommes, un autre de 150 000. Le charbon qui précédemment venait en France demeure sur le carreau des mines dans la vallée de la Ruhr.

L'Allemagne ne paye plus en espèces ni en marchandises, et, pour toute personne impartiale en Europe, il semble que la France, en saisissant l'ombre, ait perdu la substance. Ceci toutefois n'est pas la fin du tout. La France doit dépenser de grandes sommes d'argent dont la rentrée est plus que douteuse. L'Allemagne est de moins en moins en état de payer les sommes qu'elle devrait payer. [...]

Le monde civilisé contre l'acte de la France.

... En attendant, il est difficile d'exagérer à quel point la situation est sérieuse. La souveraineté de l'Allemagne sur des territoires qui sont indiscutablement siens a été ignorée par les Français, et l'avenir est très sombre. Si nous pouvions sentir la certitude que les réparations et la sécurité sont les seuls buts de l'action française, il ne serait pas difficile de lui donner tout ce qu'elle désire. C'est toutefois la crainte qu'elle cherche des avantages politiques plutôt qu'économiques, bien au delà de ceux qui sont indiqués dans le traité de Versailles, qui nous remplit d'alarmes. L'absence de toute déclaration rassurante à ce sujet de la part de la France est la raison principale pour quoi l'opinion publique, ici, et vraiment dans tout le monde civilisé, est presque unanime à blâmer l'acte de la France s'avançant dans la vallée de la Ruhr (1)...

L'hégémonie française menace la civilisation en Europe.

Dans la même publication, au mois de décembre 1923, M. Austin Harrison, directeur de la *English Review*, auteur de divers ouvrages sur le pangermanisme et la dernière guerre (2), rapportait d'un voyage à travers l'Europe l'impr sion que le spectre de la guerre la domin encore et qu'en elle se jouait une véritable t gédie [*The Tragedy of Europe*].

La France s'est trouvée maîtresse absolue des d tinées de l'Europe et vraiment libre de poursui son dessein — déjà clairement indiqué par traités secrets avec la Russie — d'étrangler et désintégrer l'Empire germanique. A l'origine, but était essentiellement militaire et il a été main fois développé à la Conférence de Versailles par maréchal Foch. La raison en était le Rhin et motif la « sécurité ». Il est divertissant de pen que c'est M. Clemenceau lui-même qui a d'abo repoussé cette idée ! Puis un autre événem étrange s'est passé..., surprenant d'abord vivem les Français. La Grande-Bretagne, patrie de l'é nomie politique, mère du système des banques a perdu toute raison économique et a exigé indemnité de 23 milliards de livres sterling, plus tête du Kaiser sur un cheval de guerre ! Les Fr çais n'ont pas tout de suite compris les raisons cette démonstration sanguinaire venant du peu anglais, si calculateur et si froid ; mais ils ont v pu se rendre compte du manque de sérieux des p tisans de cette politique financière, destinée uniq ment aux électeurs britanniques, et qui devait, da l'esprit de ses auteurs, être ramenée, autour d'u table de conférence, de l'arpège de la haine au po d'orgue de la raison. Ce système nous permet comprendre la chute de M. Briand. [...]

Les Français ont occupé la Ruhr parce qu'ils s convaincus que les Allemands sont un peuple escl qui ne peut être réduit que par la force... L Français se disent que la Grande-Bretagne aband nera l'Europe à son sort ; que la Russie est trop fai pour entrer dans l'arène ; que l'Amérique n'est disposée à retourner à l'idéalisme wilsonien. comptent sur la force, et — comme l'Europe rep sente à cette heure un groupement soigneusem arrangé d'Etats militaires [*sic*], dépendant du pat nage de la France — l'idée de l'hégémonie a p trop belle aux militaristes qui gouvernent la Fra à cette heure pour qu'ils aient pu y résister. Il résulte que le traité de Versailles est déjà rédui un chiffon de papier, et que la question des ré rations, devenue une arme électorale au lieu d'u source de revenus, a rendu à la France la posit qu'elle avait sous Louis XIV, et plus tard sous Na léon (1).

Et M. Austin Harrison d'accuser la Fra « ce petit peuple de quarante millions d'ha tants », dont le droit n'existe que par « armées de conscrits importés d'Afrique », de livrer « à la destruction systématique d'une f midable civilisation ». M. Harrison se souvi d'avoir étudié aux Universités de Lausanne, Marburg et de Berlin. Mais le citoyen britanniq reparaît : « La guerre a été gagnée... par monde anglo-saxon » ; aujourd'hui encore l'A gleterre peut sauver l'Europe « en faisant entend raison à la France comme autrefois à Napoléon

(*A suivre.*)

L. Dautheville.

(1) Traduit de l'anglais par François Lechannel, « A travers la Presse étrangère » (*Correspondant*, 10. 4. 23).

(2) *The Pan-Germanic Doctrine ; England and Germany ; The Kaiser's War.*

(1) Traduit de l'anglais par François Lechannel, « travers la Presse étrangère » (*Correspondant*, 10. 1.

Imp. Paul Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le gérant :* A. Faigle.